



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 033 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 27 novembre 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 novembre 2002

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada sous la direction du député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le 6 décembre est la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Établie en 1991, cette journée coïncide avec le tragique anniversaire de la mort de 14 jeunes femmes qui ont été tuées le 6 décembre 1989, à l'École Polytechnique de Montréal, du simple fait qu'elles étaient des femmes.

Même si cette journée sert à nous rappeler de celles qui sont mortes, à les honorer, il ne suffit pas de se souvenir. Nous devons également éduquer et agir.

La violence contre les femmes est bien trop courante. C'est un problème qui ne disparaît tout simplement pas. Le 6 décembre est une journée donnant aux collectivités la possibilité d'envisager des mesures concrètes que tous les Canadiens peuvent prendre pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence.

Les enfants qui vivent dans des situations de violence apprennent que la violence est une façon d'exercer le contrôle et le pouvoir sur d'autres. Cela ne fait que perpétuer encore davantage le problème.

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille peut fournir aux Canadiens une liste de publications qu'ils peuvent commander gratuitement, ainsi que des renseignements sur les ressources vidéo relatives à la violence à l'égard de l'épouse qu'ils peuvent emprunter. Il importe par-dessus tout que les femmes et les enfants qui vivent dans la peur de la violence sachent qu'ils peuvent s'adresser à un endroit pour obtenir de l'aide. Ils doivent savoir qu'ils ne sont pas seuls et que la violence n'est tout simplement pas acceptable.

LA JUSTICE

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, sous le gouvernement libéral actuel, la criminalité à Surrey a atteint son plus haut niveau en cinq ans, près de 50 000 infractions au Code criminel ayant été commises.

Il y a à Surrey beaucoup de vols d'autos, de cultures de marijuana, d'agressions, d'introductions par effraction, d'incendies criminels et de dommages aux biens.

Dans toute la vallée du bas Fraser, on trouve beaucoup de drogues, de gangs, de prostitution et d'autres activités criminelles.

Chez les Canadiens d'origine indienne seulement, 70 jeunes ont été assassinés depuis 1995. La division de la GRC à Surrey manque de personnel et a une charge de travail très lourde, mais le gouvernement libéral n'a rien fait pour aider.

L'Alliance canadienne croit que les droits des victimes de crimes doivent passer avant ceux des criminels. Nous croyons dans le principe des peines réelles et nous voulons nous assurer que les peines imposées sont bien purgées. La libération conditionnelle devrait être plus difficile à obtenir et plus facile à perdre, et les condamnations multiples devraient entraîner des peines consécutives plutôt que concurrentes. Cela devrait dissuader les gens de commettre des crimes au lieu de les motiver.

Quand ce gouvernement libéral faible va-t-il souscrire à ces principes et agir pour que les habitants de Surrey se sentent en sécurité dans leurs rues?

* * *

LE CONCOURS DE CORNEMUSE D'INVERNESS

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'aimerais féliciter un habitant de Halifax, occurrence Bruce Gandy, qui a remporté la médaille d'or du concours de cornemuse d'Inverness. On me dit que M. Gandy frissonne à cette idée, mais ce prix fait de lui le meilleur joueur de cornemuse du monde.

Comme la cornemuse constitue une grande partie du patrimoine des terres hautes de la Nouvelle-Écosse, il n'est pas étonnant que de nombreux Néo-Écossais jouent de cet instrument. Ainsi, il est vraiment fantastique qu'un joueur de cornemuse de ce calibre soit basé à la citadelle de Halifax. Depuis que ce concours a vu le jour, en 1841, seulement cinq autres Canadiens ont remporté le prestigieux prix qui y est associé.

Ce qui est particulièrement frappant dans le cas de M. Gandy, c'est qu'il s'est incroyablement bien remis après avoir souffert d'arthrite et d'un nerf coincé pendant plusieurs années.

Au nom de la population de la Nouvelle-Écosse, je félicite Bruce Gandy de son dur labeur et de son succès bien mérité.

Article 31 du Règlement

● (1405)

L'ENVIRONNEMENT

M. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, il y a deux jours à la Chambre, le député de Red Deer a fait une déclaration qui ne correspond pas aux faits. Il a dit:

Le premier ministre a même déclaré à la Chambre que, dans 30 ans, nos enfants et nos petits-enfants mourront de chaleur. Il n'y a pas un seul scientifique dans le monde entier qui partage cet avis. Par rapport aux modèles étudiés, pas un seul membre du GIEC pense que les gens vont mourir de chaleur dans 30 ans.

Cependant, si le député de Red Deer avait pris la peine de faire certaines recherches, il aurait constaté que le premier ministre avait tout à fait raison. En effet, dans le rapport 2001 du GIEC intitulé *Summary for Policy Makers Climate Change 2001: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, on peut lire ce qui suit, à la page 12:

Les changements climatiques prévus seront accompagnés de vagues de chaleur plus fréquentes, souvent aggravées par une augmentation du taux d'humidité et de la pollution atmosphérique dans les villes, ce qui causera davantage de décès liés à la chaleur et des maladies.

Le député doit présenter des excuses au premier ministre et à la Chambre.

* * *

L'AVIATION ROYALE DU CANADA

M. David Price (Compton—Stanstead, Lib.): Monsieur le Président, le 5 mai 1943, un bombardier Vickers Wellington a été intercepté et abattu par un chasseur allemand. Le sergent de section Gordon Carter et le sergent de section Howard Hoddinott ont réussi à s'éjecter sains et saufs de l'avion en flammes avant qu'il ne s'écrase dans une tourbière.

Trois braves membres de l'Aviation royale du Canada ont péri dans l'écrasement de cet avion.

C'est pour moi un honneur d'informer la Chambre qu'une cérémonie funèbre, avec tous les honneurs militaires, a eu lieu plus tôt aujourd'hui au cimetière général de Wilnis, à Wilnis, aux Pays-Bas.

Les trois aviateurs honorés étaient le sergent de section Joseph Evariste Adrien Thibaudeau, le sergent de section Joseph White et l'adjutant de classe 1 Robert Benjamin Moulton.

Les proches des membres d'équipage se sont rendus du Canada aux Pays-Bas pour assister au service, et la veuve du sergent de section Howard Hoddinott, venue d'Écosse, y a également assisté. Le secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants représentait le gouvernement canadien.

Je tiens à exprimer la reconnaissance de tous les Canadiens envers la population des Pays-Bas pour avoir contribué à la récupération des restes de nos héros disparus.

* * *

NOËL

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Eh bien, monsieur le Président, le temps de Noël nous offre encore une fois cette année les témoignages d'une rectitude politique qui demeure fidèle à elle-même.

La Monnaie royale canadienne fait actuellement paraître une annonce pour vendre des pièces de monnaie. La version anglaise de cette publicité mentionne les «twelve days of giving», plutôt que les «twelve days of Christmas». Il est donc question de don et non plus de Noël. Ce slogan douteux semble l'avoir emporté sur d'autres ballons d'essai, du genre «we wish you a merry loonie» ou «have yourself a merry little time at the Mint.»

Dans une certaine mesure, les croyants s'habituent à cette rectitude politique. L'absence de liturgie chrétienne à la cérémonie commémorative de l'écrasement de l'avion de Swiss Air, le retrait des fêtes de Pâques et de Noël du calendrier du ministère du Patrimoine et l'absence de prières de toutes les religions aux cérémonies commémoratives du 11 septembre qui ont eu lieu sur la Colline parlementaire sont des exemples de ce qui arrive trop souvent.

La ville de Toronto a installé un arbre décoré à l'hôtel de ville. Bien entendu, on ne l'appelle pas «arbre de Noël», mais «arbre des Fêtes».

Je crois que le moment est venu de faire montre de fermeté. J'admire le Congrès juif canadien pour son soutien au droit des chrétiens d'afficher publiquement leur croyance, car on ne peut promouvoir la compréhension et la tolérance dans un pays multiculturel en forçant les croyants à célébrer leur foi en cachette.

* * *

[Français]

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, le 27 novembre 2000, le gouvernement libéral était reporté au pouvoir afin de veiller à ce que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays puissent explorer de nouvelles possibilités et valoriser leurs potentiels personnels et économiques.

Des solutions locales adaptées aux situations particulières peuvent donner une impulsion au développement de l'économie rurale et y attirer des investissements. C'est la voie que le gouvernement libéral a emprunté pour développer les régions, tout en encourageant les simples citoyens à participer à la définition de ses politiques.

Permettez-moi de remercier à nouveau la population de Frontenac-Mégantic de m'avoir donné l'opportunité de conduire mes actions vers cet objectif crucial, soit celui de mettre la circonscription et la région à l'ordre du jour des priorités du gouvernement canadien. Je continuerai donc d'exercer ce rôle social avec vigueur et énergie dans l'ultime espoir de bâtir une société plus saine, sécuritaire et prospère.

* * *

LA COMMERCIALISATION DES OEUFS

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, j'aimerais souligner les 30 ans de l'Office canadien de commercialisation des oeufs. Premier à couvrir les producteurs du Québec et du reste du Canada, l'Office est à l'origine d'un système de gestion de la production que l'on connaît aujourd'hui dans les autres filières agricoles, soit le dindon, le poulet, les oeufs d'incubation et le lait.

La Fédération des producteurs d'oeufs du Québec et son président de l'époque, Ovila Lebel, étaient parmi ces pionniers qui ont rapidement saisi l'importance de la gestion collective de la production et de la mise en marché.

Ils étaient convaincus que la gestion de l'offre est la meilleure façon pour les producteurs agricoles de pouvoir bien vivre de leur production, tout en favorisant le développement de fermes à dimension humaine.

Article 31 du Règlement

Rappelons aussi que la gestion de l'offre permet un approvisionnement constant et de qualité aux consommateurs et ce, sans que le gouvernement ne subventionne directement la production.

Les réalisations de l'Office de commercialisation des oeufs sont un acquis pour la société québécoise et pour tous ceux qui vivent de cette filière agricole. La gestion de l'offre doit être protégée par le gouvernement. Elle ne doit pas être diluée. Les producteurs québécois s'attendent à plus de vigueur de la part de ce gouvernement qui doit, dès maintenant, joindre le geste à la parole.

* * *

● (1410)

LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, depuis son ouverture en 1947, la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, située à Saint-Hyacinthe, a réalisé de grands progrès et formé de nombreux vétérinaires. Qui aurait cru que nous en serions rendus à une date butoir, soit le 9 décembre 2002, en ce qui a trait à l'accréditation de cette faculté.

Nous avons très peu d'institutions au Canada qui offre cette formation professionnelle. En plus d'assurer la protection et la santé des animaux sur la ferme et en milieux domestiques, il faut bien se rendre compte qu'en bout de ligne, il s'agit également de la santé des humains. Pensons entre autres au rôle qu'elles jouent dans l'industrie pharmaceutique, dans l'agroalimentaire et dans la cosmétologie.

Faut-il rappeler toutes les questions relatives à la maladie de «la vache folle», à la listériose ou à l'épidémie d'anémie infectieuse équine qui sévit dans le sud de la France depuis février dernier?

N'attendons pas un état de crise grave au Canada pour intervenir. La prévention est toujours le meilleur remède. Trouvons les ressources financières pour remplacer les équipements désuets et les infrastructures insuffisantes.

Assurons la survie de nos facultés de médecine vétérinaire.

* * *

[Traduction]

LE SYSTÈME D'ALERTE AMBER

M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cet été, de nombreux enfants qui avaient été enlevés ont été retrouvés grâce au système d'alerte AMBER en place dans plusieurs États des États-Unis. Ce système est en train d'être installé à l'échelle nationale.

J'aimerais louer les efforts du solliciteur général de l'Alberta, Heather Forsyth, et du ministre de la Justice de l'Alberta, Dave Hancock, qui ont promis au début du mois de faire de l'Alberta la première province au Canada à se doter du système d'alerte AMBER, qui sera opérationnel avant la fin de l'année. Tous deux reconnaissent la nécessité de mettre en place un système pour réagir aux enlèvements d'enfants. C'est un complément précieux du registre albertain des contrevenants à haut risque.

Aux États-Unis, de nombreuses vies ont été épargnées grâce à ce programme. Je mets au défi les libéraux de suivre l'exemple des États-Unis et de l'Alberta et de mettre en place un programme d'alerte AMBER à l'échelle nationale. Les Canadiens appuieraient sans aucun doute cette initiative, et tous les enfants en bénéficieraient.

Si le premier ministre veut réellement laisser sa marque, pourquoi ne pas emprunter une idée qui a fait ses preuves? Quel meilleur legs pourrait-il faire à la nation que la protection de nos enfants?

[Français]

L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour sensibiliser mes pairs de la Chambre des communes et le gouvernement canadien à la situation de l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe.

Comme l'a si bien dit ma collègue, la députée de Shefford, qui est très impliquée dans le dossier et qui travaille auprès des intervenants et des acteurs clés, il y a un manque significatif de financement qui pourrait empêcher l'école de conserver son accréditation.

La date butoir pour le maintien de l'accréditation est décembre prochain et la faculté n'a toujours pas reçu de financement. En raison de l'échéance imminente, il est crucial de venir en aide à nos facultés de médecine vétérinaire canadiennes et québécoise, si l'on veut assurer la santé des animaux domestiques et des espèces animales canadiennes.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-MALADIE

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, c'est demain le grand jour. Demain, la commission Romanow publie son rapport tant attendu sur l'avenir du système de santé.

Depuis 18 mois, les Canadiens participent activement au débat. Grâce aux nouvelles technologies, les Canadiens y ont participé plus que jamais, disant ce qu'ils pensaient de sujets qui les préoccupent grandement. Voici ce qu'ils disent: «Nous sommes le Canada, écoutez-nous rugir, à l'unisson nous proclamons: nous voulons un système de santé public, pas privé, un système universel et accessible. Est-ce qu'Ottawa écoute?»

Cette semaine, le ministre des Finances a impitoyablement rejeté l'appui unanime de la Chambre à une recommandation visant à améliorer la situation des personnes handicapées. Tous les partis de la Chambre s'y étaient ralliés, à l'exception d'un député qui a évité le vote et qui pourrait décider si la voix des Canadiens sera entendue.

Les Canadiens ont dit à Roy Romanow que la chose à laquelle ils tenaient le plus était l'égalité d'accès au système de santé, que le respect de l'égalité était le pilier de notre démocratie. Demain, tous les Canadiens pourront juger si le gouvernement respecte les valeurs démocratiques de ses citoyens.

Questions orales

[Français]

LA POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, je voudrais souligner l'étape importante franchie par le Québec, à la suite de l'annonce, hier, de sa nouvelle politique nationale de l'eau.

Le Québec devient ainsi un leader mondial en matière de gestion et de préservation de l'eau, une matière précieuse, mais si fragile.

La politique nationale de l'eau du Québec fera appel aux organismes du milieu et aux citoyens, puisque celle-ci se veut décentralisée, transparente et participative. Cette politique vise aussi à réduire les risques pour la santé et à combattre la pollution.

Le gouvernement fédéral doit être également partie prenante dans le financement des programmes d'infrastructures municipales d'approvisionnement et de traitement d'eau potable, tout en respectant la maîtrise d'oeuvre du Québec et des provinces.

Par cet ambitieux projet, la nation québécoise protégera un bien qui n'est pas une marchandise, mais un patrimoine collectif. Il faut économiser cette ressource qui demeure pour nous source de vie, de prospérité et de fierté nationale.

* * *

• (1415)

L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Mme Diane St-Jacques (Shefford, Lib.): Monsieur le Président, en ce moment, deux des quatre facultés de médecine vétérinaire canadiennes ne répondent pas aux standards internationaux, dont la faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, située à Saint-Hyacinthe.

Depuis le printemps, j'ai multiplié les démarches en vue de venir en aide et ouvrir des portes à cette faculté. Nous n'avons toujours pas obtenu de réponses positives. Je reviens donc à la charge devant cette Chambre, aujourd'hui, pour rappeler l'urgence de la situation.

Le 9 décembre prochain, le Council on Education de l'American Veterinary Medical Association pourrait retirer l'accréditation partielle dont bénéficie l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe.

L'agrément est une assurance de qualité; un diplôme d'une faculté agréée possède une solide formation au chapitre des principes médicaux de base, des connaissances scientifiques et des habiletés physiques, techniques et intellectuelles nécessaires à la bonne pratique vétérinaire.

Appuyée des députés du caucus du Québec, je réitère ma demande, et je presse le gouvernement d'agir promptement dans ce dossier.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, des querelles internes au sein du gouvernement libéral ont empêché le premier ministre de respecter l'engagement qu'il a pris dans son discours du Trône de septembre.

Hier, des maires du Canada entier se sont réunis à Ottawa pour demander l'aide du gouvernement fédéral dans des secteurs comme le logement abordable, le transport et l'infrastructure urbaine, questions qui touchent chaque Canadien.

Simplement dit, il y a rupture du lien fonctionnel entre les responsabilités et les recettes au Canada. De toute évidence, les provinces et municipalités ont besoin d'une plus grande part du camembert fiscal. Pour les gouvernements municipaux, cela veut dire de nouvelles sources de financement. Les dirigeants municipaux nous diront qu'un engagement de la part de tous les paliers gouvernementaux est essentiel dans ces secteurs.

Cet automne, le gouvernement fédéral s'est engagé à rencontrer les dirigeants municipaux pour mettre sur pied un programme d'infrastructure de 10 ans. Comme dans bien d'autres cas, le gouvernement n'a pas tenu cette promesse.

Les provinces et municipalités sont des partenaires importants dans notre Confédération. Le gouvernement devrait les traiter d'égal à égal, et non comme des irritants.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le commissaire à la santé du gouvernement, Roy Romanow, a dit hier que le secteur des soins de santé avait besoin de 7 milliards de dollars de plus. Comme les dépenses fédérales s'accroissent au rythme d'environ 8 p. 100 par année et comme le gouvernement annonçait des dépenses additionnelles de 20 milliards de dollars dans le discours du Trône, le ministre des Finances a déjà commencé à laisser entendre que les dépenses sont devenues incontrôlables et qu'on a besoin d'un nouveau surveillant des affaires financières.

Où le gouvernement compte-t-il prendre les sommes additionnelles dont il dit avoir besoin dans le secteur des soins de santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous aurons le plaisir de dire au chef de l'opposition au moment du budget combien d'argent nous pourrions affecter aux soins de santé. Cependant, cela fait neuf ans que l'opposition se demande ce que nous allons faire. Nous avons été le premier gouvernement à présenter cinq budgets excédentaires d'affilée, et nous en présenterons un sixième cette année.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est vrai, mais il a amorcé ce processus en sabrant dans les dépenses au titre des soins de santé. Je vois le premier ministre qui applaudit.

Depuis neuf ans, le gouvernement s'oppose à une réforme structurelle du système de soins de santé. Le gouvernement et Roy Romanow s'opposent à ce qu'on fasse appel à l'investissement privé et à la diversification des modes de prestation dans le système public de soins de santé. Le gouvernement préfère régler les problèmes à coup d'argent.

Le gouvernement croit-il encore que le seul fait de dépenser plus d'argent venant des contribuables réglera les problèmes du système de soins de santé?

Questions orales

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas encore reçu le rapport et je ne peux donc pas répondre de façon précise à cette question. Je sais cependant une chose. Nos voisins du sud dépensent 14,5 p. 100 de leur PIB au titre des soins de santé. Ici, au Canada, où nous avons un bien meilleur système qu'eux, ces dépenses représentent 9,4 p. 100 du PIB.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suppose que le premier ministre est en train de dire que les soins de santé ne sont pas vraiment une priorité du gouvernement.

L'an dernier, les dépenses en santé ont augmenté dans une moindre mesure que d'autres choses comme l'aide aux entreprises, l'embauche d'un plus grand nombre de bureaucrates et d'autres dépenses ministérielles. C'est pour cette raison que le ministre des Finances doit maintenant faire une mise en garde à l'effet que le gouvernement pourrait ne pas avoir assez d'argent à dépenser au titre des soins de santé.

Nous avons déjà posé cette question, mais je la pose encore une fois. Le gouvernement s'engagera-t-il à trouver de l'argent pour financer les soins de santé dans l'enveloppe budgétaire actuelle et écartera-t-il la possibilité de hausser les impôts à cette fin?

• (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, pas une seule journée ne passe à la Chambre sans que les députés de l'opposition disent avoir peur d'un déficit qui ne vient jamais ou se plaignent que nous dépensons trop. Cependant, ils veulent plus d'argent pour ceci et plus d'argent pour cela. Pas une semaine ne passe sans que l'opposition officielle réclame des nouvelles dépenses de 3 milliards, 4 milliards, 5 milliards ou 6 milliards de dollars.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement n'a jamais appuyé les provinces dans le secteur des soins de santé. Lorsque les provinces ont mis de l'avant des réformes pour améliorer les services aux patients et réaliser des économies, le gouvernement a répondu en proférant des menaces et en réduisant sa contribution financière au régime des soins de santé. Voici que M. Romanow fait connaître son opposition à de nouveaux modes de prestation de services à l'intérieur du régime public.

Le gouvernement va-t-il se servir de M. Romanow pour revenir en arrière et ne pas procéder à une véritable réforme du régime des soins de santé?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à collaborer, dans le cadre d'un partenariat avec les provinces et les territoires, pour assurer la prestation des soins de santé.

D'ailleurs, loin d'être constamment dans les jambes des provinces, nous avons approuvé, il y a quelques mois à peine, des mécanismes de prévention et de règlement des différends. Donc, si un différend se dessine entre les provinces et le gouvernement fédéral concernant l'interprétation de la Loi canadienne sur la santé ou encore les mesures prises par les provinces ou le fédéral, nous avons un mécanisme en vertu duquel une tierce partie nous aidera à prévenir ou à régler ce différend.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, selon certaines sources, M. Romanow recommandera la désignation d'un surveillant chargé de garder un oeil sur les dépenses au titre des soins de santé. Si le gouvernement acceptait de travailler avec les provinces et mettait un terme à ses querelles

avec elles, nous n'aurions pas besoin d'un surveillant. La création d'un poste de surveillant ne fera qu'alourdir la bureaucratie.

Le gouvernement investira-t-il plus d'argent dans la bureaucratie et moins dans les soins aux patients?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il m'est impossible de parler des recommandations que pourrait faire ou non la Commission Romanow.

Je peux dire par contre que notre gouvernement s'est efforcé de travailler en partenariat avec les provinces. Nous reconnaissons que la prestation des soins de santé relève des provinces. En fait, l'accord de septembre 2000 préconise non seulement plus d'argent pour les soins de santé, mais également un nouveau partenariat assurant la prestation de ces soins aux Canadiens.

* * *

[Français]

LES SURPLUS BUDGÉTAIRES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, comme le Bloc québécois le soutient depuis cinq ans, le ministre de l'Industrie dénonce publiquement, lui aussi, la décision du gouvernement d'utiliser 100 p. 100 de ses surplus pour payer la dette, plutôt que la moitié, comme les libéraux l'avaient pourtant promis.

L'ex-ministre de la Santé, qui se réveille bien tard d'ailleurs, laisse entendre qu'en agissant de la sorte, le gouvernement fédéral a grandement contribué à créer les problèmes vécus dans le système de santé.

Est-ce que le premier ministre va donner raison au ministre de l'Industrie et reconnaître que l'approche budgétaire de son gouvernement a amplifié les problèmes que nous vivons aujourd'hui en santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis toujours très honoré lorsqu'on me reproche d'avoir à gérer un surplus dans le gouvernement. Quant à savoir si nous l'avons bien géré, je pense que le partage est d'environ 45 à 55 p. 100. On ne peut pas arriver à un sou près, mais nous avons tenu notre engagement d'un partage entre la réduction des impôts, le paiement de la dette et l'investissement dans les problèmes existant dans notre pays.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, cela ne tient pas. Chaque année, on a caché l'ampleur des surplus, on le savait; intentionnellement, on a soustrait au débat public l'ampleur des surplus et on a tout envoyé sur la dette. Toute la marge de manoeuvre a été utilisée sur la dette, alors qu'on avait promis du 50-50.

Est-ce que le premier ministre va reconnaître que s'il y a un responsable, un grand responsable dans tous les problèmes que nous avons en santé, c'est ce gouvernement qui a coupé dans la santé sur le dos des provinces et sur le dos des malades, tout comme il l'a fait pour les chômeurs avec l'assurance-emploi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lors de notre réunion en septembre 2000, c'est un accord que nous avons eu. Chacun des premiers ministres présents a signé. À un moment donné, ils me couraient après dans le corridor pour avoir les mots. Le premier ministre du Québec, à ce moment-là, voulait absolument que le gouvernement fédéral fasse quelque chose, ce que nous avons fait, et il m'a félicité publiquement. J'espère que le député va s'en rappeler.

Questions orales

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, si le gouvernement avait écouté les provinces, s'il avait suivi l'évolution des dépenses et maintenu le niveau de sa contribution en santé, comme le demande le Bloc québécois depuis maintenant cinq ans, on n'aurait pas eu besoin de la Commission Romanow.

Est-ce que le premier ministre admettra que s'il avait réinvesti ne serait-ce que le tiers de ces énormes surplus, comme le suggère son ministre de l'Industrie, le système de santé serait aujourd'hui en bien meilleure condition, et la Commission Romanow aurait été, par conséquent, complètement inutile?

• (1425)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais informer l'honorable député que la Commission Romanow a été suggérée par les gouvernements provinciaux et que...

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Jean Chrétien: Oui, et que le choix de M. Romanow a été approuvé par les premiers ministres.

M. Romanow était très intéressé par ce problème. Il avait indiqué son intérêt pour cette question et plusieurs premiers ministres me l'ont recommandé. Je le connaissais et je pensais qu'il allait être un bon commissaire. Nous allons recevoir son rapport demain et nous aviserons sur ce que nous pouvons ou ne pouvons pas accepter dans son rapport.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, en matière de santé, le gouvernement agit comme le pompier qui met le feu pour pouvoir l'éteindre par la suite. Il a coupé les vivres en réduisant son financement et aujourd'hui, il joue les sauveurs avec ses milliards.

Est-ce que le premier ministre se rend compte qu'en rajoutant des milliards en santé, comme il s'apprête à le faire, il ne trompe personne et, qu'au mieux, il ne fait que corriger la situation lamentable dans laquelle ses coupures ont plongé le système de santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la gérance que nous avons faite des finances publiques, c'est que lorsque nous avons formé le gouvernement, nous avons 42 milliards de dollars de déficit et il fallait mettre de l'ordre dans les livres de comptes. Ce qui est arrivé, c'est que les provinces en ont énormément profité parce que lorsque nous avons formé le gouvernement, elles devaient payer 11,5 p. 100 d'intérêt sur leur dette, alors que maintenant, elles peuvent s'en tirer à 5 ou 6 p. 100.

* * *

[Traduction]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il y a précisément une semaine, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion prévoyant le retrait des modifications proposées le 30 août 2002 au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Hier, à la Chambre, le ministre des Finances a manifesté un mépris stupéfiant de la démocratie en signifiant clairement qu'il n'entendait pas respecter la volonté du Parlement, exprimée par un vote de 234 voix contre aucune.

Étant donné cette attitude du ministre des Finances, le premier ministre lui a-t-il ordonné de retirer immédiatement ces modifications du crédit d'impôt?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre à la question de la députée, le ministre des Finances a pris acte de la volonté du Parlement, et il la respecte. La proposition du 30 août n'est plus sur la table. Le ministre a demandé à ses collaborateurs de présenter des propositions de rechange, qui viendront en temps voulu.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, hier le ministre des Finances, non content d'avoir montré qu'il n'avait rien compris à cette décision unanime, est allé jusqu'à faire un pied de nez.

Le ministre des Finances est peut-être d'avis que le vote unanime de 234 personnes ne compte pas, mais il y a au Canada 5 millions de personnes handicapées qui veulent avoir la certitude que le gouvernement a retiré ces mesures draconiennes et, soit dit en passant, qu'elles soient immédiatement retirées du site Web du gouvernement.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la députée a-t-elle du mal à accepter une réponse positive? La situation est très claire. Les propositions ont été retirées. Le ministre a des contacts avec ses collaborateurs et avec les intéressés et, le moment venu, il reparlera de la question à la Chambre. La réponse est oui: les propositions ont été retirées.

* * *

[Français]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question sur le Protocole de Kyoto.

Hier, j'ai demandé au premier ministre de confirmer qu'il négocierait avec le Québec une entente bilatérale qui respecterait le partage des pouvoirs. Il n'a pas répondu.

Le premier ministre peut-il nous dire s'il a reçu une indication du gouvernement du Québec, à savoir que celui-ci est prêt à renoncer à ses champs de compétences? Sinon, confirmera-t-il aujourd'hui qu'Ottawa s'est engagé à signer une entente bilatérale avec le Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, sur la question de Kyoto, nous sommes disposés à signer des accords bilatéraux avec chacune des provinces si elles le veulent et de faire la même chose avec les divers secteurs de l'économie canadienne.

Nous avons seulement 10 ans pour nous ajuster. Nous allons voter, je l'espère, très bientôt à la Chambre de telle façon que nous ratifierons le Protocole de Kyoto. Tout cela va nous aider à signer des accords dans les plus brefs délais possibles de façon à éliminer l'incertitude qui crée des problèmes à tout le monde.

En votant immédiatement, nous allons nous assurer que tous les secteurs de l'économie canadienne pourront savoir exactement à quoi s'attendre.

• (1430)

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, parlons de la mise en oeuvre de Kyoto.

Il existe un désaccord profond entre Ottawa et les provinces sur l'application des crédits liés aux puits de carbone.

Le fédéral veut que les crédits soient appliqués au pays en général. Toutefois, les provinces insistent sur le fait que les crédits devraient être attribués à la province où se trouve le puits de carbone.

Questions orales

Le premier ministre peut-il nous dire s'il est prêt à négocier sur cette question?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, je suis très heureux de constater que le chef du Parti conservateur parle de la question des puits de carbone parce qu'il s'agit d'une grande victoire de ce gouvernement. Nous avons convaincu les gouvernements étrangers de nous donner des crédits pour les puits de carbone, ce qui représente à peu près 60 mégatonnes.

À ce propos de savoir de quelle façon ce sera appliqué entre les provinces et le gouvernement central, c'est quelque chose que nous sommes prêts à discuter avec les provinces.

[Traduction]

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Protocole de Kyoto stipule ceci: «Chacune des Parties [...] devra avoir accompli en 2005, dans l'exécution de ses engagements au titre du présent Protocole, des progrès dont elle pourra apporter la preuve.» Le premier ministre a affirmé à maintes reprises que le Canada a dix ans pour s'acquitter des obligations qu'il a contractées en vertu du traité. Il est clair que le premier ministre sème la confusion chez les Canadiens.

Est-ce que vraiment le premier ministre ne comprend pas les pénalités prévues par le Protocole de Kyoto, ou est-ce qu'il ne veut pas que les Canadiens sachent la vérité sur les conséquences à subir si nous n'atteignons pas nos objectifs?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député montre simplement à quel point l'Alliance canadienne fait fausse route en s'opposant à la ratification du Protocole de Kyoto. Si nous devions effectivement nous acquitter de certaines obligations d'ici 2005, nous devrions sûrement nous mettre à l'oeuvre dès maintenant au lieu de paralyser le débat en faisant de l'obstruction systématique.

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en vertu du tout dernier plan du gouvernement, nos plus gros émetteurs industriels seront autorisés à ne pas atteindre leurs cibles, et le gouvernement comblera l'écart. Compte tenu de cet écart et de l'écart prévu par le gouvernement, qui est de 60 millions de tonnes, le Canada devra verser des milliards pour acheter des crédits internationaux.

Comment le gouvernement prévoit-il dépenser autant d'argent pour acheter du vent et être en mesure de financer les soins de santé, l'éducation et les forces armées sans avoir à augmenter les impôts?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le président, au moins, dans cette question, le député fait savoir clairement, d'après les hypothèses qu'il évoque, qu'il s'attend que le Protocole de Kyoto soit ratifié et que nous mettions en oeuvre l'accord de Kyoto. Je lui accorde au moins le mérite d'admettre que son parti fait fausse route.

Pour ce qui est d'atteindre nos objectifs, nous avons dit à maintes reprises que nous n'avons pas l'intention d'acheter ce qu'il appelle du vent de la Russie ou de quelque pays que ce soit. Les achats à l'étranger de la part des secteurs privé et public devront correspondre à une véritable réduction, non à une chose qui s'est déjà produite en raison d'un changement dans l'économie.

[Français]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, dans le dossier du bois d'oeuvre, quand le ministre du Commerce international affirme qu'il n'est pas question de négociations à rabais et qu'il entend continuer les démarches juridiques, il a notre appui. Toutefois, il doit comprendre qu'en retardant le dévoilement de la deuxième phase de son plan d'aide aux entreprises, les compagnies victimes de la crise risquent de disparaître.

Le ministre est-il conscient du fait que chaque jour qui passe est dramatique pour les entreprises et que le gouvernement doit rapidement leur apporter une aide, notamment sous forme de garanties de prêts?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie la question du député. Comme il le sait, les efforts se poursuivent dans ce dossier. Il est dans l'intérêt du Canada et des États-Unis de régler cette question et mon collègue, le ministre du Commerce international, s'y emploie tous les jours. La priorité du gouvernement consiste à trouver une solution à ce problème, ce qui, je le répète, est dans l'intérêt de nos deux pays.

Entre temps, nous aidons notre industrie et nos travailleurs, et nous continuons de nous occuper activement du dossier. Comme nous l'avons dit, s'il faut faire davantage, nous le ferons, mais donnons-nous d'abord la chance de résoudre le problème; si nous n'y parvenons pas, nous prendrons alors des mesures additionnelles.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Ressources naturelles et le ministre du Commerce international ne semblent pas comprendre que même si leur position internationale est bonne, elle est affaiblie à l'interne à cause des déficiences de leur plan, qui sont dues, entre autres, au manque d'appuis de leurs collègues de l'Industrie et du Développement des ressources humaines.

Qu'attend le ministre du Commerce international pour convaincre ses collègues de mettre de l'avant des mesures efficaces pour venir en aide aux travailleurs et aux industries victimes de la crise du bois d'oeuvre?

● (1435)

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, le député devrait d'abord reconnaître ce que le gouvernement a fait. Nous avons fourni aux travailleurs et à l'industrie une aide de 340 millions de dollars.

Permettez-moi de donner des détails au député: 71 millions de dollars pour le soutien aux travailleurs déplacés; 110 millions pour l'adaptation communautaire; 40 millions pour la lutte contre le dendroctone du pin; 25 millions pour la recherche et le développement; 20 millions pour le programme de défense de l'industrie; 45 millions pour la diversification du marché et ainsi de suite, la liste est longue.

*Questions orales***LE TERRORISME**

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, par suite de récentes audiences d'un comité sénatorial aux États-Unis, nous savons maintenant, selon le témoignage d'une personne ayant prêté serment, qu'un dirigeant haut placé du Hezbollah, Mohamed Dbouk, a créé une cellule terroriste à Vancouver. De plus, nous avons entendu le dirigeant mondial du Hezbollah appeler à des attaques-suicides non seulement contre Israël et les États-Unis, mais encore contre des cibles occidentales en général.

Le taux de meurtres du Hezbollah est beaucoup plus élevé que celui de tout groupe interdit au Canada. Qu'a donc le Hezbollah pour que les libéraux craignent de l'interdire au Canada?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que le gouvernement ne craint pas d'interdire tout groupe soupçonné de se livrer à des activités terroristes.

Il y a un processus en cours. Nous avons une loi, et nous allons respecter le processus. Au moment opportun, au terme de l'exercice, nous allons produire la liste des groupes que nous voulons inscrire sur la liste aux termes de cette loi.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Hezbollah exerce ses activités partout dans le monde. Il tue en Israël, il tue partout dans le monde et il s'en vante.

Nous avons maintenant des bandes vidéo qui montrent comment il traite les petits enfants, comment il les punit et les force à pousser son cri de ralliement. Nous avons la preuve qu'il achète de l'équipement pour enregistrer ces meurtres pour son propre marché de la vidéo domestique.

Je le répète, qu'a donc le Hezbollah, je vous le demande, pour que le ministre refuse de l'inscrire sur la liste?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, nous faisons enquête à partir de preuves tangibles. Certaines des informations qui nous ont été communiquées par le député seront certainement examinées.

Le Hezbollah a été interdit par les Nations Unies, ce que n'ignore pas le député. Nous ferons notre devoir au Canada d'une manière juste et équilibrée et nous inscrivons sur la liste tous les groupes qu'il faudra en fonction des informations que nous obtiendrons.

* * *

[Français]

L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Les députés libéraux du Québec viennent de se réveiller concernant le dossier de l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe. Aujourd'hui, trois d'entre eux se sont levés pour faire une déclaration à la Chambre concernant cette importante école.

Le ministre peut-il nous dire si, depuis les dernières questions que le Bloc québécois a posées à la Chambre, il s'est enfin décidé à recommander favorablement au gouvernement de verser l'aide nécessaire pour permettre à l'École de médecine vétérinaire de conserver son accréditation?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je peux certes affirmer avec fierté que, bien avant que les députés du Bloc québécois soulèvent cette question, notre caucus en discutait déjà, et les députés du caucus du Québec et d'autres provinces canadiennes où l'on trouve un collège vétérinaire ont aussi soulevé cette question. Comme je l'ai dit à maintes reprises, le gouvernement travaille en ce sens, et nous nous réjouissons à la perspective d'être en mesure d'appuyer les collèges vétérinaires au Canada.

[Français]

M. Louis Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour, BQ): Monsieur le Président, au-delà de la partisanerie, compte tenu de l'importance d'une décision rapide à ce sujet avant les Fêtes, est-ce que le ministre va cesser de réfléchir et d'étudier et prendre enfin une décision et dire si oui ou non l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe pourra, avant la fin de décembre, faire les agrandissements nécessaires à son accréditation?

• (1440)

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je peux donner l'assurance à la Chambre que le gouvernement procédera à une annonce dès qu'il sera en mesure de le faire.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les lignes directrices du Conseil du Trésor précisent clairement qu'aucune entreprise, filiales incluses, ne peut se voir adjuger plus de 25 p. 100 des marchés publics.

Selon le propre site Web du ministre, plus de 75 p. 100 de la publicité de l'État passe maintenant par Media/I.D.A. Vision.

Comment le ministre peut-il justifier de nouveau ce manquement aux règles du Conseil du Trésor en continuant d'accorder un monopole aux entreprises de Claude Boulay? Comment peut-il agir de la sorte?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, le député ne comprend manifestement pas le rôle ou le mandat d'une agence de référence. Le gouvernement du Canada fait affaire avec une agence de référence. Il s'agit de Media/I.D.A. Vision. Elle a obtenu ce marché dans le cadre d'un appel d'offres il y a quatre ans, et son mandat consiste à gérer en un point central toute la publicité achetée à la radio, à la télévision et dans les journaux pour l'ensemble du gouvernement du Canada. Cette agence ne reçoit évidemment pas le plein montant correspondant à la valeur de la publicité. Elle ne touche qu'une commission de 3 p. 100.

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre a ici emprunté une pente très glissante.

Le 5 juin, le nouveau ministre des Travaux publics a promis de mettre de l'ordre dans son ministère et a pris l'engagement suivant: «S'il y a eu des erreurs ou des actes répréhensibles, des mesures correctives seront adoptées».

Questions orales

Six mois plus tard, les entreprises de Claude Boulay contrôlent les trois quarts des marchés publicitaires du gouvernement. Rien n'a changé.

Le ministre a-t-il commodément oublié son engagement ou était-ce simplement l'exubérance de la verte recrue?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je suis sensible au compliment concernant ma verte exubérance, mais je suis ravi de dire qu'à la différence du député d'en face et de l'opposition, les Canadiens ont réagi de façon chaleureuse et généreuse en disant qu'ils se réjouissent des mesures prises. Nous sommes allés jusqu'au bout d'un problème, nous l'avons corrigé et nous avons mis en place de solides assises pour l'avenir.

* * *

LES PÊCHES

M. Rodger Cuzner (Braz d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, les stocks de morue de la mer du Nord diminuent depuis un certain nombre d'années et sont à l'heure actuelle à leur plus bas niveau jamais enregistré. D'autres stocks, au large de l'Écosse et de l'Irlande, sont aussi très bas.

Compte tenu de cela, le Conseil international pour l'exploration de la mer a recommandé la fermeture de la pêche à la morue dans plusieurs régions de l'Europe et la mise en oeuvre de plans de redressement.

Le ministre des Pêches et des Océans peut-il parler des similitudes entre la situation à l'heure actuelle en Europe et la baisse récente des stocks de poisson de fond au Canada?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question. En 1992, le Canada a connu à peu près la même situation. Nous avons dû investir plus de 3,5 milliards de dollars dans des programmes de développement économique et nous avons racheté 3 600 permis. Nous éprouvons encore des difficultés.

Je félicite le commissaire Fischler d'avoir eu le courage d'intervenir comme il l'a fait en Europe. Il a été pour nous un bon partenaire au sein de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest. Étant donné qu'il comprend la situation dans laquelle nous nous trouvons, j'ai bon espoir qu'il sera un partenaire encore meilleur à l'OPANO.

* * *

L'IMPÔT

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NDP): Monsieur le Président, un navire appartenant à la Société maritime CSL a reçu une amende de 125 000 \$ pour avoir déversé illégalement de l'huile dans l'océan. Un haut fonctionnaire de Transports Canada a dit que cela ne payait pas de polluer nos magnifiques eaux. Il semble que cela pourrait bien payer si l'on arrivait à refiler la facture aux contribuables canadiens. À l'heure actuelle, la Société CSL peut déduire l'amende de son impôt sur le revenu.

Le premier ministre va-t-il modifier sa politique fiscale qui est assez absurde pour permettre aux pollueurs de faire payer leurs activités illégales aux contribuables? Mettra-t-il un terme à la possibilité pour les délinquants de déduire leurs amendes de leur impôt?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face devrait savoir qu'une

affaire judiciaire a précisément porté sur les amendes qu'il est acceptable de déduire. Il devrait savoir aussi que le ministère des Finances est en train d'examiner la question à l'heure actuelle parce que cela nous préoccupe et que nous voulons nous assurer que seules les déductions d'affaires légitimes soient acceptables aux fins de l'impôt.

* * *

● (1445)

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, voilà une autre réponse inutile de la part d'un ministre.

Hier, au Comité des finances, M. John MacNaughton, de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, a déclaré que les fonds de retraite des contribuables canadiens profitaient aux fabricants des produits du tabac dans ce pays. Or, en même temps, le gouvernement dépense des millions de dollars pour inciter les fumeurs à cesser de fumer.

Le gouvernement modifiera-t-il maintenant la loi de manière à soumettre l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada à des règles de préselection éthique pour que nos fonds de retraite ne contribuent pas au décès de milliers de gens au Canada? Agira-t-il dans ce sens dès maintenant?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le député l'a appris lors des discussions d'hier, le gouvernement utilise une liste restreinte de pays et de sociétés dans lesquels il peut investir. Toutefois, il investit dans une vaste gamme de produits approuvés par ce Parlement, et il peut le faire. Je crois que la réponse d'hier était très claire et qu'elle l'est tout autant aujourd'hui.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, la semaine dernière, le premier ministre a enfin indiqué, Dieu soit loué, que les militaires obtiendraient davantage de fonds dans le prochain budget fédéral. Pourquoi donc les militaires doivent-ils attendre le budget de février pour connaître l'ampleur de l'aide financière qui leur est réservée alors qu'ils ont besoin tout de suite de nouveaux hélicoptères en remplacement des Sea King, de nouveaux navires et même de nouveaux uniformes?

Pourquoi le gouvernement ne donne-t-il pas dès maintenant aux militaires les fonds dont il a parlé?

Une voix: Un nouveau chef.

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je crois que ces gens ont effectivement besoin d'un nouveau chef, comme je viens de l'entendre.

Cela étant, la députée est ici depuis bien plus longtemps que moi, mais il n'en demeure pas moins que, malgré la brève expérience que j'ai à la Chambre des communes, je sais que les décisions budgétaires sont prises au moment du budget et que le budget sera déposé en février ou quelque part par là.

*Questions orales***LE PROTOCOLE DE KYOTO**

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré qu'il n'avait pas besoin du consensus des provinces pour ratifier le protocole. Or, le gouvernement sait qu'il ne peut mettre en oeuvre les dispositions de l'accord sans la participation active des provinces. Brian Mulroney a réussi à obtenir un consensus des provinces sur la question des pluies acides. Il a réussi également à obtenir un consensus au sujet du libre-échange.

La première chose qu'on apprend dans le cours élémentaire de relations fédérales-provinciales est de réunir les premiers ministres. Le premier ministre a jugé que sa stratégie de recevoir un premier ministre qui avait demandé à le rencontrer n'était pas vilaine. Comment une rencontre avec seulement deux premiers ministres, quand les 13 dirigeants des provinces et territoires réclament tous une réunion des premiers ministres, peut-elle constituer une bonne stratégie?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que M. Mulroney ne va pas se présenter contre le député dans la course à la direction du Parti progressiste-conservateur.

Je tiens à préciser que nous avons parlé avec les provinces. Le gouvernement conservateur l'a fait également après la conférence de Rio. Il y a eu des rencontres depuis Kyoto. Après 10 ans de discussions sur le sujet, nous avons décidé de ratifier le Protocole de Kyoto. Bien des gens ont déjà compris que la meilleure chose à faire dans ce dossier est de dissiper toute incertitude et d'agir rapidement afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés pour 2012 et d'avoir suffisamment de temps pour mettre en place tous les mécanismes nécessaires. Je suis persuadé que le Canada saura relever le défi.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux essaie de brouiller les cartes parce que les lignes directrices du Conseil du Trésor ne disent rien au sujet des agences attitrées. Le ministre ignore si elles ont refilé ces contrats ou si elles les ont gardés pour elles, selon l'information dont nous disposons.

Ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Lorsqu'il dit qu'il a réglé le problème, comment peut-il assurer à la Chambre que l'agence I.D.A. n'a pas gardé ces contrats pour elle, n'a pas enfreint les lignes directrices du Conseil du Trésor et, partant, n'utilise pas frauduleusement l'argent des contribuables?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, toute l'information pertinente est publique.

Une agence attitrée agit pour le compte de tout le gouvernement, afin qu'il y ait un point de contrôle où toute la publicité est regroupée afin d'être évaluée et de faire l'objet d'une véritable concurrence. Tout l'argent semble passer par une agence attitrée, mais cette dernière ne reçoit pas le taux commercial habituel. Elle reçoit 3,25 p. 100 pour coordonner la publicité du gouvernement fédéral dans des médias, et rien de plus.

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous savons tout sur l'agence attitrée, mais je dis que les lignes directrices du Conseil du Trésor ne renferment aucune

disposition concernant l'agence attitrée. Elles disent que personne ne peut accaparer 75 p. 100 des marchés, la limite étant de 25 p. 100.

Permettez-moi de poser la question à la présidente du Conseil du Trésor: les règles autorisent-elles une agence attitrée à accaparer plus de 25 p. 100 des marchés?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, si nous avions plus d'une agence attitrée, nous n'en aurions aucune. Nous avons besoin d'un point de contrôle où s'effectuent les achats auprès des médias. D'autres agences de publicité s'occupent du travail de création pour les ministères et conçoivent les campagnes, mais nous avons besoin d'un point de contrôle où les achats sont effectués. Ce point de contrôle est l'agence attitrée, qui reçoit une faible commission d'environ 3 p. 100, qui reflète la valeur de son travail, mais qui ne tient pas compte du travail créatif.

* * *

● (1450)

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, la ville d'Asbestos est fermée pour appuyer les 320 travailleurs qui ont perdu leur emploi suite à la fermeture de la mine d'amiante Jeffrey. On sait que 62 p. 100 d'entre eux ont 55 ans et plus. Dans ce contexte, le recyclage est illusoire. Seul un plan d'aide aux travailleurs âgés, comme le PATA, peut venir en aide aux travailleurs mis à pied.

Avant 1993, les libéraux, alors dans l'opposition, manifestaient pour conserver le programme PATA. Une fois au pouvoir, ils l'ont éliminé.

La ministre aura-t-elle suffisamment de compassion pour ressusciter le Programme d'aide aux travailleurs âgés?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, d'abord et avant tout, de ce côté de la Chambre, nous n'écartons pas les employés de 55 ans et plus en présumant qu'ils ne peuvent pas occuper un autre emploi. De ce côté de la Chambre, nous croyons que les Canadiens peuvent apporter une contribution à la société pendant toute leur vie.

En ce qui concerne plus précisément les travailleurs âgés, nous avons instauré un programme et transféré des sommes importantes à la province de Québec pour qu'elle puisse concevoir des projets-pilotes adaptés aux régions et aux incidents spécifiques, afin d'aider les travailleurs plus âgés à relever les défis qui se posent à eux.

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, je suis un peu exaspérée des réponses de la ministre, avec ses points en six plans ou ses plans en six points. Ce que je lui suggère, c'est de se procurer une nouvelle cassette.

La ministre se rend-elle compte qu'elle n'est venue en aide qu'à une seule et unique personne, soit l'ex-ministre des Finances, en l'aidant à détourner le surplus de la caisse de l'assurance-emploi sur le dos des travailleurs?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, bien au contraire. Si la députée prenait le temps d'examiner les résultats de certains projets-pilotes mis en oeuvre dans sa propre province, elle constaterait que cette approche est très logique.

Nous étudions les circonstances entourant un incident dans une région donnée, ou un employeur en particulier, et nous axons les efforts précisément sur les besoins des employés en cause. Cette façon de procéder est très efficace. Nous avons établi un solide partenariat avec le gouvernement provincial pour appuyer les Canadiens qui habitent cette province, ainsi que les autres.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement consacre à la communauté autochtone du Canada plus de 7,5 milliards de dollars en dépenses directes. Il s'en remet néanmoins, pour effectuer ces dépenses, à plus d'une douzaine de ministères fédéraux distincts, s'exposant ainsi à du gaspillage des deniers publics et à des chevauchements administratifs. Ainsi, si le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien décide de remplacer un chef de bande qu'il juge incompetent, d'autres ministères continuent de verser des subventions de millions de dollars par l'intermédiaire de ce même chef.

Ma question s'adresse au premier ministre. Pourquoi le gouvernement permet-il à certains de ses ministères de verser des fonds publics à un chef que d'autres ministères jugent incompetent?

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député n'a pas tout à fait raison. Des ententes ont été conclues avec chacun des ministères fédéraux ayant entre autres missions celle de s'occuper des membres des premières nations dans les réserves. Ces ententes sont vérifiées et évaluées chaque année. Le travail de ces ministères et les vérifications ont pour objet de déterminer le succès de nos programmes à l'intention des communautés visées. Si des difficultés financières surgissent, nous intervenons pour les aider à les surmonter.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la main droite devrait savoir ce que fait la main gauche.

La semaine prochaine, la vérificatrice générale rendra public un rapport qui, encore une fois, reprochera au gouvernement de n'avoir pas su protéger les contribuables et les autochtones.

Les chevauchements, le double emploi et le gaspillage sur le plan administratif grugent les fonds publics avant qu'ils puissent améliorer la qualité de vie des autochtones.

Quand le gouvernement se rendra-t-il compte que cette bureaucratie hypertrophiée a bien plus besoin des autochtones que les autochtones ont besoin d'elle?

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député est sans doute mieux informé que quiconque à la Chambre. Je crois comprendre qu'il parle d'un rapport qui ne sera pas rendu public avant la semaine prochaine. Je n'ai pas vu ce rapport. Je ne sais pas ce qu'il renferme, mais j'ai l'impression que le député le sait.

Toutefois, pour répondre à sa question, le gouvernement a effectivement pris certaines grandes initiatives, la première étant le projet de loi sur la gouvernance des premières nations. Cette

initiative a pour objet de donner à ces premières nations des outils modernes pour les aider à faire face aux difficultés administratives dans les réserves.

* * *

● (1455)

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique.

À la lumière de la récente visite à Cuba du secrétaire d'État, les Canadiens, dont je suis, aimeraient savoir où en sont actuellement les relations entre le Canada et Cuba.

L'hon. Denis Paradis (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie), Lib.): Monsieur le Président, je remercie le président du Groupe d'amitié Canada-Cuba de sa question.

En premier lieu, je signale que, sur le plan touristique, le Canada se classe au premier rang, puisque cette année, Cuba attend 400 000 visiteurs canadiens. Sur le plan des investissements à Cuba, nous arrivons au second rang. Le commerce et l'investissement constituent deux outils utiles pour favoriser le dialogue et promouvoir les valeurs canadiennes, notamment le respect des droits de l'homme et la démocratie. À l'heure actuelle, nous envisageons un échange de parlementaires avec nos amis cubains.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je demande au ministre des Anciens combattants un éclaircissement au sujet d'une lettre datée du 21 novembre qui a été adressée au héros de guerre Al Trotter. J'ai reçu copie de la lettre hier.

Le ministre y mentionne la commission quasi-judiciaire de révision, le Tribunal des anciens combattants, révision et appel, et il explique qu'à titre de ministre, il n'est pas habilité à intervenir au nom d'un particulier ni à annuler les décisions de la commission.

Est-ce pour le ministre une façon de dire que c'est bien dommage, mais que ce n'est pas son problème ou est-ce à dire que le ministre comprend enfin qu'il doit convaincre le Cabinet de modifier la loi?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, c'est exact. Un ministre ne peut intervenir dans la décision du Tribunal des anciens combattants, révision et appel. Cependant, lorsque le principe du droit dans un pays entre en concurrence ou en contradiction avec le principe de la justice, nous avons le devoir de chercher une solution, et c'est ce que le ministre fait. Lorsque la réponse sera prête, elle sera communiquée à la Chambre.

Mme Betty Hinton (Kamloops, Thompson and Highland Valleys, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je ne suis pas certaine d'avoir compris.

Le ministre a dit que c'était un cas déchirant, mais il n'a absolument pas hésité à envoyer froidement une lettre-type à ce héros de guerre.

Le fait d'être détenu comme prisonnier de guerre n'a pas réussi à anéantir Al Trotter, mais l'attitude du ministre a bien failli le faire. Le ministre sait que M. Trotter est victime d'une injustice. Il sait aussi que la loi qu'il invoque pour justifier sa conduite présente des lacunes et devrait être modifiée.

Questions orales

Le ministre va-t-il enfin s'engager aujourd'hui à la Chambre, devant les Canadiens, à apporter à la loi les modifications qui redresseraient le tort causé en l'occurrence?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux que la députée respecte maintenant le principe du droit. Dans la question qu'elle a posée il y a quelques jours, elle a dit qu'elle aimerait trouver une lacune dans la loi.

Le ministre ne trouve pas de lacunes dans la loi. Nous respectons le processus législatif dans notre pays. Nous cherchons une solution. Lorsque cela sera fait dans l'esprit de la loi et de la justice, la réponse sera communiquée dans cette enceinte du Parlement.

* * *

[Français]

LA GESTION DE L'OFFRE

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, les producteurs d'oeufs de consommation du Québec ont tenu à rappeler cette semaine les mérites de la gestion de l'offre dans leur domaine. Inquiétés par les louvoisements du gouvernement, ils réclament des engagements précis quant à la production de leurs marchés.

Le ministre du Commerce international va-t-il enfin reconnaître que les mécanismes de gestion de l'offre sont essentiels au développement de la production d'oeufs et peut-il nous assurer que sa position par rapport à la gestion de l'offre n'est en rien semblable à celle contenue dans un mémoire présenté au Cabinet et rendu public voilà quelques semaines?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je peux rassurer tous les députés de cette Chambre que notre gouvernement est fermement engagé en faveur de la gestion de l'offre. Nous considérons que c'est un système qui a bien servi la classe agricole partout au pays. C'est également un système qui sert très bien les intérêts de nos consommateurs; il est bon pour la santé des gens.

Notre gouvernement est donc fermement engagé dans toutes les négociations commerciales, que ce soit dans la Zone de libre-échange des Amériques ou à l'OMC, afin de promouvoir le système de la gestion de l'offre qui a d'ailleurs été une création d'un de nos gouvernements dans le passé.

* * *

LA PROTECTION DES ENFANTS

M. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, soucieux du bien-être de leurs enfants, les Canadiens veulent savoir ce que le gouvernement fait pour mieux les protéger.

Dans le discours du Trône, le gouvernement du Canada s'est engagé à mieux prémunir les enfants contre l'exploitation et à offrir un système judiciaire plus sensible à leurs besoins, que ces enfants soient des victimes ou des témoins.

Le ministre de la Justice peut-il nous informer de ses intentions quant aux échéances de mise en oeuvre de ces engagements.

● (1500)

L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord remercier mon collègue pour cette question très importante.

On le sait, la protection des enfants au Canada est une priorité, voire la priorité pour ce gouvernement. Dans le passé, nous avons agi. Par exemple, des modifications ont été apportées au Code

criminel pour créer la nouvelle infraction relative à l'utilisation d'Internet pour leurrer les enfants.

Nous avons également lancé, avec le gouvernement du Manitoba, un nouveau site Internet qu'on appelle Cybertip, qui fonctionne très bien. Faisant suite à l'arrêt Sharpe, on avait dit qu'on allait intervenir pour revoir la défense de mérite artistique, ce qui sera fait bientôt.

J'aimerais également remercier les députés du caucus libéral pour leur intérêt et l'excellent travail qu'ils ont fait dans ce domaine.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, seulement huit techniciens de laboratoire au Canada ont les ressources nécessaires pour détecter la présence du virus du Nil occidental dans nos réserves de sang. Ce sont les travailleurs de première ligne à qui nous confions la sécurité de nos réserves de sang.

Étant donné que les patients doivent attendre jusqu'à neuf semaines avant de connaître les résultats d'un test, un désastre se prépare.

Pourquoi le gouvernement et la ministre ne fournissent-ils pas les ressources nécessaires pour protéger les réserves de sang du Canada?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, Santé Canada travaille en étroite relation avec la Société canadienne du sang et de concert avec les autorités provinciales et territoriales. Elles sont très conscientes des défis auxquels doit faire face la Société canadienne du sang.

Je suis très heureuse d'annoncer que le plus récent rapport indépendant sur cette dernière révèle que notre système d'approvisionnement en sang n'a jamais été aussi sûr de toute notre histoire.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, sur la tragédie d'Air Satellite, le rapport du Bureau de la sécurité dans les transports, le BST, nous a révélé ceci, et je cite:

Transports Canada ne s'est pas conformé aux normes de vérification qu'il avait établies en ce qui concerne les contrôles réglementaires de l'exploitant, ce qui a augmenté le risque que des lacunes dans la formation et les opérations passent inaperçues [...].

Plutôt que d'investir continuellement dans les champs de compétence du Québec et des provinces, pourquoi le gouvernement ne s'occupe-t-il pas convenablement de ses responsabilités? Qu'entend faire le ministre des Transports pour remédier aux lacunes dénoncées par le Bureau de la sécurité dans les transports?

[Traduction]

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la question a été posée hier par la députée de Churchill, et j'y ai répondu.

Décision de la présidence

Transports Canada ne réduit pas le nombre d'inspecteurs de la sécurité aérienne. La sécurité est bien sûr notre plus grande priorité. La dépêche publiée dans les journaux est donc erronée.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: À l'ordre. Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune de Son Excellence Raul de la Nuez Ramirez, ministre du Commerce extérieur de la République de Cuba.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1505)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DES DÉPUTÉS—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé le 19 novembre dernier par l'honorable député d'Acadie—Bathurst, alléguant que certaines remarques faites par l'honorable député de Saskatoon—Humboldt au cours de la période des déclarations des députés étaient des propos non parlementaires.

[Français]

J'ai eu l'occasion d'étudier les *Débats de la Chambre des communes* du 19 novembre et j'ai entendu la réponse qu'a donnée l'honorable député de Saskatoon—Humboldt le 20 novembre dernier aux allégations de l'honorable député d'Acadie—Bathurst.

[Traduction]

Mes prédécesseurs ont abordé à maintes reprises l'épineuse question de déterminer ce qui constitue des propos non parlementaires. Ils l'ont souvent qualifiée de question d'équilibre et ont réitéré sans équivoque qu'il incombe à chaque député d'utiliser un langage respectueux et d'aider ainsi au maintien de l'ordre à la Chambre.

Je renvoie les députés à la page 526 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, où il est indiqué ce qui suit:

Lorsqu'il doit décider si des propos sont non parlementaires, le Président tient compte du ton, de la manière et de l'intention du député qui les a prononcés, de la personne à qui ils s'adressaient, du degré de provocation et, ce qui est plus important, de la question de savoir si oui ou non les remarques faites ont semé le désordre à la Chambre. Ainsi, des propos jugés non parlementaires un jour pourraient ne pas nécessairement l'être le lendemain. [...] Même si une expression peut être considérée comme acceptable, selon le Président, il faut se garder d'utiliser toute expression qui pourrait semer le désordre à la Chambre. Les expressions qui sont considérées comme non parlementaires lorsqu'elles s'appliquent à un député ne sont pas toujours considérées de la sorte lorsqu'elles s'appliquent de manière générale ou à un parti.

Nous devons certes nous attendre à entendre des propos véhéments et l'expression vigoureuse d'opinions à la Chambre lorsque des idées bien arrêtées s'affrontent sur des questions litigieuses. La Chambre des communes est un lieu où les pensées divergentes se confrontent et où les passions contradictoires s'opposent. C'est aussi un lieu où les députés jouissent d'une liberté de parole qui leur permet de parler sans entraves. Cette liberté comporte cependant une responsabilité importante. Nous devons garder à l'esprit les conséquences possibles de nos propos.

Le député de Saskatoon—Humboldt n'a peut-être pas été surpris de voir des députés de la Chambre s'opposer à ce qu'on les qualifie de «membres du Ku Klux Klan des temps modernes». C'est en effet l'expression qu'il a utilisée dans sa déclaration originale et qu'il a tenu à répéter en réponse à la première objection soulevée.

Il fait peu de doute que l'honorable député souhaitait non seulement présenter très fermement son point de vue, mais

également provoquer ses collègues. Dans ces circonstances, j'en conclus que ses propos étaient non parlementaires et je demande au député de bien vouloir retirer immédiatement ses paroles.

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.): Monsieur le Président, pour répondre correctement à cette question, j'ai besoin d'éclaircissements. Vous dites que le député d'Acadie—Bathurst a invoqué le Règlement. En fait, il a soulevé la question de privilège. Monsieur le Président, y a-t-il matière à question de privilège, oui ou non?

Le Président: J'ai rendu une décision voulant que, peu importe qu'il s'agisse d'une question de privilège ou d'un recours au Règlement, le député devra se rétracter. Je lui demande de le faire immédiatement.

M. Jim Pankiw: Monsieur le Président, au paragraphe 1 du commentaire 485, la sixième édition de Beauchesne prévoit que l'utilisation d'expressions non parlementaires peut être signalée à la Chambre par le Président ou par n'importe quel député. Toutefois, le député qui en prend l'initiative doit invoquer le Règlement et non soulever une question de privilège.

À cet égard, vous pourrez constater dans le hansard que le député d'Acadie—Bathurst a soulevé la question de privilège au lieu d'invoquer le Règlement comme l'exige...

● (1510)

Le Président: J'ai déjà entendu des argumentations sur ce point. J'ai entendu le député répondre au député d'Acadie—Bathurst à une autre occasion. Je ne suis pas disposé à en entendre davantage là-dessus pour le moment.

Je demande au député de se rétracter. S'il refuse de le faire, je devrai prendre d'autres mesures.

M. Jim Pankiw: Au chapitre 6 de la 22^e édition de sa pratique parlementaire, qui porte sur le privilège de la liberté de parole, Erskine May prévoit qu'un député a le droit d'expliquer dans quel sens il a employé les mots qu'il a employés afin que ceux-ci ne soient plus considérés comme antiréglementaires. Je voudrais exercer maintenant ce droit.

Le Président: Nous allons en rester là pour le moment et je réglerai cette affaire à ma façon. J'ai demandé au député de se rétracter et il refuse de le faire. Par conséquent, je ne vais pas désigner le député par son nom, mais celui-ci aura du mal à avoir la parole.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège qui a été soulevée par le député d'Acadie—Bathurst au nom du député de Windsor—St. Clair au sujet de choses qui se sont produites le jeudi 21 novembre 2002 durant la séance du Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

Recours au Règlement

[Français]

J'aimerais remercier l'honorable député d'avoir porté cette question à l'attention de la présidence, ainsi que l'honorable leader du gouvernement à la Chambre et les honorables députés de South Shore, de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe—Bagot pour leur contribution à cet égard. Je tiens également à remercier l'honorable député de Nickel Belt, président du Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles, et l'honorable député de Windsor—St. Clair pour leurs interventions ultérieures.

[Traduction]

Il est allégué que, pendant que l'honorable député de Windsor—St. Clair était en train de débattre sa motion visant à faire comparaître un témoin devant le comité, le président est intervenu pour proposer la mise aux voix de la motion, même si le député n'avait pas terminé son intervention.

En ma qualité de Président, je suis conscient de la responsabilité qui m'incombe de défendre les droits de tous les députés et en particulier ceux des députés qui représentent les points de vue minoritaires à la Chambre. Par contre, il existe une tradition bien établie dans cette enceinte qui veut que les comités soient maîtres de leurs travaux. En temps normal, la Chambre n'est saisie d'une question concernant un comité que si le comité lui en fait rapport en expliquant la situation à examiner.

[Français]

Toutefois, il ne s'agit pas là d'une règle absolue. En effet, comme l'a déclaré le Président Fraser dans une décision rendue le 26 mars 1990, dans les *Débats de la Chambre des communes*, page 9756:

[...] dans des circonstances spéciales très graves, le Président peut devoir se prononcer sur une question intéressant un comité bien que le comité n'ait pas fait rapport à la Chambre.

J'ai écouté attentivement les propos des intervenants lorsque cette question a été soulevée la première fois et j'ai également examiné les bleus de la réunion de comité en cause.

[Traduction]

Il y a deux points que j'aimerais porter à l'attention de l'ensemble des députés. D'abord, je rappelle à tous que la liberté que la Chambre accorde à ses comités n'est pas absolue. À cet égard, l'article 116 du Règlement prévoit que:

Un comité permanent, spécial ou législatif observe le Règlement de la Chambre dans la mesure où il y est applicable, sauf les dispositions relatives à l'élection de l'Orateur, à l'appui des motions, à la limite du nombre d'interventions et à la durée des discours.

On s'attend à ce que les comités se conforment aux règles et usages de la Chambre, sauf exception expresse comme dans le cas de l'article susmentionné. Par ailleurs, je crois que tous les députés conviendront que, si un comité choisit d'exercer son jugement dans un domaine où il n'est pas tenu d'observer les usages de la Chambre, il doit le faire d'une façon normale et ordonnée. Cela signifie qu'il devrait procéder en adoptant des motions qui établissent les règles que le comité suivra pour régir ses travaux.

Le second point important à signaler dans le cas présent est l'interdiction d'utiliser dans les comités la question préalable, c'est-à-dire la motion proposant «que cette question soit maintenant mise aux voix».

Il est bien dit à la page 786 de l'ouvrage intitulé *La procédure et les usages de la Chambre des communes* que l'emploi de la question préalable est interdit dans tous les comités de la Chambre, même un comité plénier. Cette règle figure dans tous les ouvrages qui font

autorité, y compris la première édition d'Erskine May qui remonte à 1844. Ce n'est donc pas seulement le Président, mais aussi la Chambre comme telle qui s'attend à ce que ses comités mènent leurs travaux en respectant ces pratiques consacrées depuis longtemps.

● (1515)

[Français]

Cela dit, il est aussi vrai que les comités jouissent d'une plus grande latitude dans la conduite de leurs travaux que ce qui se passe à la Chambre. Or, il peut arriver dans des circonstances particulières que la meilleure façon de procéder ne soit pas toujours évidente et, en fin de compte, la décision ultime est laissée à la discrétion du comité lui-même.

[Traduction]

Même les décisions du président d'un comité peuvent être portées en appel devant le comité en entier. Le comité peut, s'il le juge indiqué, annuler la décision du président. Dans le cas qui nous occupe, je remarque qu'aucun appel n'a été interjeté à l'égard de la décision du président du comité.

En cas d'irrégularité ou si un comité estime qu'il y a eu manque de respect à l'égard de son autorité, il peut porter la question à l'attention de la Chambre et du Président au moyen d'un rapport à la Chambre.

Dans le cas présent, on a demandé au Président d'intervenir dans les travaux du comité et d'annuler une mesure qui y a été prise. Des demandes de ce genre ont été faites à maintes reprises par le passé et les Présidents antérieurs ont tous, sans exception, résisté à la tentation d'intervenir.

La question initialement soulevée par le député d'Acadie—Bathurst au sujet de l'expérience vécue par le député de Windsor—St. Clair est une question qui relève de la compétence du Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles. C'est donc au sein de ce comité qu'elle doit être tranchée. Malgré son importance, la question n'en est pas une où le Président se sent obligé d'intervenir.

[Français]

Encore une fois, je tiens à remercier tous les honorables députés qui sont intervenus sur cette question.

[Traduction]

Le député de West Vancouver—Sunshine Coast a la parole pour invoquer le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA SÉANCE D'INFORMATION À HUIS CLOS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROMANOW

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai deux rappels au Règlement, dont le premier porte sur l'annonce d'une séance d'information à huis clos sur le rapport Romanow.

Une lettre a été envoyée par le cabinet de la ministre de la Santé, indiquant les conditions imposées par la commission pour la séance d'information à huis clos qui aura lieu demain, à 7 h 30. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous avons nos propres usages en ce qui concerne les huis clos, et ils sont expliqués dans l'ouvrage de Marleau et Montpetit. Ces usages permettent au personnel d'assister à la séance et autorisent les députés à partir lorsqu'ils le veulent. Les règles imposées par la commission ne sont pas conformes à nos usages. À Rome il faut faire comme les Romains. Au Parlement, il faut suivre les usages parlementaires. À la page 767 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit, les notes de bas de page disent:

Le personnel de recherche des députés peut aussi assister au huis clos [...]. Par ailleurs, on ne saurait interdire à un député de quitter la salle d'un huis clos.

Étant donné que les conditions de la commission ne sont pas conformes à ces deux usages, j'estime que, étant donné que le huis clos aura lieu chez nous et qu'il s'agit d'un rapport destiné à la Chambre, nos règles devraient l'emporter.

Monsieur le Président, je vous demande de faire le nécessaire pour que le personnel des députés puisse assister au huis clos.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le leader de l'opposition à la Chambre de ses observations, et je lui suis reconnaissant d'avoir soulevé la question.

Hier, le problème a été soulevé au cours de la réunion des leaders à la Chambre, et je me suis engagé à faire de mon mieux pour que le huis clos se tienne selon notre formule habituelle. Je crois savoir qu'il s'est manifesté une certaine résistance hier, mais je suis heureux de vous dire que les personnes en cause se sont ravisées, et que le huis clos de demain sera conforme aux traditions de la Chambre.

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député d'avoir présenté ce recours au Règlement. Peut-être pourrait-on avoir davantage de clarifications quant aux traditions de cette Chambre. D'après les dernières nouvelles qu'on vient de recevoir, il s'agit d'un employé par député. Il y a aussi beaucoup de confusion, à savoir qu'un député ne pourrait même pas quitter le «lock-up» et toutes sortes d'autres choses comme celles-là.

Nous voulons vraiment nous en tenir à la tradition du Parlement. On y est habitués et on a besoin de nos employés pour nous aider dans nos tâches. On voudrait savoir du gouvernement ce qu'est vraiment la tradition à cet égard et quelles sont les règles qui vont prévaloir.

[Traduction]

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, cette séance d'information à huis clos n'est pas organisée par le gouvernement, mais par la commission elle-même. Nous sommes intervenus partout où nous le pouvions et on m'a assuré aujourd'hui qu'un employé pourrait accompagner un député à cette séance et que conformément à ces traditions, les employés pourraient utiliser du matériel technique comme des appareils d'enregistrement, des ordinateurs et le reste. La tradition ne veut pas qu'on sorte les appareils de la salle car cela revient à sortir des documents de la salle. Ils devront bien entendu rester là.

Même si je n'ai pas entendu parler de cela, je suppose que, si qui que ce soit voulait empêcher un député de quitter une séance d'information à huis clos donnée à l'intérieur d'un édifice du Parlement, une autre question serait probablement soulevée à la

Affaires courantes

Chambre. Je crois que la question serait alors semblable à celle qui a été portée à l'attention de la Chambre des communes au Royaume-Uni relativement à l'un des gardes à Westminster. Cet incident a été souvent cité dans cette enceinte et je ne voudrais vraiment pas cela.

Je pense que tout le monde sait qu'on ne peut empêcher un député de quitter une séance d'information à huis clos, surtout lorsque le député en question veut s'acquitter d'autres fonctions parlementaires.

• (1520)

LES PASSEPORTS

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement et obtenir votre avis sur une question grave.

Un de mes électeurs et son épouse ont demandé des passeports canadiens. Au lieu de recevoir deux passeports, ils en ont reçu trois. Le passeport de trop appartient à une personne inconnue. La sécurité nationale est importante. Un passeport canadien est un document important, surtout à la suite du rapport de la vérificatrice générale sur les fraudes et les abus ayant trait aux cartes d'assurance sociale.

Mon électeur n'avait aucune confiance dans le système des passeports et il est donc venu laisser ce passeport à mon bureau. J'ignore ce que je dois en faire. Je voudrais obtenir votre avis...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis persuadé que le député a le sentiment que la question est grave, mais je ne peux voir comment cela peut concerner le Règlement ou les procédures de la Chambre. Ainsi, ce n'est pas un recours au Règlement.

J'invite le député à s'adresser au ministre des Affaires étrangères qui est responsable de ces questions. Je suis persuadé que le ministre sera très heureux de lui parler et de peut-être même lui offrir une tasse de thé dans son bureau.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 10 pétitions.

* * *

LE TERRORISME

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais faire savoir à la Chambre aujourd'hui que le gouvernement a ajouté six noms à la liste des entités établie en vertu du Code criminel, ce qui porte à 13 le nombre total d'entités désignées depuis le mois de juillet en vertu de la Loi antiterroriste du Canada.

Les nouvelles entités inscrites sont les suivantes : Armée islamique d'Aden, Harakat ul-Mudjahidin, Asbat Al-Ansar, Jihad islamique palestinien, Jaish-e-Mohammed et Hamas.

La décision d'ajouter une entité à cette liste est prise très au sérieux et elle a de graves répercussions, pas seulement pour les terroristes, mais aussi pour ceux qui leur donnent appui. Tout ajout à la liste est une confirmation publique que ces entités participent à des activités terroristes.

Affaires courantes

Le fait de participer ou de contribuer sciemment aux activités d'un groupe terroriste ou de les faciliter constitue désormais un crime. Tout particulier ou groupe inscrit sur cette liste peut voir ses biens saisis et confisqués. Les personnes et les organisations qui ont un lien avec les biens ou le financement des entités inscrites sont passibles de sanctions sévères, dont une peine pouvant aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement.

C'est la raison pour laquelle le travail qui consiste à ajouter un nom à la liste est exhaustif et délibéré. C'est aussi un travail continu, car, tandis que nous ajoutons aujourd'hui les noms de six nouvelles entités à la liste, nous envisageons déjà d'autres ajouts à celle-ci.

Je peux assurer à la Chambre et aux Canadiens que la liste va s'allonger. Le gouvernement a toujours pris au sérieux sa responsabilité d'assurer la sécurité des Canadiens. Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont fait en sorte d'accroître l'importance de ce travail, et il est devenu d'autant plus important d'obtenir des résultats.

La lutte contre le terrorisme est une priorité majeure du gouvernement. L'établissement de cette liste est l'une des nombreuses mesures que nous avons prises dans la lutte contre le terroriste. À la suite du 11 septembre, nous nous sommes empressés de mettre en oeuvre le plan antiterroriste, qui comprend quatre objectifs: premièrement, empêcher les terroristes d'entrer au pays et protéger les Canadiens des activités terroristes; deuxièmement, élaborer des outils pour identifier, poursuivre en justice, condamner et punir les terroristes; troisièmement, empêcher la frontière canado-américaine d'être prise en otage par les terroristes qui voudraient causer du tort à l'économie canadienne; quatrièmement, travailler avec la communauté internationale pour amener les terroristes devant la justice et s'attaquer aux causes profondes de toute cette haine.

Ces mesures constituent une composante importante du plan pour lutter contre le terrorisme et pour préserver la sécurité du Canada et des Canadiens. Notre message est clair: le Canada ne fera preuve d'aucune tolérance envers les auteurs d'actes terroristes ni envers les personnes qui leur donnent appui.

• (1525)

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui en réaction à la déclaration du solliciteur général concernant l'inscription sur la liste de six autres entités, en conformité avec les dispositions du Code criminel.

Dans une certaine mesure, c'est un euphémisme de dire que la déclaration du solliciteur général, selon laquelle le gouvernement «a agi rapidement pour mettre en oeuvre le plan antiterroriste», est inappropriée.

Le projet de loi C-36 a reçu la sanction royale le 18 décembre 2001. Pourtant, il a fallu sept mois au solliciteur général pour présenter le premier groupe d'entités à inscrire comme organisations terroristes illégales. Le gouvernement a mis sept mois à déterminer qu'Al-Qaïda est en réalité une organisation terroriste. Il aura maintenant fallu au gouvernement quatre autres mois pour enfin établir que le Hamas est une organisation terroriste et pour l'inscrire sur la liste. Pourtant, ce fait est depuis longtemps reconnu par les Nations Unies ainsi que par de nombreux autres pays.

Le Hamas, les Tigres tamouls et le Hezbollah font partie du groupe de plus de 200 organisations terroristes identifiées par les Nations Unies. En juillet, lorsqu'a été produite la première liste comprenant sept entités, notre parti et de nombreux autres intervenants ont critiqué publiquement le gouvernement pour avoir négligé d'inscrire le Hezbollah. Il existe amplement de justifications et de faits, comme l'attentat au camion piégé dirigé en 1983 contre

un immeuble abritant des marines des États-Unis, à Beyrouth, et un attentat à la bombe mené en 1994 contre le centre culturel israélien situé à Buenos Aires, qui prouvent non seulement que le Hezbollah est une organisation terroriste, mais aussi que c'est une des plus violentes. On sait que le Hezbollah a recours à des tactiques terroristes, comme des attentats-suicides et des attaques à l'aide de missiles, pour promouvoir son programme consistant à imposer un régime islamique de type iranien au Proche-Orient.

Il est bien connu que les organismes de renseignement du Canada disent que le Hezbollah compte des agents actifs dans chacune des grandes villes du pays et qu'il se sert du Canada comme base à l'étranger depuis 10 ans. Dans son rapport de 2000 concernant le terrorisme international, le SCRS dit que le Canada constitue une antichambre où il est possible de soutenir, de planifier ou d'orchestrer des attentats terroristes.

Tout récemment, le sénateur Bob Graham du comité sénatorial du renseignement aux États-Unis a décrit le leader d'une cellule canadienne du Hezbollah en disant qu'en comparaison de ce dernier, ben Laden avait l'air d'un enfant d'école. Selon les États-Unis, le Canada est un véritable refuge pour le Hezbollah et, non seulement le gouvernement se refuse-t-il à interdire cette organisation terroriste connue, mais encore il refuse d'extrader des membres du Hezbollah aux États-Unis pour qu'ils soient traduits en justice comme le demandent les autorités de ce pays.

Si le gouvernement était résolument en faveur de la lutte mondiale contre le terrorisme, le solliciteur général verrait à ce que la liste soit complète et à ce que l'on ne mette pas autant de temps à y inscrire ces noms et ces entités. De toute évidence, nos organismes de renseignement, et en particulier le SCRS, sont submergés par l'énorme charge de travail qui leur incombe depuis le 11 septembre. De l'aveu même du directeur du SCRS, nous devons leur allouer des ressources supplémentaires, si nous voulons déterminer toutes les activités terroristes et en dresser la liste.

J'exhorte le solliciteur général à inscrire le Hezbollah sur la liste et à reconnaître qu'il constitue une menace à la paix mondiale et à la sécurité des Canadiens.

• (1530)

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, compte tenu de l'importance de l'enjeu dont il est question, il est décevant de constater la brièveté de la déclaration du solliciteur général concernant les terroristes, le terrorisme et les innocents civils touchés.

L'occasion mise à la disposition des ministres de la Couronne pour faire des déclarations à la Chambre est un moment, en temps normal, empreint de solennité et marque un tournant majeur dans l'orientation du gouvernement. Or, la déclaration du solliciteur général est loin de satisfaire à ces critères et témoigne en même temps de la légèreté avec laquelle le gouvernement semble s'acquitter de ses responsabilités en matière de lutte au terrorisme.

Cela manque de sérieux. À l'automne 2001, on a adopté à toute vitesse le projet de loi C-36. On nous l'a fait passer au travers de la gorge comme si le terrorisme était un phénomène nouveau. Il aura fallu presque un an pour que le gouvernement se rende compte que le djihad islamique palestinien et le Hamas sont des entités terroristes. Pourtant, depuis des années, ils revendiquent attentat-suicide après attentat-suicide. Normalement, cela n'aurait pas dû prendre près d'un an avant de les ajouter à cette liste.

Affaires courantes

L'ajout à ce moment-ci de ces six entités à la très courte liste des organismes ayant un lien direct ou indirect avec les activités de terrorisme en sol canadien ou à l'étranger est stupéfiant.

Il nous semble que la simple évocation du nom de Hamas devrait être suffisante pour animer certaines pensées liées à l'activité terroriste au Moyen-Orient et à travers le monde. Il en va de même pour le djihad islamique palestinien.

Il aurait tout de même été intéressant de connaître les motifs qui ont fait en sorte que le gouvernement se soit réveillé aujourd'hui. Cela aurait mis un peu de contenu dans la déclaration du ministre.

Tant qu'à identifier nommément ces organisations et les placer sur la liste des entités terroristes consignée par le gouvernement, je suis personnellement surpris de ne trouver nulle part le nom du Hezbollah. On sait très bien que comme organisation caritative, ce n'est pas du tout comme les Chevaliers de Colomb!

De façon générale, nous sommes d'avis que le gouvernement, notamment avec le projet de loi C-17, anciennement C-42 et anciennement C-55, ne réussit pas à maintenir l'équilibre entre sécurité publique et liberté des droits des personnes. Les critiques du commissaire à la protection de la vie privée en sont l'illustration.

En conclusion, le Bloc québécois se réjouit de l'ajout de ces entités à la liste du gouvernement, mais regrette de voir le solliciteur général travailler ainsi, à la pièce, sur un enjeu de la première importance. Nous aimerions savoir quand la liste sera allongée, selon les propos mêmes du solliciteur général, et nous voudrions savoir pourquoi la liste, aujourd'hui, n'est pas aussi complète qu'elle le devrait.

[Traduction]

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, je vois que le ministre est de retour et je m'en réjouis. Tout d'abord, je veux le féliciter de l'habitude qu'il a de faire des déclarations à la Chambre des communes. Le gouvernement devrait lui aussi en faire plus régulièrement. Je regrette que ce ne soit pas le cas.

En ce qui concerne le ministère du Solliciteur général, sa déclaration prouve qu'il n'est pas néfaste de communiquer au Parlement de l'information sur des questions de sécurité. Je soulève cette question parce que l'actuel gouvernement du Canada est probablement le plus secret de tout le monde occidental, de toutes les démocraties, lorsqu'il s'agit de mettre à la disposition des élus du Parlement du Canada de l'information sur des questions relevant de la sécurité internationale.

J'ai mentionné l'autre jour la position adoptée par le Service canadien du renseignement de sécurité; celui-ci disait qu'il avait pour politique de ne pas répondre aux questions des députés.

Le Président se souviendra sans doute que, précédemment, j'ai demandé au premier ministre de l'information au sujet du réseau d'Al-Qaïda. Il m'a répondu qu'il porterait atteinte à la sécurité nationale s'il fournissait cette information. Le soir même, l'information que je demandais au sujet du réseau Al-Qaïda était publiée sur le site Web du premier ministre du Royaume-Uni, ce qui signifie que le Parlement britannique s'est donné des règles bien différentes, en l'occurrence.

Le partage des renseignements sur la sécurité nous préoccupe énormément. Nous nous demandons si ces renseignements sont non seulement transmis au Parlement, mais également diffusés aux ministères. Je m'inquiète en particulier du ministère des Affaires étrangères, que j'ai déjà eu l'honneur de diriger. Je crains qu'il ne soit pas tenu au courant de questions qui relèvent de sa compétence à cause des guerres intestines au sein du gouvernement .

Je me dois de dire que les députés ont déjà trop souvent entendu le solliciteur général affirmer, en réponse à des questions qui lui étaient posées, que le processus était en place. Le seul processus que nous sommes en mesure d'observer tend à garder le Parlement dans l'ignorance dans toute la mesure du possible.

Je trouve très curieux que le ministre ait affirmé, dans sa déclaration, que d'autres noms viendront s'ajouter à cette liste. Devine-t-il ou sait-il pertinemment que d'autres organisations s'ajouteront à cette liste? S'il le sait, pourquoi ne les inscrit-il pas immédiatement sur la liste? Le solliciteur général ne devrait pas ainsi alerter l'opinion publique. Les organisations qui ne figurent pas sur la liste pourraient être stigmatisées, car la population attendra le verdict du ministre qui a en tête le nom de certaines organisations qu'il refuse, pour l'instant, d'inscrire sur la liste.

Nous devrions savoir la procédure que suit le gouvernement pour ajouter des noms à la liste et connaître les sources de renseignement sur lesquelles il fonde ses décisions.

• (1535)

Le Président: Je regrette de devoir interrompre le très honorable député, mais comme il le sait, les règles sont tout à fait explicites et il ne peut disposer de plus de temps que le ministre n'en a pris pour faire sa déclaration. Je crains que son temps de parole ne soit expiré.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles, au sujet de l'ordre de renvoi du mardi 29 octobre 2002 relativement au projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaire.

Le comité a étudié le projet de loi C-4 et en fait rapport sans amendement.

Le Président: Présentation des projets de loi d'initiative parlementaire.

Le député de Peterborough, pour un rappel au Règlement.

M. Peter Adams: Monsieur le Président, pourrions-nous revenir à la présentation des rapports de comité, qui a pris fin prématurément?

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

Des voix: Non.

* * *

PÉTITIONS

LA GARDE CÔTIÈRE

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première porte sur le financement de la Garde côtière, qui préoccupe, entre autres, certains de mes électeurs. Les pétitionnaires portent à l'attention de la Chambre ce qu'on pourrait appeler une tentative manquée de sauvetage après qu'un navire ait chaviré cet été. Ils incriminent le sous-financement de la Garde côtière par le gouvernement. Ils aimeraient que son financement soit restauré et que le Parlement fasse de la garde côtière une entité distincte du ministère des Pêches et des Océans.

• (1540)

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans la seconde pétition, les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur leurs préoccupations concernant la pornographie juvénile. Ils affirment que la manière dont les tribunaux appliquent les lois actuelles sur la pornographie juvénile n'est pas conforme aux intentions du Parlement.

Ils pressent le Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour interdire tout document faisant la promotion ou l'apologie de la pédophilie ou des activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition portant sur la protection des enfants contre la pédophilie et les activités sadomasochistes. Les pétitionnaires pressent le Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour rendre illégal tout document faisant la promotion ou l'apologie de la pédophilie ou des activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en mai dernier, j'ai posé la question n° 167, qui a été reprise au mois d'octobre. Cette question a trait à l'incapacité du ministère des Pêches et des Océans à mettre en application la Loi sur les pêches et la Loi sur la protection des eaux navigables. Elle portait tout simplement sur le nombre de piscicultures ayant reçu un permis d'exploitation.

Apparemment, le gouvernement doit demander aux provinces une réponse qu'il devrait lui-même connaître. S'il ne la connaît vraiment pas, pourrait-il me le dire au lieu de laisser durer le suspense?

On a largement dépassé le délai de 45 jours pour répondre à la question.

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question orale ainsi que de sa question écrite. Je peux lui dire que, selon les informations qui m'ont été données, on serait en train de préparer une réponse à sa question. Je vais cependant communiquer avec les personnes qui s'occupent de cela afin de leur demander de se hâter pour que le député obtienne sa réponse le plus tôt possible.

Le Président: Est-on d'accord pour que les autres questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉCLARATIONS DE MINISTRES

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Après que vous m'ayez interrompu, il y a quelques instants, j'ai vérifié le paragraphe 33(1) du Règlement relatif aux déclarations de ministres. Le texte stipule:

Un porte-parole de chaque parti de l'opposition peut ensuite faire de brefs commentaires sur l'exposé.

Il n'y est pas question de durée équivalente. Le texte ajoute:

L'Orateur limite la durée de ces interventions comme il le juge bon.

Je respecte évidemment l'autorité et les décisions de la présidence et je me soumetts aux mêmes règles que les autres députés. Les déclarations de ministres ne se sont pas multipliées depuis le début de la législature actuelle, et j'espère qu'il y en aura davantage.

J'espère également que le Président aura l'occasion de réfléchir à la liberté d'action dont disposent les députés pour répondre aux déclarations, car même si, dans le cas actuel, le ministre a eu la courtoisie de mettre d'avance une copie de cette déclaration à la disposition de la Chambre, il n'en va pas toujours ainsi, et l'application rigide de la règle d'équivalence aurait pour effet de restreindre la liberté d'action des députés de l'opposition.

Le Président: Je citerai, à l'intention du député, les lignes directrices que j'ai suivies et qui sont énoncées aux pages 378 et 379 du Marleau et Montpetit. D'après ce que j'ai constaté, ces règles sont observées rigoureusement depuis de nombreuses années à la Chambre. Le texte stipule:

Pendant les «Déclarations de ministres», les ministres sont censés faire des déclarations concises et concrètes sur la politique gouvernementale ou des annonces d'intérêt national. Seuls les porte-parole de partis reconnus par la Chambre peuvent intervenir en réponse à une déclaration de ministre. Il est cependant arrivé que d'autres députés soient autorisés à intervenir avec le consentement unanime de la Chambre. Les députés ne peuvent pas, dans leur réplique, engager un débat ou poser des questions au ministre. Les répliques ne peuvent pas dépasser, en durée, la déclaration du ministre; s'ils la dépassent, les députés se voient interrompre par le Président. Les règles ne précisent pas la limite de temps dont le ministre dispose ou que ces délibérations peuvent prendre, mais la présidence a toute latitude pour en limiter la durée.

J'espère que cet extrait aura éclairé le député. Je regrette d'avoir dû l'interrompre, mais je lui assure que j'ai appliqué les mêmes règles relatives à la durée que dans le cas d'autres députés qui ont pris la parole. De fait, j'ai signifié énergiquement au député de Crowfoot que son temps de parole était écoulé, mais il s'est assis avant que je ne me lève.

* * *

• (1545)

[Français]

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

Recours au Règlement

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

MOTION DE RATIFICATION DU PROTOCOLE DE KYOTO

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Alliance canadienne):

Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Hier, à l'autre endroit, on a fait un recours au Règlement au sujet de la motion relative à Kyoto et je crois qu'on doit faire de même dans cette enceinte.

Comme vous le savez, monsieur le Président, la motion au Sénat est identique à la motion dont la Chambre est saisie. Même si le Président du Sénat a pris sa décision en délibéré, je ne pense pas que cela devrait nous empêcher d'invoquer le Règlement à ce stade-ci, étant donné que la décision du Président du Sénat, même si nous allons la considérer, bien entendu, ne lie pas la Chambre. D'ailleurs, dans le passé, on a eu droit à des décisions contradictoires sur une question identique. Le projet de loi S-13 au cours de la dernière législature nous vient à l'esprit. Le Président du Sénat a jugé qu'il n'empiétait pas sur les privilèges financiers des Communes alors que le Président des Communes a jugé le contraire.

Quoi qu'il en soit, j'espère que le Président du Sénat rendra sa décision avant que Françoise Ducros ne soit nommée là-bas et qu'elle devienne la prochaine Présidente du Sénat.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le premier ministre nomme le Président du Sénat, une autre raison pour laquelle nous devrions soulever la question ici auprès de notre Président dûment élu par scrutin secret.

Cela dit, je vais passer en revue les points soulevés au Sénat et ajouter à ces arguments.

Les sénateurs ont parlé du fait qu'il y avait eu des déclarations dans la presse voulant que le Parlement ratifierait le Protocole de Kyoto et que ces déclarations étaient attribuées au premier ministre. Ce dernier a donné l'impression que le Parlement allait ratifier le Protocole de Kyoto et la motion à laquelle nous sommes arrivés demande au gouvernement de ratifier ce protocole.

Même si cela ajoute à la confusion dans le cas présent, ce qui est plus important, c'est que les sénateurs Cools et Kinsella ont prétendu que la motion ministérielle demandant au gouvernement de ratifier le Protocole de Kyoto ne pouvait être considérée comme une motion du gouvernement. Ils ont dit qu'une motion qui demande au Sénat de recommander quelque chose au gouvernement pourrait difficilement être considérée comme une motion ministérielle.

Dans notre cas, la motion demande à la Chambre de recommander quelque chose au gouvernement. Or, c'est plutôt le travail des simples députés dans le cadre des initiatives parlementaires et celui des partis d'opposition dans le cadre des jours désignés de faire des recommandations au gouvernement.

Si le gouvernement pense qu'en adoptant une motion lui demandant de faire quelque chose, il obtiendra des résultats, je l'invite à vérifier son propre bilan en la matière. Le gouvernement devrait savoir qu'il n'écoute pas. La dernière journée d'opposition néo-démocrate en est un exemple parfait. Notre motion de crédits portant sur les conditions qui doivent être respectées avant que le Protocole de Kyoto ne soit ratifié est un autre exemple. Le gouvernement a fait fi de ces motions et de beaucoup d'autres de ce genre.

Ou peut-être que le gouvernement ne respectera que les motions dans lesquelles il s'ordonne d'agir. Le gouvernement ne voit rien de mal à se dire à lui-même comment agir; il n'aime tout simplement pas se le faire dire par d'autres. J'ai des nouvelles pour le gouvernement: la Chambre parle d'une seule voix, et lorsqu'elle se prononce, elle devrait accorder le même respect à toutes les motions, peu importe qui les parraine. Les motions n'ont pas à être jugées aux couleurs du parti de leur parrain; elles doivent être jugées sur leur contenu.

Monsieur le Président, hier, vous avez rendu une décision relativement à la motion présentée au nom du député de Calgary-Centre. Il avait fait inscrire au *Feuilleton* une motion demandant que l'on donne instruction au comité de sonder l'opinion des provinces sur la ratification du Protocole de Kyoto. La motion était inscrite sous la rubrique Avis de motions. Je suppose que le député avait demandé qu'il en soit ainsi. De toute façon, monsieur le Président, vous avez établi que la motion devrait être inscrite au *Feuilleton* sous la rubrique Avis de motion émanant des députés. La désignation de la motion a donc été changée.

Il importe que les choses soient claires, monsieur le Président, car comme vous le savez des règles différentes s'appliquent selon les motions. La motion du député en offre un bon exemple. Si cette motion avait pu rester sous la rubrique Avis de motions, elle aurait pu être présentée dès aujourd'hui lors de la période réservée à ces affaires. Parce qu'il s'agit d'une motion d'initiative parlementaire, le député devra attendre de voir son nom tiré à la loterie. D'ici là, le Protocole de Kyoto aura eu le temps de détruire notre économie.

Cet exemple montre que le Président peut décider de ces questions; il montre aussi la différence que peut faire la désignation d'une motion.

• (1550)

Un des arguments qu'on a fait valoir au Sénat avait trait à l'article du Règlement du Sénat concernant la clôture. On peut faire valoir le même argument à la Chambre. Il ne faut pas s'étonner que les députés de l'Alliance canadienne fassent tout ce qu'ils peuvent pour empêcher la ratification du Protocole de Kyoto. Étant donné que le gouvernement a déjà recouru 80 fois à la motion de clôture, on ne s'étonnera pas qu'il y ait recours de nouveau. Quoi qu'il en soit, la règle de clôture peut s'appliquer à la motion à l'étude, et toute motion à laquelle il vaut la peine d'imposer la clôture sera trop irrésistible aux yeux du leader du gouvernement à la Chambre pour qu'il s'abstienne de s'adonner à son passe-temps favori et de l'assujettir à la clôture.

Le sénateur Kinsella a fait remarquer à quel point il était absurde que le gouvernement invite la Chambre à lui demander de faire une chose pour ensuite forcer la Chambre à se prononcer sur la motion du gouvernement invitant la Chambre à lui demander de faire une chose. C'est une situation à caractère schizophrénique.

Le gouvernement a de nombreuses prérogatives que les simples députés n'ont pas. Il contrôle la majorité des travaux de la Chambre. Il peut proposer certaines motions et certains projets de loi que de simples députés ne peuvent présenter, par exemple ceux qui exigent la recommandation royale. Il peut lever des impôts au moyens de motions des voies et moyens et il décide comment l'argent sera dépensé. A-t-il vraiment besoin d'essayer de s'imposer dans le champ des initiatives parlementaires?

Initiatives ministérielles

A-t-il besoin de se demander à lui-même de faire quelque chose? Même si cela manque parfois de dignité, c'est aux simples députés et à l'opposition qu'il revient de demander au gouvernement de faire une chose. Les libéraux voient peut-être le signe annonciateur sur le mur et se mettent déjà en mode d'opposition, en demandant au gouvernement de prendre une mesure. Ils ont peut-être des résultats de sondages internes qu'ils ne veulent pas nous faire connaître.

Dans les circonstances, je suis tenté de recommander que la motion soit inscrite à la rubrique des affaires émanant des députés ou qu'elle soit considérée comme une motion de crédits, mais comme elle est parrainée par un ministre, elle n'est pas admissible. Elle n'est pas admissible comme motion d'initiative parlementaire, ni comme motion de crédits ni comme motion d'initiative ministérielle. Pour compléter le tableau, je soutiens qu'on ne peut pas la proposer non plus sous la rubrique des affaires courantes car, comme vous l'avez fait remarquer plusieurs fois, monsieur le Président, il existe très peu de possibilités pour que des motions d'initiative parlementaire ou des mesures à caractère d'initiative parlementaire puissent être proposées sous la rubrique des «Motions».

La motion d'initiative ministérielle n° 9 devrait donc avoir pour sort d'être rayée purement et simplement du *Feuilleton*.

Monsieur le Président, je sollicite encore une fois votre avis éclairé. Jusqu'à ce que vous ayez rendu une décision sur ce rappel au Règlement, je vous recommande d'examiner les décisions du Président de l'autre endroit, qui a mis la motion de côté jusqu'à ce qu'il ait pu revenir avec une décision quant à l'utilité de poursuivre l'étude de la motion pour le moment.

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il me semble que, de façon générale, vous avez déjà réglé le problème soulevé par ce recours au Règlement. Quand le député de Kootenay—Columbia parle de déclarations du premier ministre rapportées dans les médias et selon lesquelles le Parlement ratifierait le Protocole de Kyoto, il est clair que nous utilisons les mots de diverses façons. Nous ne les utilisons pas toujours, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de cette enceinte, dans leur sens juridique strict. Le député et ses collègues ne veulent certainement pas que nous utilisions toujours le terme juridiquement juste dans cette enceinte.

Dans le cas qui nous occupe, il a été clairement montré que le premier ministre et le Cabinet respectent le Parlement et qu'ils veulent entendre l'avis du Parlement à cet égard. Ils ont demandé au Parlement de leur donner son avis sur la question de la ratification et, oui, ils ont dit clairement que telle était leur intention, mais il ne fait pas de doute qu'ils veulent entendre l'avis du Parlement. Je pense qu'ils veulent entendre les points de vue des deux côtés, et non pas seulement toujours le même d'un seul côté de la Chambre, que nous avons entendu à répétition.

Par exemple, nous savons que le député de Red Deer a dit à la présidence qu'il allait se répéter. Il a dit neuf fois qu'il allait se répéter. À neuf reprises, il a dit cela à la présidence. Il me semble donc que s'il le dit neuf fois, c'est clairement une répétition.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, je pense que vous jugerez irrecevable ce recours au Règlement et que, comme vous l'avez déjà décidé, la motion est clairement recevable.

•(1555)

Le Président: Le député de Kootenay—Columbia a dit à la présidence que la question était très claire. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a exprimé son opinion, et je vais maintenant donner la mienne. Je suis tout à fait disposé à me prononcer immédiatement sur le rappel au Règlement.

À la page 406 de l'ouvrage de Marleau et Montpetit, on lit ceci:

Tout sujet d'étude proposé par un ministre en dehors des travaux des subsides, des voies et moyens et des projets de loi apparaît à la rubrique des «Affaires émanant du gouvernement». On y trouve habituellement, par exemple, des motions visant à créer des comités spéciaux, à renvoyer des questions aux comités, à proposer une résolution exprimant une opinion, ou à prendre des dispositions concernant le déroulement des travaux de la Chambre.

Et voici un autre passage:

Le choix de ce que la Chambre abordera pendant les Ordres émanant du gouvernement appartient exclusivement à ce dernier.

Il me semble que le gouvernement peut soumettre à la Chambre toutes les motions qu'il veut. Si je me fie à ma propre expérience, il est arrivé que des motions exhortent le gouvernement à se lancer en guerre ou à faire ceci ou cela, ou énoncent une opinion de la Chambre, et toutes ces motions ont été jugées recevables.

À mon avis, la motion est recevable. Nous en discutons. Le débat est en cours. La motion a été soumise à la Chambre. De nombreux arguments au sujet de la recevabilité m'ont été présentés avant que la motion ne soit proposée, et j'ai toujours dit qu'elle était recevable.

Selon moi, le rappel au Règlement n'est pas fondé, et la motion a été soumise à la Chambre de façon conforme au Règlement, elle peut être débattue, comme elle l'est depuis environ deux jours.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 novembre, de la motion.

Le Président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 12 minutes.

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis très content d'être de retour. Ça me manquait, de parler de Kyoto.

Le plus stimulant, dans cet exercice, c'est le fait que les Canadiens participent au débat. Les courriers électroniques et les appels que je reçois sont extraordinaires. Je ne pense pas pouvoir conseiller à tous ceux qui suivent le débat d'aujourd'hui, à tous ces journalistes qui nous regardent, de bien rappeler aux Canadiens d'envoyer leurs courriels et leurs télécopies au Cabinet du premier ministre, pour qu'il sache ce que pensent les Canadiens de cette question.

Ainsi, pour ne pas répéter ce que j'ai déjà dit au cours des deux dernières journées, je commencerai par parler des provinces. Nous devons parler du fait que les provinces étaient censées rencontrer les représentants du gouvernement le 21 novembre, mais que ce dernier a repoussé la réunion à une date ultérieure, faute de disposer d'éléments nouveaux. La seconde édition ne méritait pas qu'on fasse des changements.

Initiatives ministérielles

La réunion a été repoussée jusqu'au vendredi 29 novembre, c'est-à-dire dans deux jours. Nous apprenons maintenant qu'elle vient d'être annulée encore une fois, et que l'on n'a pas fixé de nouvelle date pour sa tenue. Les provinces disent toutes que le gouvernement fédéral n'est pas de bonne foi.

Je compte citer des propos entendus dans diverses provinces, pour que les députés sachent ce que différents ministres et premiers ministres provinciaux disent de l'initiative du gouvernement consistant à nous faire tenir ce débat à toute vitesse pour ratifier ce traité fort important avant la Noël. Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Il s'agit des actions du gouvernement qui est au courant du problème posé par le changement climatique depuis 1992, année à laquelle il a signé le premier accord. En 1997, il a signé le Protocole de Kyoto et voilà que, du jour au lendemain, il veut le ratifier d'ici à Noël.

Si le gouvernement tient tant à le ratifier d'ici à Noël, c'est qu'il craint que, lorsque les Canadiens se rendront compte de ce dans quoi il les a engagés, ils ne seront absolument pas, mais absolument pas d'accord. Les Canadiens qui pèsent dans la balance, ce sont les mamans et les papas qui emmèneront les enfants à la partie de hockey ce soir, après le boulot. Ce sont les mères de famille monoparentale qui cherchent à s'en sortir. Ce sont les personnes qui ont des revenus fixes et dont le nombre augmente du fait des caractéristiques de la démographie canadienne. Voilà quels sont les Canadiens qui comptent. Ce sont ces Canadiens qui subiront les effets du Protocole de Kyoto. Le gouvernement les relègue aux oubliettes en nous imposant de tenir ce débat à toute vapeur.

Voyons maintenant où en sont les provinces à l'égard de cette question. Commençons à l'Ouest par la Colombie-Britannique, bien loin de la planète Ottawa. Écoutons un peu ce que le premier ministre de cette province avait à dire. Je signale en passant que le premier ministre l'a convoqué à Ottawa. Dans une tentative de diviser pour régner, il lui a proposé une entente spéciale. Le seul problème, c'est que la tentative n'a pas réussi. Le premier ministre britanno-colombien a déclaré à la télévision hier soir que le Protocole de Kyoto n'était pas une bonne affaire, que nous ne devrions pas le ratifier, qu'il faut en discuter bien davantage, qu'il sera nettement plus coûteux que prévu et qu'il faut en examiner la mise en oeuvre plus à fond.

Je parlerai du premier et du second plans. Pour qu'on puisse suivre et savoir de quoi je parle, je précise que le premier plan a été rendu public le 28 octobre. Le second plan a été préparé en vue de la rencontre du 21 novembre. Ces plans sont ce qui s'apparente le plus à une déclaration de ce que le gouvernement entend faire et de ce que peut supposer la mise en oeuvre. Toutefois, rien n'y est dit au sujet des coûts.

M. Campbell, premier ministre de la Colombie-Britannique, a déclaré que ce n'est pas ainsi qu'on bâtit un pays. Il a dit:

Nous n'allons pas nous contenter de regarder le plan fédéral, le plan privilégié, faire disparaître 11 000 emplois en Colombie-Britannique.

Voilà son évaluation du premier plan. Passons maintenant au second plan. Il faut se rappeler que le premier ministre a tenté, entre-temps, de forcer la main de son homologue britanno-colombien. Ce dernier a déclaré:

La Colombie-Britannique entretient de sérieuses réserves à l'égard du Protocole de Kyoto. Il n'y a aucun plan de mise en oeuvre et aucun objectif n'a été fixé. D'après les propositions du gouvernement fédéral, la Colombie-Britannique accuserait vraisemblablement un coup plus dur en termes de perte d'emplois et de diminution du produit intérieur brut. Or, c'est inacceptable pour nous.

● (1600)

C'est assez clair. Je pourrais citer les ministres de l'Énergie et de l'Environnement de la Colombie-Britannique, mais je crois que le message est clair. La Colombie-Britannique dit non à l'accord de Kyoto et précise qu'il n'est pas question qu'on le ratifie d'ici la fin de décembre et que l'on aille de l'avant avec le plan.

Passons maintenant à l'Alberta. Bon nombre de personnes ne connaissent pas le point de vue de l'Alberta à ce sujet, mais voici ce qu'avait à dire M. Klein concernant le premier plan. Il y a eu de nombreuses déclarations, mais j'ai retenu la suivante: «Nous essayons de faire comprendre le mieux possible que le Protocole de Kyoto, dans sa présentation actuelle, fait fausse route». C'était le 5 novembre. Le ministre de l'Énergie, M. Smith, a dit à peu près à la même époque: «Cet accord est loin d'être chose faite. Il est très clair qu'ils ne sont pas prêts.»

Bien sûr, le ministre de l'Environnement, qui a été le principal représentant de l'Alberta, a souvent fait remarquer qu'il n'y a pas de plan, qu'il n'y a pas de prévision des coûts, qu'il n'y a pas eu de consultations et que rien ne favorise la ratification de ce protocole. Comme je l'ai souligné, il faut penser que des pénalités peuvent être imposées dès que le protocole est ratifié.

M. Taylor a fait des observations concernant le deuxième plan, celui qui a été rendu public un mois plus tard. Il a dit: «C'est un abus de confiance manifeste. Il ressemble à s'y méprendre au plan original que toutes les provinces ont rejeté. C'est comme mettre du rouge à lèvres à un porc.» Ces observations témoignent clairement du degré d'acceptabilité du plan selon l'Alberta et de l'état de préparation de cette province si jamais le gouvernement voulait forcer la ratification de l'accord, s'il le faisait maintenant et s'il l'imposait aux provinces, à l'industrie et aux Canadiens.

Progressons maintenant vers l'Est et arrêtons-nous en Saskatchewan où M. Eldon Lautermilch, ministre de l'Industrie et des Ressources, en avait long à dire à la télévision. Beaucoup de gens le connaissent. La Saskatchewan tourne le document en ridicule en le qualifiant de non-plan. «Absence de détails, d'informations précises et d'estimation des coûts», a déclaré M. Lautermilch, ministre de l'Industrie de la Saskatchewan.

Il a ensuite obtenu la deuxième version du document, que j'ai l'intention d'analyser aujourd'hui. J'ai abordé la première version hier et je traiterai de la deuxième version aujourd'hui. Il a dit «De notre point de vue, ce document est totalement inacceptable.» Trois provinces se sont exprimées. Il a ajouté que la province n'accepterait pas le plan visant la ratification de l'accord de Kyoto. Il n'acceptera pas le plan.

Les députés se souviendront que nous avons un premier ministre qui ne se préoccupe pas du tout de ces questions. Il y a un futur premier ministre en puissance qui dit que nous ne devrions pas ratifier cet accord tant que nous n'avons pas l'entière collaboration des provinces. Il est temps que le futur premier ministre soit honnête envers les Canadiens et dise: «Voici ce que je pense. Je sais que la mise en oeuvre ne peut fonctionner que si les provinces sont prêtes à collaborer, et je ne crois pas qu'elles le soient encore.»

Initiatives ministérielles

Parlons maintenant du Manitoba, la province chérie du premier ministre, celle qui est de son côté. M. Tim Sale est ministre de l'Énergie de cette province. On se souviendra que le Manitoba veut obtenir des crédits pour l'énergie hydroélectrique qu'il produit, amener cette énergie jusqu'à Sault Ste. Marie, fournir je ne sais plus combien de milliers de kilowatts par jour et avoir une source de revenu garantie en Ontario parce qu'il s'approprierait la moitié de ce marché énergétique. Ce n'est pas une question environnementale, mais bien une question économique.

• (1605)

Écoutons ce que cet homme a à dire au sujet du premier plan. Le ministre néo-démocrate provincial a dit ceci: «Tout le monde au Canada est d'accord sur le fait que nous devons diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, et c'est là un véritable progrès. La question est de savoir ce que sera le plan et comment nous allons faire pour partager à la fois les responsabilités et les avantages.» Cela n'a pas vraiment l'air d'un appui ferme à l'égard de l'accord de Kyoto ou du plan. Il faut lire entre les lignes. Nous ne savons pas ce que sera le plan, alors nous ne savons pas si nous sommes en faveur de ce plan ou non. N'oublions pas que cette province a exprimé son appui.

En ce qui concerne le deuxième plan, le ministre de la Conservation, Steve Ashton, a déclaré qu'il était temps d'aller au-delà du choix entre ratifier ou non Kyoto et de se demander si on peut établir un vrai plan canadien qui proposera une solution valable au problème des gaz à effet de serre. Voilà la question. Il dit qu'il veut d'abord voir le plan et son mode de mise en oeuvre et que, par la suite, il accordera son appui. Il soutient qu'il faut un vrai plan canadien. Qui n'est pas de cet avis? Si c'est ce qu'on appelle un appui, si c'est ce que le ministre peut dire de mieux au sujet du présent gouvernement, je ne voudrais pas voir ceux qui sont contre. Une telle déclaration équivaut presque à condamner le gouvernement parce qu'il n'a pas présenté un plan. Or, ce ministre est le principal allié du gouvernement dans le dossier de Kyoto.

Je ne sais pas si vous étiez là lorsque nous avons parlé des véhicules, monsieur le Président, mais voici une mise à jour sur le nombre d'automobiles qui sont stationnées à l'avant de l'édifice; bon nombre de citoyens qui suivent les débats s'intéressent à ce phénomène. Avant la période des questions, il y avait 13 véhicules stationnés à l'avant et trois moteurs seulement tournaient au ralenti. Il est fascinant de voir le changement opéré en une seule journée. Je me demande si, la semaine prochaine, les moteurs tourneront à nouveau au ralenti. À l'heure actuelle, le premier ministre dispose de quatre grandes limousines noires dotées de lumières rouges sur le toit et les quatre moteurs tournent. Telle est donc la situation en ce moment; les gens doivent être témoins de l'exemple que donne le gouvernement, à la porte même de la Chambre des communes. Bien entendu, on ne voudrait pas que quelqu'un s'enrhume.

Parlons maintenant de l'Ontario, car je peux citer de nombreux propos du ministre de l'Environnement de l'Ontario. En ce qui concerne le premier plan, le ministre de l'Environnement de l'Ontario a déclaré, comme on peut le lire dans le *Toronto Star*, «Je crois franchement que le gouvernement fédéral a mal compris l'humeur de la province et de la population. Les gens veulent des informations, sans quoi ils ne sont pas prêts à prendre un risque dans ce cas. Nous ne devrions pas voter tant que les premiers ministres ne se seront pas rencontrés pour sérieusement établir un plan.»

C'est tout à fait logique. Dimanche, tous les gens réunis à Hamilton ont dit ignorer cela. Ils n'auraient jamais pensé être touchés. Ils ignoraient qu'ils devraient rouler moins vite. Ils

ignoraient qu'il leur faudrait de plus petites voitures. Ils ignoraient que leurs factures d'électricité et de chauffage augmenteraient.

Le gouvernement ne leur a pas parlé de son plan et de sa mise en oeuvre. C'est exactement cela. Le gouvernement n'a rien dit aux provinces, à l'industrie, aux petites entreprises, aux Canadiens, ou à la mère qui amène son enfant jouer au hockey après l'école. Le gouvernement n'a parlé à personne de son plan. Il ignore quel est son plan. Il ignore comment il sera mis en oeuvre. Il ignore combien il coûtera.

Permettez-moi de passer au deuxième plan et à ce que le ministre de l'Environnement a dit à son sujet. Il a dit: «Des fonds n'ont pas été mis de côté. Des fonds n'ont pas été engagés et nous n'avons pas de prévisions des coûts de mise en oeuvre de l'accord de Kyoto.»

Il n'y a aucun plan. Le gouvernement ignore combien il coûtera. Le gouvernement ignore comment il sera mis en oeuvre. L'Ontario est loin de se rallier aussi et demande un plan et le coût de sa mise en oeuvre.

• (1610)

Passons maintenant au Québec, l'autre ami du gouvernement fédéral. Voyons ce que le ministre de l'Environnement a dit au sujet du premier plan. Il a dit: «Nous avons cessé de débattre la possibilité d'une ratification, puis nous avons décidé de nous concentrer et d'axer nos efforts sur le plan de mise en oeuvre du gouvernement fédéral.» Le Québec veut parler du plan de mise en oeuvre et a renoncé à essayer d'obtenir des propositions au sujet de la ratification: faisons-le et allons-y. Cependant, il a demandé quels seront les coûts et comment il sera mis en oeuvre. Ce n'est guère une approbation.

M. Boisclair a déposé une motion demandant une nouvelle entente avec Ottawa, et tous les partis à l'Assemblée nationale l'ont appuyé. Il a dit: «Si le plan actuel s'éloigne beaucoup du principe du pollueur payeur, il est axé sur le principe du pollueur payeur. Cette approche va à l'encontre de la vision du Québec, car elle vise à protéger les entreprises qui produisent le plus de gaz à effet de serre. Cette proposition adoucit les répercussions de la mise en oeuvre du protocole sur les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre, au détriment du secteur de la fabrication, qui est très présent au Québec.»

C'est un appui. En d'autres mots, il dit que nous devons leur donner du crédit pour une foule de choses, que nous devons avoir un plan complètement différent s'ils souhaitent participer et que nous ferions mieux de ne pas compter sur leur appui pour la mise en oeuvre du plan, à moins que nous ne prenions ces éléments en considération. C'est une mise en garde sérieuse. C'est pour cela que toutes les provinces, y compris le Manitoba et le Québec, ne seront pas au rendez-vous, vendredi. Elles ne sont pas d'accord avec le plan minimaliste de ce gouvernement, plan qui ne fonctionnera tout simplement pas.

Parlons du Nouveau-Brunswick. Jeannot Volpé a dit: «Au cours des prochaines semaines ou du prochain mois, nous serons dans une bien meilleure position pour voir quel sera l'impact financier de l'accord sur le Nouveau-Brunswick.» Cette province s'inquiète de l'impact financier qu'elle aura à subir.

Initiatives ministérielles

Au sujet du deuxième plan, le ministre de l'Énergie a dit que l'accord de Kyoto était une cible mobile. Il a dit s'inquiéter surtout du maintien de notre position concurrentielle par rapport aux États-Unis et de l'obtention de crédits pour l'élimination des émissions polluantes découlant des exportations d'énergie vers les États-Unis. Il a dit: «Quatre-vingt-huit pour cent de nos exportations vont aux États-Unis. Si le Nouveau-Brunswick ne peut obtenir de crédits pour la réduction de ses émissions, il y aura un problème énorme.»

Je vous prie encore de m'excuser. J'ai repassé toutes les raisons pour lesquelles nous obtiendrions des crédits d'énergie propre. Le fait est que l'Europe ne donnera pas de crédits à la Russie pour le gaz naturel que ce pays fournit à l'Europe. Ainsi, pourquoi les Européens accepteraient-ils de donner ces crédits au Canada, qui exporte de l'énergie propre aux États-Unis, pays n'adhérant pas au Protocole de Kyoto? Nous ne saurions avoir une entente avec un pays qui n'adhère pas au protocole, car une telle entente perturberait le plan européen et nécessiterait encore plus de crédits que dans le cas de la Russie.

Il est clair que le Nouveau-Brunswick est très inquiet. Permettez-moi de répéter ce qu'a dit le type qui m'a ramené de l'aéroport: «Vous, au gouvernement fédéral, vous êtes sur le point de nous forcer à nous mettre à genoux alors que nous tenons notre première chance de nous tenir solidement sur nos deux pieds.» Voilà exactement ce que ce ministre avait à dire.

Parlons maintenant de la Nouvelle-Écosse. Voyons voir ce que M. Gordon Balsler, le vice-président du comité, avait à dire.

• (1615)

M. Jim Karygiannis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté le député et je suis un peu confus. Je sais qu'il parle depuis quelques jours. Pour être sûr de comprendre, ce quelqu'un qui l'a ramassé à l'aéroport, c'était un ministre?

Je sais que l'Alliance nous a reproché de n'avoir rien à faire, mais il est temps que le député commence à dire des choses sensées. Aucun ministre ne va chercher le député à l'aéroport. Il s'agissait sûrement d'un chauffeur de taxi. Je ne sais donc toujours pas qui est allé le chercher à l'aéroport.

M. Grant McNally: Ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est un sujet de débat.

Le président suppléant (M. Bélair): Tout à fait, ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Bob Mills: Monsieur le Président, je vais maintenant regarder du côté de la Nouvelle-Écosse et citer le ministre de l'Énergie de cette province, M. Gordon Balsler, qui est aussi vice-président du comité provincial chargé d'étudier cette question. M. Balsler a dit que le gouvernement avait «constamment traité les provinces et les territoires avec mépris». Il a ajouté ensuite qu'on avait établi un semblant de partenariat et que le gouvernement avait tendance à écarter les provinces et les territoires.

Le verdict est tombé et j'espère que le futur premier ministre entend bien ce message sur la collaboration des provinces. Toutes les déclarations que j'ai citées ont été faites au cours du dernier mois et rendent compte de la position actuelle des provinces sur cette question.

Terminons avec Terre-Neuve. Le premier ministre Roger Grimes a été le principal porte-parole de sa province à ce sujet. Selon lui, on aurait dit aux autorités terre-neuviennes que, quoi qu'elles disent, le gouvernement fédéral irait de l'avant avec son projet. Il a ajouté: «D'après ce que je sais du projet du gouvernement, je crois que nous n'aurons d'autre choix que d'étudier tous les moyens que nous

pourrions prendre pour résister aux sanctions que l'on veut imposer unilatéralement à Terre-Neuve-et-Labrador.»

Voilà qui est clair. J'ai fait le tour des provinces et indiqué ce que chacune avait à dire au sujet du plan du gouvernement. Le dernier commentaire est probablement celui qui résume le mieux tous les autres.

Hier, un député d'en face a affirmé que ce qu'on disait à la Chambre n'aurait pas d'importance. Le gouvernement fera la sourde oreille aux opinions des provinces, des députés, des Canadiens et de l'industrie canadienne. Il ratifiera le Protocole de Kyoto d'ici la fin de l'année et, à défaut d'obtenir un vote en faveur du protocole, il tiendra des élections. Voilà où nous en sommes. Pas de chantage. Pas de si ou de mais. C'est la dictature. On agit à la manière des dictateurs, et je pense que les Canadiens commencent à en avoir ras le bol de ce genre de comportement.

Les Canadiens veulent savoir de quoi il retourne dans le Protocole de Kyoto. Ils veulent coopérer. Ils souhaitent la participation des provinces et celle de l'industrie. Or, cette dernière est disposée à participer. Quelqu'un a dit hier que l'industrie s'en souciait fort peu.

J'ai entre les mains une publicité de la Shell Oil, parue dans *The Economist*, pour promouvoir la lutte contre la pollution atmosphérique. La Shell Oil veut contribuer à l'assainissement de l'air ambiant et avoir une participation active. Curieusement, elle a également investi 25 p. 100 de ses capitaux dans les énergies de remplacement de l'avenir. Elle veut vendre de l'énergie, que cette énergie soit associée au charbon, au solaire, ou à l'hydrogène. Comment peut-on prétendre que l'industrie n'est pas prenante? Elle veut jouer le jeu, mais elle ne tient pas à ce qu'on lui en impose les règles. Ceux qui soutiennent que l'industrie refuse de participer sont manifestement des gens mal informés qui parlent à tort et à travers.

S'agissant de coopération, nous avons apporté la preuve de son absence, la preuve que cette initiative sera adoptée à toute vapeur et que les députés devront rentrer chez eux, un point c'est tout. Au fur et à mesure que progressera la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, le prix du carburant augmentera, et les conditions de la mise en oeuvre commenceront à freiner le processus, car, ne l'oublions pas, d'ici à 2005, nous devons avoir opéré des réductions substantielles dans les niveaux de nos émissions de CO₂.

Dès que cela commencera à se produire, les députés devront faire face à un barrage de questions de la part de leurs électeurs. Ces derniers ne manqueront pas de nous rappeler quelques-unes de ces citations, les médias en sont d'ailleurs informés, et de nous demander où nous étions passés pour ne pas les avoir informés en temps voulu au sujet du Protocole de Kyoto et de ses effets, et pour ne pas avoir dit au premier ministre qu'il devait procéder à des consultations.

• (1620)

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, Le terrorisme.

[Traduction]

M. Bob Mills: Monsieur le Président, je dis que des consultations doivent être menées et que les provinces doivent y participer.

Initiatives ministérielles

Aujourd'hui, je voudrais aborder un certain nombre de questions. Je veux parler notamment de la modélisation effectuée par le GIEC et du fait que le gouvernement a retenu ce qui lui plaisait et rejeté ce qui ne lui convenait pas. Je veux également traiter de l'analyse du deuxième rapport.

Malheureusement, mon analyse du premier rapport ne tenait que dans quatre ou cinq pages. J'ai jugé qu'il serait préférable d'analyser le deuxième rapport un peu plus en profondeur. Je n'ai pas terminé mon analyse; il m'en reste encore la moitié à faire. Je voudrais faire une étude détaillée de ce document. Je tenterai d'être aussi bref que possible, mais nous devons minutieusement l'examiner, ce que personne n'a fait et surtout pas le gouvernement. Il n'a certainement pas été renvoyé à un comité qui pourrait convoquer des témoins et examiner la teneur du Protocole de Kyoto et ses répercussions. De toute évidence, si le protocole avait été renvoyé à un comité, il aurait fait l'objet d'un examen détaillé.

Mais au lieu de ça, il a été donné en pâture à la Chambre et on nous dit qu'il sera ratifié, que nous le voulions ou non, et que ça se fera avant Noël, et tant pis pour nous. Pas une province n'est d'accord. Personne n'est d'accord, mais ça va quand même nous arriver.

Je pense que, s'il y a une raison d'être à mon intervention ici, c'est de faire savoir au gouvernement que nous n'approuvons pas la manière dont il traite ce dossier. Il aurait dû en traiter en comité et d'une manière démocratique et appropriée.

De toute évidence, on pourrait dire beaucoup de choses à ce sujet. La plus importante est que le gouvernement nous dit que Kyoto ne coûtera que quelques sous. Il n'ajoutera que 3 cents par baril de pétrole et seulement 13 cents de plus pour l'extraction d'un baril de pétrole, ce qui représente un coût additionnel pour le pétrole extrait des sables bitumineux.

Nous devons nous souvenir de l'importance des sables bitumineux. Ils représentent une source de pétrole plus importante que l'Arabie saoudite. C'est un secteur important de l'économie canadienne et 60 p. 100 de l'argent investi dans les sables bitumineux est dépensé en Ontario; 60 p. 100 de cet argent va à des emplois dans le secteur manufacturier ontarien.

J'ai reçu un appel d'un camionneur propriétaire de cinq camions. Il avait un contrat pour assurer le transport, entre Hamilton et l'Alberta, de tuyaux destinés à l'industrie pétrolière. Tout à coup, il a reçu un préavis de 30 jours mettant fin à son contrat. Il a demandé: «Est-ce parce que je ne fais pas bien mon travail ou parce que je n'ai pas fait mes livraisons à temps? Je pensais que tout allait bien.» La compagnie lui a dit que tout allait bien et qu'il faisait un travail formidable. Les livraisons étaient toujours faites à temps. Toutefois, l'incertitude qui entoure le Protocole de Kyoto s'est traduite par un gel des investissements dans ce secteur et la compagnie en question n'a plus besoin de tuyaux. Le propriétaire de ces camions, ici en Ontario, a dit qu'il avait dû licencier quatre de ses chauffeurs à cause de ça.

Je suis sûr que les gens qui fabriquent ces tuyaux ont eux aussi dû licencier des gens parce que la demande pour leurs tuyaux n'existe plus.

Les gens qui pensent que le Protocole de Kyoto n'aura aucune répercussion sur notre pays ont totalement tort. Quiconque affirme qu'il n'aura pas de répercussion ne dit tout simplement pas la vérité.

Évidemment, il y a eu toutes sortes de rapports. Je veux parler de la modélisation. Selon certains titres de journaux, le Protocole de Kyoto pourrait faire passer le prix du litre d'essence à 1 \$. Je pense

que si les Européens avaient ce qu'ils souhaitent, ils aimeraient probablement le voir passer à 2 \$ le litre.

• (1625)

La seule personne qui en bénéficiera, à tout le moins parmi les membres du Cabinet en face, c'est le ministre de l'Environnement, qui roule en voiture à faible consommation d'énergie. Ses efforts pour encourager les autres ministres à rouler eux aussi en voiture à faible consommation d'énergie ont toutefois été vains. Ils ne sont présentement que deux à le faire. Nous allons bientôt vérifier combien il y a de véhicules à l'extérieur et combien sont en marche, afin de tenir tout le monde au courant.

Un économiste en Ontario a publié récemment un rapport sur les coûts. Il y a eu de nombreux rapports, et je ne veux pas dire que celui-ci est le plus juste, mais c'est un exemple de rapport sur les coûts. L'auteur du rapport est arrivé à la conclusion que nous devrions adopter un modèle intermédiaire. Il convient de rappeler que le gouvernement a choisi un modèle extrême, alors que l'auteur du rapport conclut qu'il faut adopter un modèle intermédiaire.

Selon l'auteur du rapport, pour pouvoir ramener les émissions à 6 p. 100 sous leur niveau de 1990 en appliquant pleinement les dispositions du Protocole de Kyoto, ce dont il est question en l'occurrence, il nous faudrait augmenter le prix du gaz naturel de 90 p. 100. Nous devrions augmenter le prix de l'essence d'au moins 50 p. 100, ce qui se traduirait par une hausse de 30 à 35 cents le litre. Les coûts seraient de l'ordre de 2 700 \$ par année pour le ménage moyen. Le Protocole de Kyoto ne fera rien pour réduire le réchauffement de la planète.

Le gouvernement parle de mesures volontaires. J'ai conduit sur les routes de l'Ontario. Si les gens n'allaient pas plus vite que 100 kilomètres à l'heure, on réaliserait des économies énormes. La limite de vitesse est bien sûr de 100 kilomètres à l'heure, mais le gouvernement parle de la réduire, d'installer des postes de péage et d'amener les gens à conduire des voitures plus petites. Les Canadiens les feront-ils, alors qu'ils n'en voient ni les avantages ni les résultats, qu'ils n'approuvent pas le plan et que les provinces ne sont pas consultées? Je ne le crois pas.

Nous pouvons parler encore et encore de l'incidence du PIB. Nous pouvons parler des hauts fonctionnaires du ministère de l'Industrie qui ont fait leurs recherches et qui disent que le gouvernement sous-estime le coût d'au moins 30 p. 100 dans ses modèles. Si un seul ministère dit qu'il se trompe de 30 p. 100, qui sait ce qu'il en coûtera? Quand le gouvernement a-t-il estimé correctement des coûts?

Nous serons nombreux à nous souvenir du projet de loi C-68, l'un des plus célèbres, dont le gouvernement a estimé les coûts à 87 millions, mais qui s'élèveraient maintenant de 1,53 milliard de dollars pour les deux prochaines années. Telle est la précision habituelle des estimations du gouvernement.

Je le répète, avant même de connaître les coûts, avant de savoir comment cela sera mis en oeuvre et avant d'avoir vu le plan, tous les députés, y compris vous et moi, monsieur le Président, devront expliquer aux Canadiens à revenu fixe, aux parents de deux enfants, à la dame qui est en train de conduire son fils à sa pratique de hockey comment ils en seront arrivés à accepter de ratifier quelque chose comme cela. Comment peut-on justifier cela? Je n'en ai vraiment pas la moindre idée.

Initiatives ministérielles

J'ai souvent entendu le ministre dire qu'il n'y avait aucun gel des investissements et qu'il ne se passait rien. Toutefois, les manchettes se multiplient. Celle-ci dit porte sur la société EnCana, qui dit avoir sorti ses investissements du Canada pour le quatrième trimestre à cause de l'incertitude créée par la ratification. Il s'agit d'une grande société. L'article date du 20 novembre. C'est plutôt récent. C'est exactement ce que font les unes après les autres les entreprises. Elles envoient...

• (1630)

M. Janko Perić: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que le député se répète. N'avons-nous pas entendu les mêmes propos hier? Quelqu'un aurait-il remarqué?

Le président suppléant (M. Bélair): Il n'y a pas du tout matière à invoquer le Règlement.

M. Bob Mills: Monsieur le Président, j'apprécie que les députés d'en face me donnent une pause et me permettent de boire un verre d'eau. Je suis sensible à leur considération et à leur égard à mon endroit. Je les assure que je me porte très bien. Ce que le gouvernement fait présentement et la façon dont il s'y prend ne font à mon avis qu'induire les Canadiens en erreur. Je suis si fermement convaincu qu'il s'agit d'une erreur que je pourrais rester ici jusqu'à Noël ou jusqu'après les Fêtes pour faire valoir mon point de vue.

Poursuivons donc. Une entreprise a déclaré que le Protocole de Kyoto coûterait 100 millions de dollars aux projets d'exploitation des sables bitumineux. D'autres entreprises prévoient des manques à gagner d'un milliard de dollars. Je cite un exemple intéressant. Le président de Syncrude, en l'occurrence un ami du gouvernement, a consulté le gouvernement et a dîné avec le premier ministre lorsqu'il était de passage à Ottawa. Ce monsieur a fait énormément pour l'exploitation des sables bitumineux, mais il est également un ami très proche du premier ministre. Or, ce monsieur a déclaré que les Canadiens ne se rendent pas compte que les réductions promises sont tellement considérables qu'il faudrait, pour atteindre les cibles prévues, éliminer toutes les activités de transport par avion, automobile, camion et train. Par surcroît, il a précisé que si nous interrompons l'exploitation du pétrole, du gaz naturel et du charbon, nous n'arriverions qu'à mi-chemin des cibles.

Voilà les objectifs que nous nous engagerons à atteindre en signant. Un ami du gouvernement nous demande de bien examiner ces objectifs et de tenir compte de leur ampleur. Quelle partie de tout cela le gouvernement n'arrive-t-il pas à comprendre? Comment peut-il ne pas comprendre lorsque même un ami fait cette mise en garde et transmet ce message lors d'un dîner au 24 Sussex?

Cet ami a affirmé que Kyoto mettrait tous ces projets en suspens. Cela aura des répercussions sur les emplois, les revenus, le PIB et notre niveau de vie, autant d'éléments dont nous dépendons largement dans notre pays moderne et industrialisé. Le ministre veut-il que notre pays se transforme en pays du tiers monde? Est-ce là son objectif? De toute évidence, Kyoto n'est qu'un autre élément du lourd héritage que nous laissera le premier ministre.

Je dois répéter ce qui suit et je m'excuse de toute répétition, mais il y a tant à dire. Selon l'accord de Marrakech, les pays ayant ratifié Kyoto qui ne réussissent pas à atteindre leurs objectifs pour la première étape d'ici 2012 se verront imposer une réduction supplémentaire de 30 p. 100 de leurs émissions et interdire la vente de crédits de carbone au cours de la deuxième étape. À la fin de cette période, si les émissions d'un pays sont toujours supérieures au montant établi, ce pays devra combler la différence au cours de la deuxième période d'engagement, en plus de se voir imposer une pénalité de 30 p. 100. Il se verra également interdire de vendre des

crédits d'émissions et devra préparer un plan d'action précisant les mesures qu'il compte prendre pour remplir son engagement.

L'accord dit ensuite qu'une nation pourra combler un déficit en achetant des crédits à certains pays comme la Russie, un pays dont les industries sont beaucoup plus polluantes que les nôtres, mais, en vertu de l'accord de Kyoto, nous allons expédier des sommes d'argent à la Russie pour acheter du vent.

Si nous ratifions le Protocole de Kyoto et n'atteignons pas ces objectifs, il y aura des pénalités. Imaginons qu'un futur premier ministre intervienne et dise: «Écoutez, les Canadiens et les industriels, laissons-le ratifier ce protocole. Il pourra ainsi laisser un legs, mais si cela nuit à notre pays ou à nos industries, nous allons tout simplement nous retirer. Nous ne l'appliquerons tout simplement pas.» Cela donne peu de poids à une signature. J'aime faire affaire avec des gens pour qui la parole donnée fait foi de tout et une poignée de main signifie qu'ils tiendront parole.

Si nous ratifions le protocole et si nous faisons ce que suggère un futur premier ministre, il est évident que notre signature ne vaudra pas grand-chose, sans parler de poignée de main.

• (1635)

Qu'est-ce que cela révèle au sujet de notre pays? Quel genre de legs est-ce là pour nos enfants et nos petits-enfants? Je ne pense pas que le ministre ou le premier ministre s'en soucient. Ils veulent ratifier ce document coûte que coûte, peu importe les conséquences. Je ne pense pas que ce soit ce que les Canadiens souhaitent. J'en suis même convaincu. C'est un geste irresponsable.

Beaucoup de gens disent qu'il faut que bien des choses se produisent avant que nous ne ratifions ce document. J'ai ici quatre lettres qui ont été écrites par des groupes très importants: les manufacturiers canadiens et la coalition canadienne en faveur de solutions responsables en matière d'environnement. J'ai une lettre que le maire de ma ville a adressée au premier ministre, et cela après beaucoup de discussion au sujet de Kyoto. J'ai une autre lettre écrite par la chambre de commerce. Tous les auteurs de ces lettres disent que nous ne devrions pas ratifier Kyoto sans en connaître les coûts et sans avoir un plan de mise en oeuvre.

Le nombre de gens qui affirment cela est énorme. En fait, 71 p. 100 des Canadiens disent maintenant que jusqu'à ce qu'il y ait un plan et à ce qu'on puisse compter sur la coopération des provinces, nous ne devrions pas ratifier ce protocole. C'est tout un changement. Il y a un an, je n'aurais probablement pu intéresser qui que ce soit en parlant de l'accord de Kyoto. De nos jours, je peux aller dans n'importe quelle ville au Canada et attirer une foule pour traiter de ce sujet. Il y a beaucoup plus d'intérêt relativement à cette question.

Si des députés libéraux veulent organiser dans certaines circonscriptions un débat sur le Protocole de Kyoto entre moi et le ministre de l'Environnement, j'adorerais relever ce défi. J'attendrais cela avec plus d'impatience que toute autre chose. Cependant, je suppose que le ministre n'acceptera pas.

Il était très intéressant d'assister à un petit déjeuner de travail à Victoria et de me rendre compte à quel point un grand nombre de gens d'affaires et de professionnels en savaient peu au sujet de l'accord de Kyoto. C'est pourtant la circonscription du ministre. Il est scandaleux que les intéressés connaissent aussi peu la question.

Initiatives ministérielles

Il est évident que les Canadiens ne comprennent pas très bien cet accord. Les Canadiens doivent également être certains qu'ils comprennent les 12 exigences des provinces. Je voulais mentionner ces exigences lorsque je parlais de la question provinciale. Je ne vais pas lire les 12 exigences à ce stade-ci, mais je pense vraiment que les 12 questions dont les provinces veulent entendre parler, auxquelles elles veulent une réponse, sont celles auxquelles le gouvernement doit répondre.

Je voudrais parler des modèles informatiques. Le gouvernement dit qu'ils sont essentiels. Quelques-uns de nos vis-à-vis ont fait des remarques sarcastiques au sujet des modèles hier. Il est évident qu'ils pensent que c'est une question plutôt amusante. Je ne vois rien d'amusant dans l'accord de Kyoto. Il n'y a rien de drôle dans tous les torts qu'il pourrait causer à notre pays. Je trouve que c'est une question extrêmement grave. Ainsi, lorsque je parle des modèles informatiques, il est important que nous examinions certaines données d'entrée.

Tout d'abord, nous devons revenir dans le temps pour voir les changements qui sont survenus au cours des 1 000 à 2 000 dernières années. Nous devons nous rappeler qu'on a toutes les données scientifiques, tous les chiffres sur la quantité de pluie qu'il y avait à l'époque, sur le nombre de sécheresses qu'il y a eues, sur le type de vie qui existait et sur la composition chimique de l'air à ce moment-là. Les données scientifiques ont été établies grâce à des échantillons et des noyaux de glace. On a effectué dans l'ouest du pays une étude importante dans le cadre de laquelle on a prélevé des noyaux dans les fonds de marécages et on a découvert des choses intéressantes.

• (1640)

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, je m'excuse d'interrompre le député. Je sais qu'il était sur le point de conclure son intervention. Dans l'intérêt du présent débat, je demande le consentement unanime pour que la Chambre continue de siéger après l'heure d'ajournement habituel, soit jusqu'à 23 heures, pour étudier l'initiative parlementaire n° 9, afin que nous ayons un débat plus exhaustif sur le Protocole de Kyoto.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Bob Mills: Monsieur le Président, il est assez étonnant que le gouvernement se livre toujours à ces petits jeux.

Nous sommes revenus à la Chambre pour le discours du Trône et, dans celui-ci, le gouvernement a fait toutes sortes de promesses aussi bizarres que merveilleuses. Nous n'avons rien vu. Tout ce que nous avons vu, c'est du réchauffé, les comités n'ayant à étudier que de vieux projets de loi présentés de nouveau. Le gouvernement se livre à ses petits jeux mois après mois, puis tout d'un coup, à l'approche de Noël, il présente des choses comme le rapport Romanow et le plan de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. À quoi joue donc le gouvernement?

Pourquoi accepterions-nous de faire les choses différemment alors qu'il n'a rien au programme? Il a dû faire obstruction à ses propres motions et ajourner la Chambre à plusieurs occasions faute d'orateurs. De façon générale, on pourrait demander le quorum cent fois par jour, parce qu'il arrive souvent qu'il n'y a pas assez de députés à la Chambre. Voilà le genre de jeux que joue le gouvernement. Et il ose prendre la parole et faire ce genre de chose. Les Canadiens commencent à en avoir assez de ce genre

d'improductivité du gouvernement et de ce genre d'inepties dictatoriales qu'il tente de nous imposer.

Revenons au Protocole de Kyoto et aux problèmes qu'il soulève. Quand j'aurai terminé, nous aurons pleinement l'occasion d'entendre d'autres députés, à moins que le gouvernement n'ait tellement peur d'entendre parler des faits qu'il n'ait recours à la clôture.

J'ai dit qu'il existe beaucoup de données sur les niveaux de dioxyde de carbone qu'il y avait dans le passé. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'insister sur les sources de cette information. De nombreuses études scientifiques ont été faites, mais je ne pense pas que beaucoup de députés ou de Canadiens veuillent en entendre parler. Je me permettrai de faire un survol de certaines de ces études. Les données ont été recueillies par le GIEC, un organisme des Nations Unies qui regroupe quelque 200 scientifiques. Je n'en ferai pas la lecture, même si certains députés le voudraient bien, mais j'en citerai de courts extraits.

Dans sa première étude, qui portait sur la période de 1000 à 1900, le GIEC a relevé une baisse des températures. Le GIEC a tiré cette conclusion de l'analyse de noyaux de glace et d'échantillons provenant du fond de l'océan, d'échantillons de boue provenant des profondeurs de la terre, d'échantillons de glaciers, de l'observation des anneaux des arbres, etc. Voilà d'où proviennent toutes ces données.

Les scientifiques ont constaté une hausse des températures au XX^e siècle. Après une tendance à la baisse, les températures se sont relevées. Ils ont également constaté une période de refroidissement marqué, entre 1400 et 1900. Il est même possible que le ministre ait publié une partie de ces données au cours d'une carrière précédente. Durant les années 70, la grande menace était l'annonce d'une glaciation. Il s'agissait, bien entendu, d'une autre histoire à faire peur, comme celle qui a cours aujourd'hui.

Il y a également eu, au XII^e siècle, un réchauffement de la température de deux à trois degrés. Après une période de glaciation, une période de refroidissement, il y a eu, au XII^e siècle, un réchauffement marqué de la température, comme l'indiquent les modèles. Les scientifiques ont étudié ces modèles et ont tenté de comprendre les causes de ces phénomènes. Selon les données recueillies, la limite des neiges permanentes dans les Rocheuses se situait à environ 300 mètres au-dessus de la limite de 2001.

• (1645)

Tout le monde dit que les calottes glaciaires fondent et que les montagnes sont exposées. Ce phénomène s'est produit une fois auparavant, au XII^e siècle. Par la modélisation, on peut montrer pourquoi il s'est produit. En outre, les données semblent indiquer qu'il y a eu une réapparition régulière d'épisodes comme la petite période glaciaire et la période de réchauffement médiéval lors de cycles climatiques d'environ 1 500 ans, au cours des 140 000 dernières années.

Tout à coup, notre ministre se précipite en disant que le ciel nous tombe sur la tête, que nous avons des inondations, des tempêtes de verglas et des sécheresses et que, lorsque nous aurons signé l'accord de Kyoto, tout cela disparaîtra. Ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent. Aucun des modèles du GIEC ne dit cela. Aucune des données ne dit cela. Aucune des données scientifiques ne dit cela. Aucun scientifique ne serait d'accord là-dessus et, pourtant, le ministre utilise cela comme son premier argument: que si nous n'agissons pas, toutes ces catastrophes s'abattront sur nous.

La grande période d'analyse suivante se situait entre 1856 et 2100. Qu'arrivera-t-il au cours de cette période? L'aspect intéressant, c'est qu'on l'a divisée en 40 modèles. Ces 40 modèles, déterminés par les données inscrites, prévoient le résultat escompté. Un modèle dit que la température baissera de 0,4° à 0,8°C. Un autre modèle, qui utilise les mêmes données, mais oublie le facteur de la couche nuageuse, montre que nous pourrions connaître une augmentation de 5°C. Les modèles sur lesquels compte le gouvernement, les modèles de ces 200 scientifiques et de bien d'autres scientifiques, montrent que les températures baissent ou augmentent. Je ne sais pas. Je crois que nous devrions pécher par excès de prudence.

Nous devrions tâcher de réduire les niveaux de CO₂. Ils sont plus élevés qu'au cours des 100 dernières années, mais il y a eu des périodes où ils ont été beaucoup plus élevés. Péchons par excès de prudence et disons que nous allons nous attaquer aux changements climatiques, mais ce à quoi les Canadiens veulent vraiment que nous nous attaquions, c'est à la pollution.

La pollution tue des gens dans la vallée du Fraser et dans le sud de l'Ontario. À cause d'elle, Toronto a 45 jours de smog par année. Les Canadiens pensent qu'en signant Kyoto, le problème disparaîtra, mais ça n'a rien à voir. Kyoto porte sur le changement climatique. Je dis même que nous devrions nous occuper de ce problème.

Voici les questions que soulèvent le GIEC: Dans quelle mesure le CO₂ a-t-il une incidence sur la température? Ce gaz à effet de serre entoure la planète et est composé à 97 p. 100 d'eau sous forme de nuages ou de vapeur d'eau et à 3 p. 100 de gaz comme le CO₂, l'ozone, le méthane, pour n'en nommer que quelques-uns. On a décidé, dans le protocole, de cibler un des principaux gaz à effet de serre, le CO₂, qui ne compose qu'une partie de ce 3 p. 100.

Beaucoup de gens qui assistent aux assemblées publiques confondent le CO₂ et le monoxyde de carbone. De nombreuses personnes qui n'ont pas de formation en chimie ou en biologie ne font pas la différence. Les voitures dégagent aussi du monoxyde de carbone, mais ce n'est pas lui qui est visé, c'est bien le CO₂.

Les gaz à effet de serre qui entourent la terre empêchent que la température ne baisse trop. D'après le modèle, sans ces gaz, la température baisserait de 37 degrés Celsius. Le climat serait en train de se réchauffer parce que cette couche de gaz devient trop épaisse.

• (1650)

La première question est donc de savoir quels sont les effets du dioxyde de carbone sur le climat? Ce n'est pas de savoir si le climat est touché par la consommation humaine de dioxyde de carbone qui importe, mais bien de savoir à quel point il l'est. Si les effets sur le climat de toute augmentation des émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère sont légers, le réchauffement climatique n'est peut-être pas particulièrement important. C'est un peu dans ce sens que les premiers ministres ont accueilli cette proposition. Ces scientifiques sont loin de l'appuyer.

Leur deuxième question est de savoir si le réchauffement climatique pourrait avoir d'autres causes. Ils se demandent si le dioxyde de carbone est le responsable. Ils ajoutent croire que, d'ici dix ans, la science pourra expliquer beaucoup mieux le réchauffement climatique et qu'ils pourront fournir un modèle exact et être certains de leurs réponses.

Ils se posent la question suivante: «Les scénarios sur les gaz à effet de serre sont-ils raisonnables?» Ils les examinent tous, se demandant quelles sont les conséquences d'un possible réchauffement climatique. Quelles sont les conséquences d'une hausse des températures? Qu'en est-il des coûts? Combien nous coûtera la

Initiatives ministérielles

réduction des émissions polluantes et comment décider des mesures à prendre?

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, il est évident qu'il a été décidé de viser le dioxyde de carbone. Est-ce la bonne cible? Les modélisateurs ont dit ne pas le savoir.

Il importe de signaler que toutes les prévisions du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat sont fondées sur des simulateurs de modèles informatiques et que le groupe a constaté que plusieurs de ses modèles n'étaient plus exacts. Il y a un nouveau modèle et de nouvelles solutions chaque année.

Le GIEC nous dit que ses modèles étaient erronés. Soit que le climat ne se réchauffera pas autant que prévu ou que quelque chose masque le réchauffement. Les scientifiques disent qu'il est possible que le réchauffement climatique soit attribuable à une autre cause que le dioxyde de carbone.

Nous nous apprêtons à ratifier le Protocole de Kyoto et à engager chaque homme, chaque femme et chaque enfant au Canada à réduire de 20 p. 100 sa consommation de dioxyde de carbone. C'est ce que nous nous apprêtons à faire alors que les scientifiques disent que les modèles sur lesquels nous nous fondons sont peut-être inexacts.

Je pense qu'il serait bon d'aller un peu moins vite et d'attendre jusqu'après les Fêtes. J'ignore si les scientifiques auront acquis plus de certitudes à ce moment-là, mais je sais bien qu'il ne sont pas tout à fait sûrs de ce qu'ils avancent pour l'instant.

Alors, quel mal y a-t-il à se doter d'un programme typiquement canadien? Il ne serait pas freiné par toutes sortes de problèmes si les scientifiques disaient: «Oui, il s'agit bien de CO₂ et il faut s'attaquer à cette question.» Les Canadiens seraient manifestement d'accord avec cela. Or, je ne pense pas qu'ils soient si favorables au plan que le prétend le gouvernement quand ils lisent des choses comme celles-ci: «...la plupart des modélisateurs demeurent convaincus qu'on ne disposera pas de modèles précis avant une dizaine d'années. En outre, les modèles simplistes utilisés par le GIEC semblent surestimer le changement climatique.» La situation change tous les jours. Pour ce qui a trait aux 40 nouveaux scénarios conçus par le GIEC, les modélisateurs ont explicitement abandonné, je dis bien explicitement abandonné, l'idée de prédire l'avenir. Ils parlent plutôt maintenant de projections et d'avenirs possibles. Comme l'a souligné honnêtement un des groupes de modélisateurs, les scénarios du GIEC sont une tentative de fabrication d'histoires assistée par ordinateur.

Nous sommes sur le point de nous engager dans un projet qui aura des répercussions considérables au Canada, en nous fondant sur des choses qui ne sont peut-être pas entièrement exactes. Comment pouvons-nous faire cela? Comment, en tant que politiciens, pouvons-nous en toute conscience avaliser un projet à partir d'un modèle qui pourrait s'avérer incorrect?

• (1655)

Comment pouvons-nous agir de la sorte? Comment pouvons-nous faire cela aux Canadiens, à nos électeurs, aux mères de famille monoparentale, aux gens ayant un revenu fixe? Ce n'est pas possible. Même les scientifiques sont contre cela. Pourtant, le ministre cueille des idées à gauche et à droite et nous les présente comme s'il s'agissait de la vérité absolue. Je répète que les Canadiens auraient intérêt à poser de sérieuses questions au gouvernement.

Initiatives ministérielles

J'en arrive maintenant à une lettre que je trouve très bien écrite venant d'une personne qui s'est posée beaucoup de questions sur Kyoto, qui a examiné l'accord et qui a demandé à des experts de le renseigner sur le sujet. Ces experts n'ont pas réussi à la convaincre que Kyoto représentait la meilleure solution. Les modèles du GIEC, dont je citerai certains passages, ne sont pas plus convaincants.

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il doit toujours y avoir un nombre suffisant de députés présents pendant les débats pour juger ce qui se dit. Je pense qu'il n'y a pas quorum, mais je fais peut-être erreur.

Le président suppléant (M. Bélair): On demande une vérification du quorum. Il y a 17 députés présents. Il n'y a pas quorum. Le timbre se fera entendre pendant un maximum de 15 minutes. Convoquez les députés.

● (1700)

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il y a maintenant quorum. Le député de Red Deer peut continuer.

M. Bob Mills: Madame la Présidente, je suis certainement heureux qu'il y ait maintenant une foule plus nombreuse pour écouter ce que j'ai à dire. Les députés peuvent être absorbés lorsqu'ils prennent des notes. Je me réjouis que le ministre de l'Environnement prenne cela très au sérieux et qu'il note chaque mot.

J'ai reçu de nombreuses lettres. Celle que je veux lire vient d'une électrice de ma circonscription, mais je pense qu'elle traduit l'opinion de bien des gens. L'auteur de cette lettre est la directrice de la Chambre de commerce dans ma circonscription et, comme je l'ai dit, elle traduit probablement ce que bien des gens pensent. Voici ce qu'elle écrit dans sa lettre:

La Chambre de commerce [...] estime que l'environnement revêt une importance capitale. Le Protocole de Kyoto n'est toutefois pas la solution pour obtenir les résultats souhaités.

Le secteur privé au Canada, de concert avec les gouvernements et les groupes de défense de l'environnement, pourraient réduire nos émissions dans les délais prévus.

Nous aussi croyons justement à cette forme de coopération, mais on ne peut en dire autant du gouvernement. J'espère que le ministre a entendu ce que tous les ministres de l'Environnement et tous les premiers ministres des provinces avaient à dire lorsque j'ai fait état de leurs observations. La lettre continue en ces termes:

Nous avons prouvé que nous étions capables de créer de nouvelles technologies novatrices qui nous permettent de produire de l'énergie, des ressources et des biens manufacturés pour répondre aux besoins des habitants du monde entier.

Le Protocole de Kyoto ne fera pas progresser cet important appel à l'action en faveur de l'environnement. La Chambre de commerce appuie plutôt une solution spécifiquement canadienne pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et se joint aux autres chambres de commerce du pays pour réclamer un plan spécifiquement canadien.

La solution spécifiquement canadienne qui est proposée ferait en sorte que le Canada garde son pouvoir décisionnaire, et protégerait nos emplois et notre mode de vie. Elle comporterait les éléments suivants:

Des mesures immédiates pour s'attaquer au changement climatique combinées à un calendrier plus réaliste pour la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre.

Le maintien des capitaux au Canada pour qu'ils soient investis dans la technologie, la recherche et le développement, au lieu d'être dépensés principalement pour acheter des permis d'émission internationaux prévus par le Protocole de Kyoto.

La négociation d'accords avec des secteurs spécifiques de l'économie, y compris ceux de l'électricité, du pétrole et du gaz naturel, des transports ainsi que le secteur forestier et le secteur public, en vue d'atteindre des objectifs de réduction dont tous les ordres de gouvernement auraient convenu.

Des campagnes de sensibilisation et d'éducation en matière de conservation de l'énergie, ainsi que des initiatives pour encourager les particuliers à réduire leur consommation d'énergie.

La prise en compte de nos relations commerciales avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial, pour maintenir notre compétitivité.

Des investissements immédiats dans les nouvelles formes d'énergie, et dans les nouvelles technologies pour réduire les émissions et protéger l'environnement en tant que clés de l'assainissement de l'environnement et du développement durable.

Bien entendu, un plan efficace et responsable de réduction des émissions de gaz à effet de serre touchera tous les Canadiens et nous obligera à faire des choix difficiles. Les citoyens, d'un bout à l'autre du pays, doivent être tenus informés des risques, des incertitudes, des résultats et des possibilités inhérents à tout programme national ayant des répercussions aussi profondes que celles du Protocole de Kyoto.

Le plan du Canada sur le changement climatique doit préciser comment les objectifs seront atteints et comment le fardeau sera réparti entre les divers secteurs et les diverses régions du pays.

Avant que l'industrie ne puisse jouer son plein rôle, il faut adopter aux niveaux national et international un cadre d'action applicable et prévisible, qui devrait inclure:

Une meilleure compréhension des raisons scientifiques du changement climatique, y compris la magnitude des répercussions des émissions et la capacité de la terre à les absorber.

De toute évidence, c'est exactement ce que disent les créateurs de modèles. Ils veulent de meilleures données scientifiques. La lettre continue à énumérer ce qui devrait être fait:

Tous les intervenants—l'industrie, le gouvernement, les citoyens, les autres pays—doivent prendre des mesures pour réduire leur consommation d'énergie.

Encourager la prise de conscience que la réduction des émissions de gaz à effet de serre a des implications non seulement pour l'industrie, mais également pour les consommateurs.

La Chambre de commerce de Red Deer vous encourage à vous joindre à elle...

L'auteur poursuit en citant les nombreuses réunions publiques organisées par la Chambre de commerce.

● (1705)

Cette lettre était signée par Jan Fisher, directrice générale de la Chambre de commerce de Red Deer. Elle a touché à la plupart des questions que les Canadiens jugent importantes.

Encore une fois, sans un plan, sans savoir comment l'accord sera mis en oeuvre, sans cibler les secteurs et leur dire quelles seront leurs responsabilités et sans connaître les coûts, comment le gouvernement peut-il s'empresse de ratifier l'accord de Kyoto d'ici Noël? C'est quelque chose d'impossible à faire et, en fait, c'est une attitude irresponsable à adopter pour tout gouvernement n'importe où dans le monde. Je ne crois pas qu'aucun autre de nos partenaires du monde industrialisé agirait de cette façon.

Je crois que tout le monde a entendu l'évaluation du premier plan. Je veux maintenant parler du deuxième plan, qui a évidemment été préparé à la hâte pour la rencontre avec les ministres de l'Énergie et de l'Environnement qui devait avoir lieu le 21 novembre à Toronto. Toutefois, cette réunion a été remise à plus tard parce qu'il n'y avait pas de plan véritable. Le gouvernement fédéral a dit qu'il n'écouterait pas les provinces et n'accepterait pas les principes énoncés pour la réunion. Toutes les provinces et tous les territoires se sont entendus sur ces 12 principes.

Le gouvernement fédéral a dit non, qu'il ne parlerait pas aux provinces. La réunion a été fixée au vendredi 29 novembre, mais elle a été annulée. Voilà ce qu'il est advenu de la consultation et de la garantie que le premier ministre a donnée lorsqu'il a dit que nous ne ratifierions pas l'accord tant que nous n'aurions pas l'entière collaboration de la majorité des provinces, de l'industrie et des Canadiens. Le premier ministre a promis que ce serait le cas. Cette promesse ne vaut pas plus cher que sa promesse concernant la TPS. Il ne la tiendra pas parce qu'il sait que la ratification de l'accord de Kyoto est son héritage.

Initiatives ministérielles

Évaluons ce plan article par article. Faisons ce que ferait un comité. Analysons ce plan pour les Canadiens. J'ai entendu des gens dire que ce qui se passe ici est très intéressant. Quelqu'un m'a même demandé le compte rendu. Je ne peux imaginer qu'on veuille lire toutes ces pages, mais il y a des gens que cette question intéresse et préoccupe à ce point.

Il n'y a pas de comité. Le gouvernement ne consulte pas les parlementaires. Hier, certains ont prétendu que ce qui se passait ici importait peu, puisque personne ne nous écoute. J'espère qu'ils ont tort. Le gouvernement n'écoute pas, mais cela ne veut pas dire que les Canadiens n'écoutent pas. Je pense que les Canadiens commencent à écouter. Ils commencent à écouter ce que leur disent leurs entreprises. Ils commencent à s'inquiéter pour leurs emplois. Ils commencent à écouter ce qu'a à dire leur gouvernement provincial. Ils commencent à écouter ce que disent les chambres de commerce. Ils commencent à écouter ce que disent les députés qui se montrent francs envers eux et qui cherchent à leur fournir tous les renseignements possibles sur l'accord de Kyoto.

Je crois que les Canadiens vont s'intéresser à la question. S'ils ne le font pas avant la ratification, ils le feront pendant la mise en application du protocole. Ils s'y intéresseront lorsque le protocole sera appliqué et que le prix du carburant, du mazout et des biens de consommation grimpera et ils poseront alors de nombreuses questions aux députés. Avez-vous voté pour ou contre l'accord? Avez-vous demandé combien cela coûterait? Avez-vous réclamé un plan de mise en oeuvre? Avez-vous demandé quel secteur serait touché? Pensez-vous que, lorsque les travailleurs commenceront à recevoir des avis de congédiement, ils ne chercheront pas à comprendre ce qui s'est passé? Lorsqu'ils apprendront que leurs ennuis sont attribuables au Protocole de Kyoto, ils ne seront sûrement pas très contents de leurs députés qui ne les auront pas informés de la situation.

Passons maintenant à l'étude détaillée du protocole. Je ferai aussi vite que possible. Je voudrais en finir dès que possible, d'ici un jour ou deux.

• (1710)

À ce moment-là, je céderai la parole à mes collègues. Je sais que chacun d'entre eux souhaite intervenir au sujet de cette question de la plus haute importance. Je sais qu'ils veulent avoir la possibilité de dire que, lorsqu'est venu le moment d'intervenir au sujet de l'accord de Kyoto, ils étaient là pour en parler et pour se prononcer sur la question. Ils veulent avoir la possibilité de dire qu'ils étaient ici pour défendre la personne à revenu fixe, le père et la mère de famille, la mère célibataire, les agriculteurs, les travailleurs de la forêt, les personnes qui pourraient perdre leur emploi, et ainsi de suite. Ils veulent être en mesure de dire qu'ils ont voté en faveur d'un report de cette question afin d'avoir la possibilité de déterminer quels seraient les coûts de l'accord, comment il serait mis en oeuvre et en quoi il affecterait les Canadiens.

C'est là l'aspect essentiel de la question. C'est pourquoi cet endroit pourrait retrouver un sens et j'espère que les Canadiens feront qu'il en soit ainsi.

Commençons par l'introduction. Je sais qu'au moins un député m'emboîtera le pas pendant l'examen article par article. Cela diffèrera un peu de ce qui se passe en comité, car je ne sais trop combien de députés d'en face sont à l'écoute. Je ne sais pas exactement combien d'entre eux prennent des notes et cherchent à évaluer la situation avec moi. Si cette question avait été confiée au Comité de l'environnement, je sais qu'il l'aurait prise au sérieux. Je sais qu'il

aurait fourni une évaluation et que les Canadiens auraient été informés.

Toutefois, cet accord ne sera pas soumis à quelque comité ou à quelque autre personne que ce soit. En réalité, le premier ministre a dit qu'il ne l'enverrait pas où que ce soit et qu'il n'avait même pas à le présenter à la Chambre. C'est de l'arrogance. Il a déclaré que nous devons l'adopter rapidement avant Noël. Pourquoi avant Noël? Il a dit que le point de vue de la Chambre n'a pas d'importance.

Je voudrais revenir là-dessus. Les arguments présentés à l'encontre de la ratification du Protocole de Kyoto sont fondés sur le fait que le gouvernement a omis de présenter un plan de mise en oeuvre. Le document ne parle pas de la mise en oeuvre. On ne nous y explique pas comment le Protocole de Kyoto se répercutera sur chacun des secteurs en activité dans le pays. On nous y donne toute une série de généralités, mais on n'y parle pas des conséquences pour chacune des entreprises. Nous devons savoir quelles seront ces conséquences car des emplois sont en cause.

Le gouvernement a présenté ce document intitulé «Plan du Canada sur les changements climatiques», mais, en réalité, ce document n'a rien d'un plan. On ne nous y parle pas de coûts. On ne nous dit pas ce que ça coûtera aux Canadiens. Comme pour le premier document, à l'occasion de cette analyse article par article, je voudrais montrer à la Chambre combien celui-ci est ridicule.

Premièrement, le gouvernement a monté ce plan dans l'insouciance, la précipitation et la témérité. Il a agi avec rapidité. Il a dressé ce plan après que les provinces eurent refusé de poursuivre le dialogue en son absence. De toute façon, les provinces refusent encore de discuter avec le gouvernement fédéral parce que celui-ci n'a toujours pas de plan. Le gouvernement n'a donc rien accompli à cet égard.

Deuxièmement, au vu de ce qui s'est produit, j'estime que les risques pour le Canada n'ont pas été signalés aux Canadiens. On ne dit strictement rien, dans ce document, des risques que courra le Canada quand le document sera signé.

Troisièmement, ce document est bien loin de respecter les exigences du Protocole de Kyoto. C'est très grave. Le document ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés à Kyoto. Il y manque 60 mégatonnes et les auteurs ne semblent pas avoir la moindre idée de ce qu'il faudra faire pour pallier cette lacune. Là encore, on y emploie des propos lénifiants du genre «nous obtiendront des crédits pour les exportations d'énergie propre». Ces mots ne riment à rien et ils sont inacceptables. Ce n'est pas ce dont nous voulons convenir.

Quatrièmement, on n'y dit nulle part que la ratification du Protocole de Kyoto entraîne l'imposition de pénalités si l'on n'honore pas les engagements pris dans cet accord ou que l'on néglige de le mettre en oeuvre.

• (1715)

Il est dit dans le document que nous n'atteindrons pas nos objectifs. Il faut donc supposer que le gouvernement devra acheter des crédits en 2012. À qui? À la Russie et à d'autres pays du bloc de l'Est.

Enfin, le gouvernement n'a présenté aucun projet de loi, n'a pas dit s'il allait soumettre la chose à un comité ou de quoi aurait l'air le projet de loi. Il ne nous a absolument rien dit à ce sujet. Ce document-ci, qui est censé être la prochaine version qu'on enverra aux provinces, et les provinces ne seront pas là, ne diffère en rien du premier. Beaucoup des choses que nous avons dites à propos du premier pourraient s'appliquer au second, mais allons un peu plus loin.

Initiatives ministérielles

Je me demande parfois s'il vaut vraiment la peine d'analyser ce document article par article. Il est devenu tellement évident, au cours de notre étude, que c'est une farce. Le gouvernement ne prend pas la chose au sérieux et, de façon cavalière, joue dangereusement avec notre économie. Ce qui est triste dans toute cette affaire, c'est que le document ne nous dit rien de la façon dont nous allons améliorer notre environnement.

Les téléspectateurs qui veulent en savoir plus long sur ce document devraient aller sur le site www.climatechange.gc.ca. On y trouve un aperçu du document que le gouvernement a produit. Après les deux ou trois premières pages, les Canadiens n'en reviendront pas que le gouvernement songe seulement à ratifier cette ordure. Ils n'en croiront pas leurs yeux.

Commençons par la préface. «Rares sont les choses qui importent plus aux Canadiens que ce riche patrimoine naturel dont nous avons hérité. Les Canadiens comprennent l'importance de l'environnement, tant pour leur qualité de vie que pour leurs progrès économiques futurs. Ils sont aussi pleinement conscients que certaines activités exercent des effets néfastes sur l'environnement et que les choix que nous faisons aujourd'hui peuvent avoir une incidence sur la santé de notre environnement, non seulement demain ou l'année prochaine, mais d'ici le prochain siècle.»

C'est une déclaration typiquement libérale. Je l'aime beaucoup et jusqu'à maintenant, tout est parfait. Le seul problème, c'est que tout le document est de cette eau. Ce n'est que de la propagande libérale doucereuse.

«Le réchauffement planétaire est l'un des défis environnementaux les plus pressants auquel nous sommes confrontés. La communauté scientifique internationale a conclu qu'il fallait s'attendre à ce que l'augmentation rapide des concentrations des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère fasse grimper la température à la surface de la terre, modifie notre climat et notre environnement, et compromette notre santé.» Je crois que le premier ministre a déclaré que, dans 30 ans, nos enfants et nos petits-enfants mourraient de chaleur.

La vérité scientifique est tout autre, comme nous le montrent les modèles. Le problème, c'est que beaucoup de scientifiques commencent à se poser de plus en plus de questions. J'ai beaucoup parlé des milieux scientifiques internationaux. Le GIEC a été mis sur pied en 1988. Il doit assurer une coordination et faire des recherches sur les aspects scientifiques et socio-économiques des changements climatiques. Ce groupe existe depuis longtemps, il travaille fort et ses connaissances scientifiques progressent.

Dans ce débat, nous ne devons pas oublier non plus que 17 000 scientifiques ont contesté les visions alarmistes du réchauffement de la planète. Il est temps de dire qu'il nous faut plus d'information. Nous devons faire quelque chose. Il faut privilégier la prudence, mais n'allons pas faire des choses qui nuiront à notre économie et à notre population et dont nous ne pourrions nous remettre pour régler nos vrais problèmes environnementaux.

• (1720)

Lorne Gunter, un chroniqueur du *Edmonton Journal*, s'est également penché sur ce point. Il estime que nos petits efforts ne sont pas significatifs. Si le Canada démolit son économie pour réduire les émissions de GES, est-ce que la planète s'en portera mieux? Voilà une déclaration assez catégorique. Or, elle repose sur énormément de documents dont nous avons pris connaissance.

Je pourrais aussi lire un long article du même chroniqueur, mais je ne veux pas qu'on dise que j'ai lu quelque chose aux fins du compte rendu. Jusqu'ici, j'ai essayé de m'exprimer du fond du coeur au sujet

des diverses questions dont les gens veulent entendre parler. Je mets donc de côté ce très bon article.

Une voix: De quel côté balance votre coeur?

M. Bob Mills: Voici le côté libéral du coeur. Lorsque les libéraux estiment vraiment avoir fait quelque chose, c'est là qu'ils placent leurs mains pour se sentir très satisfaits de tout, même s'ils ne font rien de ce qu'ils estiment si approprié. Voilà la façon de faire des libéraux. Voilà ce que représente l'allégeance libérale. C'est facile à définir.

Je ne vais pas faire lecture de cet article. Pourtant, il est vraiment bon et si certaines personnes veulent le lire, il leur sera possible de le trouver. Nous le conserverons. Je suis convaincu que d'autres députés le trouveront tellement inspirant qu'ils voudront l'utiliser dans leurs interventions.

Cet article dit entre autres que c'est la raison pour laquelle, en 1992, le Canada a appuyé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Depuis, le gouvernement a annoncé, à maintes reprises, son intention de ratifier le Protocole de Kyoto, qui prévoit des cibles précises pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou GES.

Je viens de lire un extrait du document. En 1992, le gouvernement a reconnu que nous avons un problème. Toujours en 1992, le gouvernement a affirmé qu'il allait prendre des mesures pour remédier à la situation. En 1992, il a signé une entente prévoyant qu'en 2000, le niveau des émissions aurait été stabilisé. Permettez-moi de rappeler aux députés qu'en 1999, au Canada, le niveau des GES dépassait de 15 p. 100 les niveaux de CO₂ enregistrés en 1990 chez nous. En 2000, les niveaux étaient supérieurs de 20 p. 100 par rapport à ceux de 1990. Aujourd'hui, ils oscillent entre 23 et 25 p. 100 au-dessus de ces mêmes niveaux.

En 1992, nous avons convenu de stabiliser nos émissions de CO₂. Nous n'avons rien fait et le gouvernement ose maintenant imposer cette ratification à la Chambre. Des élections seront déclenchées si nous ne ratifions pas cet accord.

Le leader parlementaire a eu le culot de dire que nous devrions prolonger les heures consacrées à cette question parce que nous avons besoin de plus de temps. Qu'a donc fait le gouvernement au cours des dix dernières années?

Il y a dix ans, le gouvernement a déclaré, selon son propre document que je viens de citer, qu'il existait un problème et qu'il le réglerait. Il a signé un accord international disant qu'il agirait, et il n'a rien fait. À quel genre d'imposture assistons-nous? Sous quel genre de faux prétexte le gouvernement prétend-il s'occuper du dossier?

Comme on le dit depuis le début, nous pouvons et nous devrions élaborer un plan authentiquement canadien. Nous ne devrions pas ratifier ce plan fait au Japon qu'on appelle le Protocole de Kyoto.

Le document dit ensuite: «Il est vital de disposer d'un plan qui permettra au Canada d'atteindre avec succès ses objectifs en matière de changements climatiques. Les initiatives contenues dans le Plan du Canada sur les changements climatiques ont été conçues dans ce sens.» Voilà ce que prétend le gouvernement dans un document écrit, mais cela ne correspond absolument pas à la vérité. Le gouvernement n'a pas encore établi un plan. Il ne nous dit pas comment il compte le mettre en oeuvre.

Initiatives ministérielles

Plus loin dans le même document, on peut lire: «Ces initiatives intègrent également les priorités qu'ont permis de dégager les vastes consultations auxquelles ont participé les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, des représentants de l'industrie, les organisations non gouvernementales et la population canadienne depuis quelques années.» De vastes consultations dites-vous?

• (1725)

Je me demande combien de Canadiens pensent avoir été abondamment consultés sur ce sujet. Les provinces disent qu'elles n'ont pas été consultées. La Chambre de commerce dit la même chose. Les Canadiens disent par centaines qu'ils n'ont pas été consultés. Mais cela n'empêche pas le gouvernement d'affirmer qu'il a pleinement consulté les Canadiens.

Au cours de l'étude article par article, j'ai proposé que l'on supprime les deux premières pages du document parce qu'elles sont complètement fausses et erronées. Madame la Présidente, je sais que vous ne prenez pas note de tout et que vous ne repassez pas tout ligne par ligne, mais nous pourrions sans doute aller plus vite en supprimant les deux premières pages. Au bout du compte, je pense qu'il ne restera pas grand-chose. Nous pouvons déjà deviner la conclusion, à savoir qu'il faut un autre document qui comprendra un plan de mise en oeuvre, une évaluation des coûts et les résultats d'une vaste consultation auprès des Canadiens.

On lit plus loin que le gouvernement du Canada est déterminé à continuer de collaborer avec ses partenaires afin de trouver les meilleurs moyens de mettre en oeuvre les propositions présentées dans le plan.

J'ai seulement cité ce que les provinces pensent du plan, et le gouvernement ose dire qu'il est déterminé à poursuivre la collaboration. Les provinces ont dit qu'il n'a pas collaboré du tout. Comment le gouvernement peut-il s'engager à commencer à collaborer?

«La participation à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques est un enjeu qui touche les Canadiens de toutes les régions et de tous les horizons. À vrai dire, elle exigera un effort d'envergure nationale; un effort qui appellera nos citoyens, nos entrepreneurs, nos scientifiques, nos collectivités et nos gouvernements à se surpasser.» Voilà une affirmation vraie.

Cela exigera un engagement de tous les Canadiens, hommes, femmes et enfants, qui devront réduire de 20 p. 100 leur consommation de carbone. J'ai entendu des gens dire qu'ils ne consomment pas de carbone. Tous les modes de transport utilisent du carbone. La plupart des entreprises de fabrication consomment de l'énergie et utilisent du carbone. On produit de l'électricité en faisant brûler du carbone. La chaleur nécessaire pour chauffer cet édifice est produite au moyen de la combustion du carbone. Nous utilisons du carbone pour tout. Notre mode de vie tout entier repose sur la combustion du carbone.

Pouvons-nous changer cela? Oui, nous le pouvons. Est-ce que d'autres sources d'énergie prendront la relève? Oui, elles le feront, mais cela ne se fera pas avant l'année 2005, lorsque nous aurons à prouver des réductions substantielles de CO₂ conformément à l'accord de Kyoto. Voilà l'important. Nous sommes d'accord pour dire que nous devons faire quelque chose, mais nous avons un véritable problème quand il s'agit de passer à l'action.

La vérité, c'est que tout en disant ces choses, le gouvernement n'a pas fait grand-chose pour informer tous les Canadiens au sujet de toutes ces augmentations. Je continue à citer:

Le Plan atteint l'équilibre nécessaire pour permettre à notre économie de prospérer tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre. En outre, il poursuit ces buts sans imposer un fardeau déraisonnable à quelque région que ce soit, et il aide l'industrie canadienne à réaliser la transition fructueuse vers une économie mondiale à moindre intensité de carbone.

N'est-ce pas tout simplement merveilleux? Ces affirmations sont tellement libérales, elles font tellement chaud au coeur. Elles nous font nous sentir comme l'homme de la publicité sur le Viagra, qui sort de chez lui le matin en bondissant et qui danse dans la rue. Elles nous font nous sentir si heureux. Mais il n'y a pas de plan en l'occurrence. Il n'annonce pas de résultats. Nous ne lancerons pas le ballon dans le filet de basket-ball ni n'entrerons en dansant dans l'ascenseur avec le sourire. Il n'y aura pas d'ascenseur car on aura réduit la consommation de carbone. En réalité, le plan ne peut pas produire les résultats qu'il fait miroiter, mais ses affirmations nous font tellement chaud au coeur.

• (1730)

Rappelons-nous que, lorsque nous commencerons à faire cela, nous aurons dû réduire de presque 30 p. 100 notre utilisation de carbone. Tout le monde sera touché.

On fait beaucoup d'évaluation dans ce document. Si je ne passe pas à travers tout le document, ne serait-ce qu'en analysant les graphiques, je verrai à ce que le ministre l'obtienne pour qu'il puisse le lire. Je suis certain qu'il sera très intéressé, car on ne nous écouterait pas de toute façon.

Ce plan propose à la fois des mesures à court terme et des perspectives à long terme. On peut prendre des mesures dès maintenant, comme offrir aux Canadiens et aux entreprises canadiennes les moyens et les encouragements voulus pour prendre des décisions moins énergivores. D'autres mesures seront prises sur plusieurs années, comme investir dans des technologies et des méthodes de production plus éconergétiques, et adopter des formes d'énergie qui produisent moins de carbone.

Cela se résume à des investissements, à court et à long termes, mais une fois que nous aurons imposé une taxe à nos entreprises, que nous les aurons obligées à respecter les conditions de Kyoto, auront-elles l'argent voulu pour investir dans des emplois et de nouvelles initiatives? J'en doute. La plupart des scientifiques, les fabricants, les chambres de commerce, tous les gens doutent que le gouvernement parvienne à ses fins. En ratifiant l'accord sans le moindre plan de mise en oeuvre, comment peut-on faire des affirmations aussi fausses?

Notre étude article par article de la préface de ce document révèle que c'est une série d'idées visant à permettre aux libéraux de se donner bonne conscience, mais qu'aucune d'entre elles n'est réaliste ni applicable. Le gouvernement ne peut donner suite à une mesure qui n'est pas assortie d'un plan de mise en oeuvre.

Je ne vais pas m'arrêter à chaque mot, mais j'espère que les gens ont compris à quel point ce document constitue une fiction. Plus que toute autre chose, je crois que les gens comprendront pourquoi les premiers ministres provinciaux, les ministres de l'Environnement et les ministres de l'Énergie ne font pas de réservations pour aller à Toronto vendredi. Si le gouvernement propose ce genre de foutaise, à quoi bon? Pourquoi se donneraient-ils la peine de se déplacer alors que le gouvernement ne manifeste absolument aucun intérêt à l'égard de quoi que ce soit, si ce n'est des idées libérales destinées à se donner bonne conscience?

Initiatives parlementaires

Les personnes qui ne se présenteront pas représentent de nombreux partis politiques différents. La question a perdu toute couleur politique. Néo-démocrates, libéraux ou conservateurs, tous les premiers ministres des provinces disent «Nous avons 12 propositions. Nous voulons qu'on en tienne compte, sinon nous refusons de nous présenter.» Ils ne vont pas aller de l'avant. À mon avis, personne ne sait vraiment pourquoi le premier ministre a décidé de forcer l'adoption de cet accord, y compris ses ministres.

Un autre paragraphe précise que «Forts de notre engagement et de notre volonté, nous bâtissons cet avenir ensemble». Qui peut bien avoir écrit cela? C'est renversant. Les adjoints du ministre pourraient me laisser rencontrer les rédacteurs de ce document. J'aimerais savoir ce qu'ils consomment pour vomir ce genre de texte.

Le document aborde la science. On y lit: «Il existe un vaste consensus chez les scientifiques voulant que les changements climatiques soient déjà en cours et que les activités humaines y contribuent.» Des scientifiques ne sont pas d'accord avec cette affirmation. «La température de la Terre est déterminée en partie par un processus naturel appelé l'«effet de serre». Certains gaz à effet de serre existent à l'état naturel; les activités humaines rejettent toutefois des gaz à effet de serre supplémentaires dans l'atmosphère.»

● (1735)

En fait, 5 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre sont dues aux activités humaines, et 95 p. 100 sont d'origine naturelle. Je ne vais pas relire ces mots, mais ils indiquent que les humains y sont pour quelque chose. Techniquement, c'est vrai: nous sommes responsables de 5 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre, mais que fera le gouvernement? Va-t-il boucher les volcans? empêcher le méthane de s'échapper des sites d'enfouissement? interrompre les processus naturels de décomposition? interdire la décomposition des plantes mortes? De toute évidence, si les humains ne sont responsables que de 5 p. 100 de la production des gaz à effet de serre, 95 p. 100 est due à des causes naturelles. Pourquoi faire ce que nous faisons si 95 p. 100 des gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère sont dus à ces causes naturelles? C'est la question fondamentale qu'il faut se poser.

J'ai ici de nombreux autres exemples. Le gouvernement aurait dû laisser tomber l'aspect scientifique dans son document, car il se trouve maintenant dans une situation délicate. Il a décidé de ne pas tenir compte des quelque 17 000 scientifiques qui ont signé la pétition de l'Oregon et qui soutiennent que le plan alarmiste que constitue le Protocole de Kyoto ne mènera nulle part.

Le gouvernement n'a pas tenu compte de leur opinion. Il a plutôt choisi quelques personnes, comme il l'a fait dans le cas des modèles. Il a retenu ce qui lui convenait, puis il est allé de l'avant. La question qu'on me pose le plus fréquemment est la suivante: pourquoi les libéraux feraient-ils cela? La seule réponse qui me vient à l'esprit est que cela leur donne bonne conscience, au sens libéral du terme, et permet au premier ministre de léguer un héritage. Il doit y avoir une raison politique, car il n'y a aucune raison scientifique ou économique.

J'en veux pour preuve le fait qu'un certain député a dit qu'il ratifiera l'accord, peu importe ce que l'opposition en pense et que, si les députés d'arrière-ban refusent de le ratifier, il déclencherà des élections et reviendra pour quatre autres années.

Je m'arrête ici pour aujourd'hui, et je tâcherai d'être bref demain, afin que nous puissions aller de l'avant.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Comme il est 17 h 42, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LA CHAÎNE TÉLÉVISUELLE D'INFORMATION CONTINUE À L'ÉCHELLE MONDIALE

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, de concert avec le gouvernement du Québec et les autres partenaires de la Francophonie, envisager la création d'une chaîne télévisuelle d'information continue à l'échelle mondiale.

● (1740)

—Madame la Présidente, j'aimerais pouvoir parler aussi longtemps que le collègue qui m'a précédé, mais malheureusement le temps nous est compté.

Le premier qui a fait la suggestion du texte de la motion M-141 est le président de la République française, M. Jacques Chirac. Il a lancé l'idée que le monde avait besoin d'une chaîne d'information continue francophone internationale. C'est un objectif que je partage. Le monde, aujourd'hui, ne peut accepter d'avoir une information unilingue anglophone, une information unicolore.

Madame la Présidente, vous avez passablement voyagé, comme beaucoup d'entre nous en cette Chambre. Lorsque nous voyageons de par le monde, que ce soit à des fins personnelles ou à des fins rattachées à notre travail d'élus fédéraux, nous nous rendons compte que les principales sources d'information, à part les sources locales, sont la chaîne américaine CNN et la chaîne britannique BBC. Les deux jouent un rôle important, voire essentiel, dans la circulation d'information à l'échelle mondiale. En revanche, elles ne sont pas assez. CNN et la BBC ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins d'information de la planète.

Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada—le deuxième sous la pression du premier d'ailleurs—qui se battent pour la diversité culturelle, avec raison, devraient se rendre compte qu'un des aspects de cette diversité culturelle est le besoin essentiel d'avoir une information provenant de différentes sources et de différentes cultures ayant une vision du monde très différente les unes des autres. On ne peut avoir une vision uniforme de l'information, ce qui n'est pas bon pour l'ensemble de la population mondiale.

À l'heure actuelle, la France étudie trois options différentes. La première est de faire une chaîne d'information francophone franco-française. Elle serait exclusivement française, basée sur le système de télévision publique, comme France 2, ou encore la chaîne info LCI. Elle donnerait au monde presque exclusivement la vision française. Bien qu'elle soit importante, bien qu'elle soit le joueur le plus important de la Francophonie, la France n'est pas, loin de là, le seul acteur important de langue française sur cette planète, mais c'est une option qui est étudiée par la France.

La deuxième option est une chaîne européenne, basée sur le système EuroNews qu'on reçoit d'ailleurs ici au Québec et au Canada. Ce serait une chaîne multinationale, mais européenne, qui diffuserait dans l'ensemble du monde.

Initiatives parlementaires

La troisième option étudiée par la France est une chaîne francophone multilatérale, copiée un peu sur le modèle de TV5. Je suis d'avis, et c'est le but de ma motion, que le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada—puisque nous sommes ici au Parlement fédéral à Ottawa—devraient insister pour que la troisième option prévale. C'est-à-dire qu'il s'agirait de dire à nos partenaires, à nos amis, à nos cousins français que nous voulons nous aussi diversifier les sources d'information à l'échelle mondiale, que nous voulons nous aussi participer à la diffusion d'une vision autre de l'information et que cette possibilité devrait être étudiée par la Francophonie qui est un forum de plus en plus important sur l'échiquier mondial.

• (1745)

Qu'on me comprenne bien, je ne demande pas de remplacer TV5, qui est un grand succès et qui fonctionne bien. Cependant, un des objectifs de TV5 est aussi de diffuser des émissions culturelles et des films. C'est très bien ainsi. Je désire que la culture francophone soit connue de plus en plus partout au monde. Il est important que cette culture francophone soit connue, peu importe son origine, qu'elle soit française, québécoise, canadienne ou africaine.

En revanche, il serait aussi important d'avoir accès à une source d'information en français 24 heures par jour. Lorsque nous voyageons, on regarde souvent TV5. On se retrouve alors en plein milieu d'un film. La seule source d'information disponible est la BBC ou CNN.

Le monde a besoin d'une chaîne toute info en français. Outre l'anglais, cette langue est, je le rappelle, la seule langue parlée sur les cinq continents de cette planète. J'enjoins donc la Chambre de demander au gouvernement d'envisager—c'est-à-dire de garder l'esprit ouvert et d'explorer la possibilité—, de créer une chaîne d'information continue de langue française à l'échelle mondiale. Qu'on envoie le message à nos amis français que nous sommes intéressés à participer à un projet multinational de langue française, qui permettra de soutenir la diversité culturelle dans toute cette diversité d'information, qui est essentielle dans le monde du XXI^e siècle.

M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.): Madame la Présidente, la motion présentée par le député de Charlesbourg—Jacques-Cartier m'incite à rappeler, avant toute autre chose, la présence du Canada au sein des institutions de la Francophonie internationale, y compris et surtout notre participation à TV5, et les retombées d'une telle présence pour le Canada.

La Francophonie, c'est d'abord la communauté des peuples qui, à divers degrés, parlent ou utilisent le français dans leur vie nationale ou dans leurs relations internationales. C'est aussi un ensemble d'organisations et d'associations, gouvernementales ou non, engagées dans divers secteurs d'intérêts dont la culture, pour les membres de la communauté francophone.

Sensible à sa propre réalité francophone, le Canada a été l'un des premiers pays à promouvoir la Francophonie en participant notamment à la création et au développement de ses nombreuses institutions. C'est ainsi qu'il est l'un des membres fondateurs de l'Agence de coopération culturelle et technique, créée en 1970, qui devenue depuis l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Je reviendrai un peu plus tard sur la grande question de TV5, une des plus belles réalisations de la Francophonie.

D'ailleurs le Canada est aujourd'hui le deuxième bailleur de fonds de la Francophonie multilatérale, après la France évidemment. Nous versons plus de 25 millions de dollars annuellement aux différents opérateurs de la Francophonie, y compris TV5.

La Francophonie est l'un des grands axes de la politique étrangère du Canada. Au plan interne, notre participation se veut la mise en valeur de notre dualité linguistique et un lieu d'affirmation du fait français au Canada. Au plan externe, la Francophonie correspond à une zone d'influence naturelle pour le Canada, au même titre que le Commonwealth ou l'Organisation des États américains.

• (1750)

Mais au-delà de ces considérations d'ordre géopolitique, le fait d'appartenir à la Francophonie c'est surtout pour le Canada s'allier au riche réseau de 56 États et gouvernements qui ont le français en partage, un réseau qui s'étend depuis l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient et même jusqu'aux Antilles, à l'Océan Indien et au Pacifique ainsi qu'à notre continent.

C'est enfin permettre au reste du monde de prendre la juste mesure de la contribution du Canada au dialogue des cultures, d'embrasser les valeurs d'ouverture, de démocratie, de tolérance et d'apprécier la richesse de notre propre culture francophone.

L'année 2001 nous a rappelé qu'il appartient aux plus riches de cette Terre de tendre l'oreille, d'écouter mais aussi de partager nos perceptions et notre compréhension de la réalité qui nous entoure.

Le dernier Sommet de la Francophonie qui a eu lieu à Beyrouth en octobre dernier fut d'ailleurs consacré au dialogue des cultures. Je dois dire que j'étais très fier d'accompagner le premier ministre lors de son voyage au Liban. D'ailleurs, la ministre du Patrimoine canadien y était aussi, étant donné que le sujet touchait vraiment au dialogue des cultures dans lequel elle est impliquée depuis bien longtemps.

Lors du Sommet de Beyrouth, les chefs d'États et de gouvernements ont d'ailleurs affirmé vouloir donner un nouvel élan au dialogue des cultures et des civilisations ainsi qu'au rapprochement des peuples par leurs connaissances mutuelles.

Ils ont identifié divers outils de la Francophonie favorisant un tel rapprochement, que ce soit en approfondissant la concertation francophone dans les forums internationaux, en participant à des initiatives visant la prévention et le règlement des conflits ou en encourageant les échanges entre les jeunes au sein de l'espace francophone.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, TV5, soit la chaîne internationale de langue française et opérateur direct de la Francophonie internationale, est également un véhicule privilégié favorisant le dialogue des cultures.

Créée en 1984, la chaîne internationale TV5 est le fruit d'un partenariat entre cinq membres de la Francophonie, à savoir le gouvernement canadien, évidemment la France, la Suisse, la communauté française de Belgique et le gouvernement du Québec. TV5 profite aussi de la participation de plusieurs pays africains, notamment le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

TV5 est aujourd'hui le troisième plus grand réseau télévisuel au monde, après MTV et CNN. En effet, la chaîne diffuse 24 heures sur 24 par câble et satellite sur les cinq continents. Cent trente millions de foyers ont accès à TV5, soit un potentiel de près de 600 millions de téléspectateurs qui peuvent regarder le meilleur de la programmation des grandes chaînes publiques de langue française, incluant la Société Radio-Canada et Télé-Québec.

Initiatives parlementaires

● (1755)

Le gouvernement du Canada poursuit deux objectifs fondamentaux en participant à TV5: contribuer au rayonnement du Canada sur la scène internationale en offrant aux artistes et producteurs canadiens francophones une vitrine privilégiée à l'étranger; et offrir une chaîne supplémentaire de langue française aux Canadiens ainsi qu'une vision croisée de la Francophonie internationale.

Le gouvernement du Canada participe depuis bientôt 20 ans à cette entreprise multilatérale unique au monde. Pour l'an 2002-2003, il y consacre un financement de plus de 8 millions de dollars.

En termes de contenu, TV5 est avant tout une chaîne généraliste dont l'information—c'est-à-dire les nouvelles—constitue la majeure partie de ce qu'offre la chaîne. Il faut rappeler ici la contribution exceptionnelle de Radio-Canada et de RDI qui alimentent constamment TV5 en émissions d'information de la plus haute qualité. Ce sont des émissions qui sont diffusées partout sur la planète.

Je profite de l'occasion pour souligner que le professionnalisme des journalistes canadiens est d'ailleurs grandement apprécié par TV5. Leur réputation n'est plus à faire. Le Canada contribue donc activement à faire en sorte que l'information diffusée sur TV5 en est une de qualité et de référence.

TV5 est aussi une entreprise respectée dans le monde. Souvent, elle constitue la seule source d'information alternative aux chaînes locales. Je pense à l'Afrique, à l'Amérique latine et au Moyen-Orient, où TV5 se veut éducateur, divertisseur et informateur.

Depuis plus de 20 ans, le Canada contribue à édifier un réseau télévisuel mondial qui est devenu, au fil des ans, un diffuseur d'information à la hauteur des CNN et BBC de ce monde.

● (1800)

L'information canadienne et internationale occupe aussi une place importante au sein de la programmation de Radio Canada International. Les émissions de la chaîne portent également sur la culture, l'économie, la politique, offrant ainsi au reste du monde une vue d'ensemble des réalités de la vie canadienne d'aujourd'hui.

Je suis particulièrement fier de parler de Radio Canada International parce que les émetteurs se trouvent dans ma circonscription, pas loin de la belle ville de Sackville.

[Traduction]

Par le truchement de ses émetteurs d'ondes courtes à partir des marais de Tantramar, au Nouveau-Brunswick, près de la frontière de la Nouvelle-Écosse, Radio Canada International est la voix du Canada de par le monde.

[Français]

Considérant les succès de TV5 ainsi que l'engagement du gouvernement canadien envers cet opérateur de la Francophonie, et compte tenu de l'existence d'autres outils canadiens déjà en place qui diffusent à l'étranger de l'information de qualité en français, je crois que nous devons miser sur la consolidation de ces outils. Certes, il serait intéressant d'envisager d'autres véhicules francophones pour faire rayonner notre télévision. Mais d'après moi, à ce stade-ci, un tel projet n'est pas réaliste.

[Traduction]

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Madame la Présidente, je suis ravi d'intervenir au sujet de la motion n° 141. Cette motion dit ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, de concert avec le Gouvernement du Québec et les autres partenaires de la Francophonie, envisager la création d'une chaîne télévisuelle d'information continue à l'échelle mondiale.

Je dois dire au député de Charlesbourg—Jacques-Cartier que le Nouveau-Brunswick est un partenaire de plein droit dans le contexte canadien et au sein de la Francophonie. Je suppose que le député reconnaît ce partenaire en la province voisine de la sienne, le Nouveau-Brunswick, province où je réside.

En cette ère de concentration des médias, les Canadiens sont convaincus que la multiplicité des points de vue dans la diffusion de l'information dans n'importe quelle langue que ce soit ne peut être que positive.

En tant que partenaire fondateur de la Francophonie et de représentant du Parti progressiste-conservateur du Canada, lequel a été essentiel pour la création de la Francophonie, je pense que cette initiative mérite d'être examinée. Je crois que c'est aussi le point de vue du député de Charlesbourg—Jacques-Cartier. Il convient toutefois d'adopter une approche prudente. Mon collègue du Bloc est membre du Comité permanent sur les langues officielles. Une approche raisonnable serait peut-être de demander à ce comité d'examiner la question afin de déterminer si notre pays devrait s'engager dans cette voie.

Nous savons que cette initiative comporte des avantages intrinsèques, non seulement d'un point de vue culturel mais aussi d'un point de vue économique, en ce qui a trait au maintien de la langue française au sein de la communauté internationale. La Francophonie nous a fourni une tribune pour communiquer entre nations. Toutes les nations n'ont pas le même type de tribune d'une perspective nord-sud.

En tant que porte-parole du Parti progressiste-conservateur du Canada pour les questions relatives aux langues officielles, je crois que cette initiative cadre avec la philosophie de l'institution solide qu'est Radio Canada International. Cette institution a des compétences d'expert. On pourrait peut-être envisager un projet conjoint faisant intervenir la France, le Québec et le Nouveau-Brunswick. Cette initiative m'emballé.

[Français]

Au nom du Parti progressiste-conservateur, j'ai l'intention d'appuyer la motion du député de Charlesbourg—Jacques-Cartier.

● (1805)

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de dire que j'appuie la motion présentée par mon collègue de Charlesbourg—Jacques-Cartier. Je désire relire la motion car je pense que mon collègue de Beauséjour—Petitcodiac a été mal informé ou a mal interprété, je crois bien humblement, la motion qui est devant nous et il l'a jugée irréaliste.

Cette motion dit, et je cite:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, de concert avec le gouvernement du Québec et les autres partenaires de la Francophonie [...]

Aux dernières nouvelles, il y avait approximativement 42 pays membres de la Francophonie.

[...] envisager la création d'une chaîne télévisuelle d'information continue à l'échelle mondiale.

Initiatives parlementaires

On envisage la possibilité, avec nos partenaires de la Francophonie, de créer une chaîne d'information francophone continue à l'échelle internationale.

Je trouve que cette motion cadre très bien avec les nouvelles réalités du monde francophone. Les Sommets de la Francophonie, qui sont un peu les émules de ce qu'on a vu au sein du Commonwealth, sont relativement jeunes dans le monde de la Francophonie. La participation et la création même de l'Organisation internationale de la Francophonie est relativement jeune. La Francophonie est en pleine croissance; c'est un monde qui se découvre, un monde qui partage des réalités très différentes.

La majorité des pays membres de la Francophonie viennent du continent africain. Ils ont le français en partage, mais aussi l'évolution et le déploiement de cette langue.

Comme mon collègue de Charlesbourg—Jacques-Cartier l'a bien exprimé, ainsi que mon collègue du Parti progressiste-conservateur, je crois qu'avec cette évolution de la Francophonie nous sommes à même de regarder sérieusement la possibilité de créer une chaîne d'information continue au plan international.

Peut-être que la conclusion de ces discussions au sein des forums internationaux de la Francophonie pourrait être un sujet à soulever lors du prochain Sommet de la Francophonie. Peut-être que la conclusion de cette étude sera négative. Mais comment peut-on, aujourd'hui, faire comme le député de Beauséjour—Petitcodiac et affirmer que c'est irréaliste avant même de regarder la possibilité de créer cette chaîne, alors qu'il existe la BBC qui est une chaîne d'information continue en anglais. Il y a CNN aussi, bien que ce soit une chaîne privée.

On a des chaînes nationales d'information continue dans un pays. Pourrait-on, au sein de la Francophonie, utiliser ces informations, ces structures pour rendre disponibles et accessibles les informations internationales des pays prioritairement francophones du monde entier en français?

On dit que l'information va de pair avec la démocratie. J'ai été surpris d'entendre mon collègue libéral dire qu'il était irréaliste d'imaginer donner de l'information aux pays qui vivent trop souvent une pénurie d'informations, comme les pays africains. Dans bien des cas, ces démocraties naissantes et émergentes sont privées d'informations internationales afin de savoir ce qui se passe chez leurs voisins, chez leurs alliés et partout dans le monde. Maintenant, nous sommes dans un village global et on nous dit que c'est irréaliste.

Il suffit de regarder les différentes choses accomplies par les pays membres de la Francophonie au cours des dernières années. Les Sommets de la Francophonie ont été couronnés de succès plus souvent qu'autrement.

On a vu le rôle de la Francophonie dans le domaine de l'éducation. Les pays qui ont le français comme cause commune, dont le Canada, siègent à des comités pour aider, communiquer et consulter. Il ne s'agit pas de ceux qui ont la vérité infuse et des autres qui ne l'ont pas. On est là pour partager des connaissances et de l'information au plan de l'éducation et pour aider les pays membres de la Francophonie qui sont un peu moins favorisés à obtenir cette éducation, afin que les gens qui sont dans des situations trop souvent déplorables puissent s'en sortir.

●(1810)

Avec une chaîne d'information continue, on pourrait diffuser de l'information sur les moyens d'éducation qui sont disponibles pour ces différents pays.

Sur le plan de la culture c'est la même chose. Les pays membres de la Francophonie partagent une culture commune qui est la langue, mais on pourrait s'enrichir davantage si chacun des pays de la Francophonie nous faisait connaître sa culture propre en nous la rendant disponible par le biais de l'information.

Lorsqu'une élection a lieu dans une démocratie naissante, on envoie une mission d'observation de la Francophonie pour regarder et observer ce qui s'y passe. On aurait besoin d'une chaîne d'information continue pour diffuser au reste de la planète ce qui se passe dans ces pays, prioritairement aux intéressés francophones. Il me semble que ce n'est pas irréaliste que de faire connaître l'émergence des démocraties, l'émergence de projets porteurs d'avenir dans certains pays, de partager ces informations avec d'autres pays, dans leur langue qui est, soit dit en passant, le français.

Il y a aussi l'économie de certains pays émergents de la Francophonie qu'on partage, par exemple, au moyen du microcrédit; on pourrait également parler de la situation des femmes, et ainsi de suite.

Il me semble qu'on pourrait traiter de mille et un sujets sur une chaîne d'information continue en français. Il existe une nécessité, dans l'ensemble des pays, de connaître ces informations ainsi que l'actualité internationale qui est diffusée en anglais et en français sur nos chaînes occidentales.

Mon ami et collègue du Parti progressiste-conservateur a eu une idée intéressante. On pourrait suggérer d'étudier la motion de notre collègue de Charlesbourg—Jacques-Cartier au nouveau Comité permanent sur les langues officielles. Il s'agit de l'ancien comité mixte sur les langues officielles qui était composé de députés de la Chambre des communes et de sénateurs et dont les travaux ont déjà été couronnés de succès dans différents dossiers. Maintenant, nous avons le plaisir d'avoir seulement des députés qui siègent à ce comité.

Rappelons que l'été dernier, il y a eu un tollé parce que Radio-Canada n'allait plus diffuser le hockey à la télévision française, pénalisant donc ainsi l'ensemble des Franco-Canadiens d'un patrimoine qu'ils avaient depuis 50 ans sur leur télé d'État. Grâce, entre autres, au travail du comité, cette situation a été corrigée. Maintenant le hockey est disponible pour l'ensemble des Canadiens, principalement des francophones.

En ce qui a trait à la situation du français chez Air Canada, c'est le comité qui, en grande partie, a brassé la cage pour rendre disponibles les droits des communautés vivant en situation minoritaire et leurs recours. À partir de bientôt, dans quelques semaines, un feuillet de commentaires sera disponible dans les avions faisant reconnaître les droits des communautés francophones qui fréquentent Air Canada.

Présentement, la chaîne CPAC diffuse les débats partout au Canada. Jusqu'à tout récemment, tous les citoyens francophones de l'Ouest du Manitoba ne pouvaient pas nous entendre lorsqu'on s'exprimait en français, parce que cela n'était pas disponible. Le comité s'est penché sur la question. À partir de maintenant c'est disponible.

L'idée de notre collègue du Parti progressiste-conservateur qui est de référer cette question à un comité est très intéressante et elle pourrait être adoptée par les députés de la Chambre.

Ajournement

Aussi, avant de continuer, je crois que mon collègue de Charlesbourg—Jacques-Cartier, mon collègue du Parti progressiste-conservateur et moi-même avons pu démontrer l'importance de cette motion qui malheureusement, à cause des travaux de la Chambre et des règles et procédures, ne peut pas faire l'objet d'un vote.

J'aimerais donc demander le consentement unanime de la Chambre tout simplement pour que cette motion puisse faire l'objet d'un vote, pour lui donner un peu plus de poids parce que je crois qu'elle va faire l'unanimité.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que la motion fasse l'objet d'un vote?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Benoît Sauvageau: Madame la Présidente, je suis déçu de constater qu'il n'y a pas eu de consentement unanime. Ce sont principalement des députés qui vivent en situation minoritaire francophone qui ont dit non. Donc, ils acceptent volontairement, par leur négation, de ne pouvoir bénéficier d'une autre chaîne d'information continue dans leur langue. C'est sûrement parce qu'ils en ont suffisamment ou parce qu'ils n'en veulent pas. Si on veut savoir pourquoi, on doit leur poser la question. Mais c'est un peu surprenant et décevant qu'on ne veuille pas, ensemble, créer cette chaîne d'information continue francophone.

Il y a des députés qui se demandent à quoi ils ont dit non. Je viens de leur dire qu'ils ont dit non à un service d'information continue dans leur langue. Je suis désolé de leur apprendre, mais il faut savoir à quoi on dit «oui» et à quoi on dit «non». Je suis déçu pour eux.

On nous a posé la question à savoir: «Oui mais, sur le plan de l'argent, combien cela va coûter?». Si on envisage cette possibilité, à savoir combien cela va coûter, cela fera l'objet de discussions dans les forums internationaux. Mais si on prend comme exemple TV5, dans ce domaine, il ne s'agit même pas d'une question d'argent parce qu'on peut partager les informations et la technologie des pays qui vont participer à cette chaîne d'information.

•(1815)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): L'honorable député de Charlesbourg—Jacques-Cartier a cinq minutes à sa disposition pour conclure le débat.

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Jacques-Cartier, BQ): Madame la Présidente, d'abord, je voudrais commencer par remercier mon collègue de Repentigny de même que celui de Fundy—Royal pour leur contribution à ce débat.

Je veux témoigner de ma perplexité—et c'est un mot faible—, à la suite du discours de mon collègue de Beauséjour—Petitcodiac. Il a affirmé tout de go, sans l'avoir étudié, que le projet était irréaliste. À moins qu'il n'ait la science infuse, ce dont vous me permettez de douter, je me demande sur quoi il se fonde pour affirmer une telle chose, une telle énormité.

Si on lit la motion telle que présentée, on voit qu'on demande d'envisager la création d'une chaîne télévisuelle francophone à l'échelle internationale. Or, il a mis la charrue devant les boeufs, parce qu'avant même d'étudier le projet, il le déclare irréaliste. On me permettra de douter du sérieux de la démarche et des prises de position de mon collègue de Beauséjour—Petitcodiac.

Il y a une autre chose que je voudrais absolument faire remarquer à ceux et celles qui nous écoutent. Les deux personnes qui ont dit non à l'étude d'une chaîne francophone internationale sont deux

francophones vivant en situation minoritaire, à savoir le député de Madawaska—Restigouche et le député de Beauséjour—Petitcodiac. Ce sont deux personnes qui devraient normalement être très sensibles à l'importance de propager les instruments d'information en français. Ces deux personnes de cette Chambre ont refusé le consentement unanime pour que cette motion fasse l'objet d'un vote. Cela témoigne beaucoup de l'investissement personnel et politique qu'ils mettent dans la cause des francophones hors Québec vivant en situation minoritaire.

En conclusion, nous avons appris aujourd'hui que la Chambre modifiera ses règles de procédure internes pour permettre à ce que chacun et chacune des députés de cette Chambre aient la chance de présenter au moins un projet de loi par législature pouvant faire l'objet d'un vote. J'annonce donc que j'examinerai très sérieusement la possibilité de revenir avec cette motion ou une motion fort similaire afin qu'elle puisse faire l'objet d'un vote. Ce faisant, les gens auront ouvertement à se déclarer en faveur ou contre une telle proposition qui, je le répète, se veut une réponse à la main tendue par le président de la République française, M. Jacques Chirac, eu égard à l'idée de créer une chaîne francophone internationale toute info.

[Traduction]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulee. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Y a-t-il consentement de la Chambre pour dire qu'il est 18 h 30?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LE TERRORISME

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Madame la Présidente, nous sommes arrivés à la motion d'ajournement un peu plus tôt que prévu. Je suis content d'être venu un peu en avance.

Il y a environ une semaine, j'ai posé une question sur le bioterrorisme à la ministre de la Santé. Je disais que le Canada n'est tout simplement pas préparé pour réagir à un attentat bioterroriste. Plus précisément, je lui ai dit que si des terroristes étaient en mesure de répandre la variole au Canada, ça pourrait être l'hécatombe. J'ai comparé la capacité d'intervention des États-Unis et du Royaume-Uni à celle du Canada. J'ai indiqué que les États-Unis pourraient vacciner 280 millions de personnes en une semaine s'il le fallait, et que le Royaume-Uni a pris des mesures pour vacciner sa population si la situation se présentait. Le fait est qu'elle pourrait se présenter et nous devons être prêts à réagir.

J'ai aussi mis en question l'antidote. Lorsqu'on vaccine les gens contre la variole, on a besoin d'un antidote pour contrer les effets du vaccin. On compte au moins un décès, et peut-être plus, pour chaque tranche de 10 000 personnes qui se font vacciner contre la variole. On n'a jamais songé à la nécessité de l'antidote de ce vaccin au Canada et le gouvernement ne s'est pas constitué une réserve de cet antidote, qui est pourtant fabriqué ici au Canada.

Ajournement

Il faut donc se demander pourquoi le Royaume-Uni et les États-Unis sont prêts, et pas nous. C'était l'objet de ma question à la ministre ce jour-là à la Chambre.

J'aimerais citer un passage d'un article paru dans le *Edmonton Journal*, le 14 novembre dernier, soit il y a environ deux semaines:

«Selon un rapport du Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la défense, organisme dont les membres viennent de l'industrie et des milieux universitaires, le pays devrait s'attendre à des attentats contre lesquels toute «réaction immédiate et efficace» est impossible.

L'article renchérit:

Même s'il était possible de répartir instantanément les cas d'un bout à l'autre du pays, une catastrophe majeure causant 3 000 cas urgents ou critiques démantèlerait tout le système.

Il poursuit:

Et à cause des compressions dans le domaine de la santé, les provinces ont une capacité minimale de réagir à une situation d'urgence pire qu'un accident d'autobus.

Nous disons que nous devons être prêts, que nous devons être préparés et qu'il est important que le gouvernement du Canada prenne des dispositions pour contrer cette menace réelle. Si d'autres pays l'ont fait, nous devrions le faire aussi. Pourquoi le gouvernement n'agit-il pas? Pourquoi la ministre ne fait-elle rien?

Pour couronner le tout, les membres du groupe consultatif sur le bioterrorisme formé par le gouvernement il y a environ un an ne se sont pas encore réunis. Plus d'un an s'est écoulé. Tout ce qu'ils ont fait, c'est participer à une conférence téléphonique interurbaine. Les membres du groupe consultatif que le gouvernement du Canada croyait si important de créer pour contrer tout attentat terroriste de nature biochimique ne se sont pas réunis.

Ma question à la ministre est la suivante: Pourquoi ne se sont-ils pas réunis? Pourquoi ne font-ils rien? Pourquoi le Canada ne se prépare-t-il pas, comme l'a fait le Royaume-Uni, comme...

• (1820)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé a la parole.

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, j'apprécie la question de mon collègue. Je vais tenter, dans les prochaines minutes, de lui donner la position exacte où nous sommes aujourd'hui, soit la position que le gouvernement a prise de même que celle de la ministre de la Santé.

Je veux assurer mon collègue et évidemment tous les collègues qui sont à l'écoute présentement, de même que tous les Canadiens, que notre gouvernement travaille avec les fonctionnaires de la santé publique des provinces et des territoires pour s'assurer que dans l'éventualité fort peu probable où la variole serait utilisée comme instrument de terrorisme, nous serions prêts à faire face à cette menace.

Cette préparation comporte deux volets. Le premier consiste à avoir un plan. Le deuxième consiste à disposer en sol canadien d'une quantité suffisante de vaccins contre la variole. Sur ces deux fronts, nous avons pris les mesures nécessaires pour protéger les Canadiens, et je m'explique.

Nous avons le Plan d'urgence canadien contre la variole. Nous avons évidemment consulté les médecins hygiénistes en chef de chaque province ou territoire.

Il s'agit d'une étape très importante parce que tout plan doit refléter la façon dont nous travaillerions ensemble dans une véritable situation d'urgence. C'est pourquoi les fonctionnaires de Santé

Canada ont examiné le plan en détail avec tous les intervenants appropriés des provinces et des territoires, les médecins hygiénistes en chef et leur personnel, ainsi que le personnel des services d'urgence de santé et des services sociaux d'urgence.

Le Plan d'urgence a été examiné en profondeur. Sa version finale sera très prochainement divulguée au public. D'après ce plan, que ferons-nous?

Nous avons adopté l'approche de recherche et de confinement recommandée par le Conseil des médecins hygiénistes en chef et l'Organisation mondiale de la santé. Cette stratégie a été appliquée avec succès pour éradiquer la maladie pendant les années qui ont précédé 1979.

En vertu de cette approche, on limite la propagation de la variole en identifiant les personnes infectées et toutes les personnes qui peuvent entrer en contact direct avec elles. Le vaccin est administré à ces personnes dans les quatre jours qui suivent leur exposition au virus de la variole, ainsi qu'à ceux qui travaillent auprès des personnes atteintes de variole, aux travailleurs en soins de santé et aux travailleurs de laboratoire.

Nous avons été très actifs en ce qui concerne l'acquisition du vaccin. Notre intention de nous la procurer chez un fournisseur canadien a été divulguée aujourd'hui au moyen du processus de passation de marchés du gouvernement. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a émis un préavis d'adjudication de contrat qui a été affiché sur le MERX, le service électronique d'appel d'offres du gouvernement.

Notre objectif est de disposer d'un stock de vaccins contre la variole qui soit suffisant pour réagir à de multiples éclosions de la variole au Canada, si cette éventualité se présente.

En même temps, nous disposerons de la capacité de produire rapidement plus de doses au Canada. C'est encore une fois au cas où nous aurions besoin d'élargir notre travail de vaccination, même à la totalité de la population si la situation l'exigeait.

Quant à l'immunoglobuline antivaccinale, qui sert à traiter des effets secondaires graves liés au vaccin, il en existe une quantité limitée dans le monde parce qu'elle est élaborée à partir du sang de personnes récemment vaccinées et que la vaccination systématique a cessé en 1972 dans la plupart des pays.

Les États-Unis ont récemment commencé à reconstituer leur stock national d'immunoglobuline antivaccinale en vaccinant un petit nombre de volontaires qui donnent leur sang pour la production de cette immunoglobuline antivaccinale. Au moyen de discussions avec le Center for Disease Control des États-Unis, Santé Canada prend des dispositions pour obtenir une certaine quantité d'immunoglobuline antivaccinale. Je peux assurer que le Canada n'a pas l'intention de vacciner qui que ce soit contre la variole sans avoir à sa disposition cette immunoglobuline antivaccinale.

Cela fait évidemment partie de notre plan de lutte contre la variole, qui comprend des références à ce que nous appelons la «vaccination pré-exposition». Avant quelque éclosion que ce soit, un certain nombre de personnes seraient vaccinées de façon à ce qu'elles soient en mesure d'aider celles qui pourraient être exposées et nécessiter des soins médicaux.

Il est clair que nous avons un plan et que nous allons tout mettre en œuvre pour l'exécuter si jamais le besoin se fait sentir.

Ajournement

• (1825)

[Traduction]

M. Greg Thompson: Madame la Présidente, je vous remercie de m'avoir rappelé que je dispose d'une minute pour répondre au ministre. Je vous en sais gré. J'ai été fasciné par son discours et j'ai oublié que j'avais la parole pendant une minute, mais il me reste maintenant 50 secondes.

Ayant entendu la réponse du secrétaire parlementaire, je ne crois pas que nous soyons vraiment prêts à faire face à un attentat bioterroriste. Je ne pense pas que nous puissions simplement nous réfugier sous nos bureaux et prétendre ou espérer que ça ne se reproduira pas, car de tels attentats pourraient se produire. C'est pourquoi ces autres pays se sont préparés à cette éventualité—je ne devrais pas employer ce mot—, le mot possibilité est sans doute mieux choisi car nous espérons et nous prions, bien sûr, pour que ça n'arrive pas. Il n'en demeure pas moins que nous devons nous préparer à une telle éventualité.

L'antidote retenu par les autres pays est fabriqué...

• (1830)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé a la parole.

[Français]

M. Jeannot Castonguay: Madame la Présidente, il faut comprendre que certains pays ont eu une approche différente. Leur

désir serait de vacciner toute la population, alors qu'à la suite de consultations avec des experts dans le domaine, nous en sommes venus à la conclusion qu'ici, au Canada, nous allions tout simplement vacciner les groupes à risque et faire le confinement de ces gens.

Nous nous sommes procuré les vaccins pour répondre à ce besoin. S'il arrivait que toute la population devait être vaccinée, nous pourrions, en nous servant du facteur de dilution, atteindre cet objectif.

C'est un choix que nous avons fait à la suite de consultations avec des experts qui nous l'ont suggéré. C'était d'ailleurs également l'approche que l'Organisation mondiale de la santé nous suggérait. Nous sommes très conscients que certains pays ont préféré une autre approche.

Je remercie mon collègue d'avoir soulevé cette question de façon à ce que tous les Canadiens sachent où nous en sommes aujourd'hui sur cette question.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 27 novembre 2002

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La violence contre les femmes

Mme Neville 1937

La justice

M. Grewal 1937

Le concours de cornemuse d'Inverness

M. Regan 1937

L'environnement

M. Godfrey 1938

L'Aviation royale du Canada

M. Price 1938

Noël

M. Strahl 1938

Le gouvernement libéral

M. Binet 1938

La commercialisation des oeufs

M. Desrochers 1938

La médecine vétérinaire

M. Patry 1939

Le système d'alerte AMBER

M. Thompson (Wild Rose) 1939

L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe

M. Duplain 1939

L'assurance-maladie

Mme Wasylcyia-Leis 1939

La politique nationale de l'eau

M. Cardin 1940

L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe

Mme St-Jacques 1940

Le programme d'infrastructure

M. Borotsik 1940

QUESTIONS ORALES

La santé

M. Harper 1940

M. Chrétien 1940

M. Harper 1940

M. Chrétien 1941

M. Harper 1941

M. Chrétien 1941

M. Merrifield 1941

Mme McLellan 1941

M. Merrifield 1941

Mme McLellan 1941

Les surplus budgétaires

M. Duceppe 1941

M. Chrétien 1941

M. Duceppe 1941

M. Chrétien 1941

M. Ménard 1942

M. Chrétien 1942

M. Ménard 1942

M. Chrétien 1942

Les personnes handicapées

Mme McDonough 1942

M. Wilfert 1942

Mme McDonough 1942

M. Wilfert 1942

Le Protocole de Kyoto

M. Clark 1942

M. Chrétien 1942

M. Clark 1942

M. Chrétien 1943

M. Chatters 1943

M. Anderson (Victoria) 1943

M. Chatters 1943

M. Anderson (Victoria) 1943

Le bois d'oeuvre

M. Bergeron 1943

M. Dhaliwal 1943

M. Bergeron 1943

M. Dhaliwal 1943

Le terrorisme

M. Day 1944

M. Easter 1944

M. Day 1944

M. Easter 1944

L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe

M. Plamondon 1944

M. Vanclief 1944

M. Plamondon 1944

M. Vanclief 1944

Les marchés publics

M. Ritz 1944

M. Goodale 1944

M. Ritz 1944

M. Goodale 1945

Les pêches

M. Cuzner 1945

M. Thibault 1945

L'impôt

M. Masse 1945

Mme Caplan 1945

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

M. Stoffër 1945

M. Wilfert 1945

La défense nationale

Mme Wayne 1945

M. McCallum (Markham) 1945

Le Protocole de Kyoto

M. Herron 1946

M. Chrétien.....	1946
Les marchés publics	
M. Williams.....	1946
M. Goodale.....	1946
M. Williams.....	1946
M. Goodale.....	1946
Le développement des ressources humaines	
Mme Tremblay.....	1946
Mme Stewart.....	1946
Mme Tremblay.....	1946
Mme Stewart.....	1947
Les affaires autochtones	
M. Pallister.....	1947
M. Nault.....	1947
M. Pallister.....	1947
M. Nault.....	1947
Les affaires étrangères	
M. Dromisky.....	1947
M. Paradis (Brome—Missisquoi).....	1947
Les anciens combattants	
Mme Hinton.....	1947
M. Pagtakhan.....	1947
Mme Hinton.....	1947
M. Pagtakhan.....	1948
La gestion de l'offre	
Mme Girard-Bujold.....	1948
M. Pettigrew.....	1948
La protection des enfants	
M. Godfrey.....	1948
M. Cauchon.....	1948
La santé	
Mme Skelton.....	1948
Mme McLellan.....	1948
La sécurité dans les transports	
M. Asselin.....	1948
M. Collette.....	1948
Présence à la tribune	
Le Président.....	1949
Recours au Règlement	
Les déclarations des députés—Décision de la présidence	
Le Président.....	1949
M. Pankiw.....	1949
Question de privilège	
Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles—Décision de la présidence	
Le Président.....	1949
Recours au Règlement	
La séance d'information à huis clos sur le rapport de la commission Romanow	
M. Reynolds.....	1950
M. Boudria.....	1951
M. Godin.....	1951

Les passeports	
M. Grewal.....	1951
AFFAIRES COURANTES	
Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Regan.....	1951
Le terrorisme	
M. Easter.....	1951
M. Sorenson.....	1952
M. Marceau.....	1952
M. Clark.....	1953
Les comités de la Chambre	
Affaires autochtones, développement du Grand Nord et ressources naturelles	
Mme Karetak-Lindell.....	1953
Pétitions	
La Garde côtière	
M. Cummins.....	1954
La pornographie juvénile	
M. Cummins.....	1954
M. Brison.....	1954
Questions au Feuilleton	
M. Regan.....	1954
M. Cummins.....	1954
Recours au Règlement	
Déclarations de ministres	
M. Clark.....	1954
Demande de documents	
M. Regan.....	1954
Recours au Règlement	
Motion de ratification du Protocole de Kyoto	
M. Abbott.....	1955
M. Regan.....	1956
INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Le Protocole de Kyoto	
Motion.....	1956
M. Mills (Red Deer).....	1956
INITIATIVES PARLEMENTAIRES	
La chaîne télévisuelle d'information continue à l'échelle mondiale	
M. Marceau.....	1968
Motion.....	1968
M. LeBlanc.....	1969
M. Herron.....	1970
M. Sauvageau.....	1970
M. Marceau.....	1972
MOTION D'AJOURNEMENT	
Le terrorisme	
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	1972
M. Castonguay.....	1973

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**